Sommaire

Liste des abréviations

Liste des tableaux et figures

Introduction général: 1

Chapitre l: L'évolution des IDE dans le monde 5

Section 01: Aperçu sur les IDE: 5

Section 2: les flux et croissance des IDE dans le monde:..... 12

Chapitre II: Attractivité des investissements directs étrangers: 28

Section 1 : L'attractivité : Concepts et mesures:: 28

Section 2 : Les déterminants des investissements directs étrangers: 33

Chapitre III : Politique d'investissement en Algérie: 52

Section 01: Cadre réglementaire des IDE en Algérie: 52

Section 02 : les flux des IDE en Algérie:..... 67

Chapitre IV : L'analyse de l'attractivité des IDE en Algérie: 77

Section 01 : les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie:..... 77

Section 02 : Les contraintes à l'attractivité l'IDE en Algérie: 96

Conclusion général: 101

Bibliographie:..... 103

Table des matières

Liste des abréviations

ANDI	Agence Nationale de Développement de l'Investissement
APSI	Agence de Promotion et de Soutien de l'Investissement
ALENA	Accord de Libre Echange Nord-Américain
ANIMA	réseau euro-méditerranéen d'acteurs du développement économique
ANIREF	Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière
BIRD	Banque Internationale pour le Reconstruction et le Développement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CNI	Conseil National de l'Investissement
CNRC	Centre National du Registre du Commerce
CNAN	Compagnie Nationale Algérienne de Navigation
CHT	Centre d'Hôtellerie et du Tourisme
DAP	Droit Additionnel Provisoire
EPE	Entreprises Publiques Economiques
ESP	Environnement, System, Politique
ENST	Ecole Nationale Supérieure du Tourisme
ESHRA	Ecole Supérieure d'Hôtellerie et de Restauration
FBCF	Formation Brute de la Capitale Fixe
FMI	Fond Monétaire International
FMN	Firmes Multinationales
FTN	Firme Transnationale

GUD	Guichet Unique Décentralisé
IDE	Investissement Direct Etranger
IBS	Impôt sur le Bénéfice des Sociétés
IRG	Impôt sur le Revenu Global
IPC	Indice de Prix à la Consommation
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INTHT	Institut Nationale des Techniques Hôtelières et Touristiques
LFC	Loi de Finance Complémentaire
MDPPI	Ministère de la Participation et de la Promotion de l'Investissement
NPI	Nouveaux Pays Industrialisés
NTCI	Nouvelle Théorie du Commerce International
OLI	Organisation, Localisation, Internationalisation
O M C	Organisation Mondiale du Commerce
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brute
PD	Pays Développés
PME	Petite Moyenne Entreprise
PSRE	Programme de Soutien à la Relance Economique
PVD	Pays en Voie de Développement
POE	

PCSC	Programme Complémentaire de Soutien à la Croissance
PCSC	Plan Complémentaire de Soutien à la Croissance
PQT	Plan Qualité Tourisme
R&D	Recherche et Développement
RATP	Régie Autonome des Transports Parisiens
STN	Sociétés Transnationales
SNTF	Société Nationale des Transports Ferroviaires
SNVI	Société Nationale des Véhicules Industriels
SDAT	Schéma Directeur d'Aménagement Touristique
SNMG	Salaire National Minimum Garanti
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle
TX I	Taux d'Investissement
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
U E	Union Européenne
UGTA	l'Union Générale des Travailleurs Algériens
USA	Etats unis D'Amérique
UMA3	l'Union de Maghreb Arabe
VALYD	Valorisation des Hydrocarbures
WIR	World Investement Report
ZLE	Zone de Libre Echange

Liste des Tableaux et figures

Liste des Tableaux

N°	Titre	Page
01	**le stock des investissements internationaux en 1914 (106 $)**	14
02	**Répartition du stock d'IDE par pays d'origine (en pourcentage)**	15
03	**Flux d'investissements directs étrangers**	18
04	**Les sorties des IDE par région**	19
05	**Principaux pays d'accueil des flux d'IDE (**montants en milliards de dollars**)**	22
06	**Principaux pays investisseurs (montants en milliards de dollars)**	23
07	**Flux d'IED par région, 2010-2012 (**En milliards de dollars et en pourcentage**)**	26
08	**Matrice de comparaison de la performance et du potentiel.**	31
09	**Quelques indicateurs d'attractivité territoriale (indicateurs de synthèse).**	32
10	**Le marché imparfait de J. Donning**	39
11	**Les avantages de localisation (spécifie au pays d'accueil)**	43
12	**La classification des critères attractifs des IDE**	49
13	**Déterminants des investissements directs étrangers.**	50
14	**Evolution des IDE en Algérie (1997-2007)**	69
15	**Flux d'IDE dans les pays MED-11 (en millions de dollars)**	71
16	**Les IDE en chiffres**	72
17	**Les investissements étrangers réalisés**	74
18	**Les pays investisseurs en Algérie**	85
19	**Marché de téléphone mobile**	86
20	**Statistique internet**	86
21	**Le nombre de projet enregistre auprès de l'ANDI (période 2002-2014) dans le secteur de TIC**	94
22	**Le nombre de projet enregistre (période 2002-2013) dans l'industrie pharmaceutique**	90
23	**Le nombre de projet enregistre auprès de l'ANDI (période 2002-2013) dans l'industrie métallurgique**	91
24	**Le nombre de projet enregistre auprès de l'ANDI (période 2002-2013) dans le secteur du tourisme**	94
25	**Le nombre de projet enregistre auprès de l'ANDI (période 2002-2013) dans le secteur de pêche**	95

Liste des figures

N°	Titre	Page
01	**Evolution des flux mondiaux d'IDE entrants depuis 1970**	16
02	**Principaux pays d'accueil des IDE à fin 2013 (données en milliards de d ollars)**	20
03	**Flux mondiaux d'IED, 2004-2012 et projections, 2013-2015**(en milliards de dollars É.-U)	25
04	**Les investissements dans le paradigme OLI**	42
05	**Flux d'IDE entrant en Algérie (1970-2002) (Millions de dollars)**	67
06	**Répartition des projets d'investissement réalisé (période 2002-2012)**	75
07	**Le schéma directeur routier et autoroutier 2005-2025**	82
08	**Caractéristique des marchés de financiers en Algérie**	98

Liste des cartes

N°	Titre	Page
01	**Flux d'IDE entrants et sortants dans le monde (2011)**	13
02	**La carte énergétique de l'Algérie**	79
03	**Les réseaux routiers algériens**	81
04	**Les grands axes de développements du réseau ferroviaire national**	83

Introduction générale

Rapport-Gratuit.com

La promotion du libéralisme économique à l'échelle mondiale a donné lieu au développement du double processus de globalisation et de mondialisation de l'activité économique qui touche la majorité des pays industrialisés, mais aussi récemment ceux en développement. La mondialisation de l'économie est un processus multidimensionnel regroupant diverses formes d'internationalisation, l'un des aspects par lequel se manifeste cette internationalisation est la mobilité internationale des firmes et l'expansion des Investissements Directs Etrangers (IDE).

Le phénomène de l'investissement direct étranger (IDE) se trouve sans nul doute aujourd'hui au centre de la problématique de développement économique. Il prend une importance toujours grandissante dans les politiques économiques de la majorité des pays. Hier, simple vecteur d'un mouvement de facteurs considéré comme substitut à celui des produits, le voici aujourd'hui devenu un élément catalyseur de développement et structure en profondeur l'espace économique mondial.

L'IDE occupe maintenant, une place majeure dans la plupart des pays, du fait, de la convergence de deux préoccupations, d'un coté, celle des entreprises qui cherchent à s'élargir, à conquérir des marchés difficilement accessible à l'exportation et donc à s'internationaliser, de l'autre, celle des pays qui essaient par tous les moyens d'attirer les capitaux étranger. Notons que les économistes distinguent deux composantes de l'investissement étranger. Il s'agit de : l'Investissement Direct Etranger (IDE) et l'Investissement Etranger en Portefeuille (IEP). Nous nous réfèrerons tout au long de notre mémoire, à la définition la plus adoptée à l'échelle mondiale. Il s'agit de la définition du FMI, définition dont se sont largement inspirés les pays de l'OCDE.

Les IDE se distinguent des autres flux internationaux par leur stabilité et leur impact positif sur les entreprises locales en termes de techniques de production et d'efficacité, par la stimulation de la concurrence, mais aussi, sur le niveau générale de l'économie, à travers l'apport en devises, la création d'emplois, l'offre de produits et services nouveaux au consommateur, et exploitation des matières premières non exploitées par manque de moyens financiers ou techniques.

Cependant, les IDE peuvent aussi être porteur de certains effets négatifs qui concernent, les coûts supportés par les pays d'accueil et qui se manifestent pour la dégradation de la balance des paiements du fait du rapatriement des bénéfices, ou la fermeture de certaines entreprises locales qui ne peuvent affronter la concurrence étrangères.

Depuis le début des années 1980 avec l'accélération du processus de la mondialisation, l'investissement direct étranger progresse à un rythme phénoménal [1]. Il participe principalement au processus de la restructuration industrielle mondiale et représente

[1] Haid, Z. T (2012) , « La politique d'attractivité des IDE en Algérie Cas de la banque BNP PARIBAS », sciences économiques, Mémoire de magister, Université de TiziOuzou.

également un des éléments les plus dynamiques des transactions internationales. En effet, vu l'intérêt porté à l'égard des flux d'investissement directs à l'étranger la question des délocalisations occupe une place importante dans le débat économique et social, au niveau mondial.

Toutefois, depuis deux décennies l'évolution de l'IDE au niveau mondial a augmenté progressivement. Le volume des flux d'IDE s'est accru, mais les pays émetteurs comme les pays récepteurs se sont aussi diversifiés.

L'événement le plus marquant des deux dernières décennies est certainement la part de plus en plus importante prise par les IDE à destination des pays en développement, alors qu'ils représentaient à peine un cinquième du total des flux en 1990. D'après le rapport sur l'investissement dans le monde 2011 du CNUCED[2], récemment les pays en développement et les pays en transition ont ensemble attiré plus de la moitié des entrées mondiales d'IDE. Ces pays restent les destinations principales pour les investissements étrangers.

Le sujet des investissements directs étranger a été traité dans plusieurs disciplines économiques. Les diverses théories existantes s'accordent à donner leur définition propre, y joignant des éléments susceptibles de préciser le champ d'application d'une telle notion. Ce champ s'applique aux déterminants de l'investissement, à ses modalités de financement, à ses critères d'efficience et des incitations offertes par le pays hôte aux investisseurs potentiels. En ce sens l'investissement international se comprend à travers deux points de vue : celui du pays hôte, pour lequel l'investissement direct offre des opportunités de développement et celui du pays investisseur, l'investissement direct permettant de rendre plus large des activités devenues coûteuses dans le pays d'origine et d'obtenir d'autres avantages d'ordre législatif, fiscal et financier. Ainsi les trois principaux acteurs de l'investissement direct sont : les entreprises privés multinationales, les investisseurs nationaux et internationaux et les banques commerciales et financières.

La décision de localisation des firmes peut être décrite comme une séquence de choix géographiques dans laquelle elles choisissent un pays qui offre le plus d'opportunités et d'avantages possibles.

Les facteurs d'attractivité varient dans le temps et dans l'espace et selon les pays, voir dans le même pays, selon la spécificité des régions. De nos jours, la plupart des pays se sont orientés vers l'attraction et la promotion des IDE, en devenant ainsi l'un des grands enjeux de concurrence entre les pays. Pour faire la différence par rapport aux territoires voisins ou concurrents, un pays doit détenir toutes les collectivités territoriales mettant en place des politiques propres à favoriser l'implantation des entreprises ; (aides indirectes, exonérations fiscales, terrains équipés...etc.), pour offrir aux entreprises l'environnement le plus séduisant.

A l'instar des autres pays en développement, l'Algérie accorde une importance capitale à l'IDE en tant que complément à l'effort national de développement, et compte tenu

[2] Page7 «le rapport sur l'investissement dans le monde 2011».

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

de sa contribution à la réalisation des objectifs nationaux (emploi, production, exportation,…). Cet intérêt nouveau à l'IDE, se matérialise par les efforts des pouvoirs publics conjugués avec ceux des organismes de promotion des investissements pour améliorer le climat des affaire en Algérie et par le soutien accorder aux opérateurs étrangers. En effet, le contenu du code d'investissement promulgué en 1993, dans le but de réformer le cadre juridique de l'investissement d'une manière générale et de l'IDE d'une manière particulière, confirme la prise de conscience des pouvoirs publics d'aller vers une rupture totale, avec le système auparavant poursuivi, et de donner a l'investissement privé en générale et a l'investissement étranger en particulier la place qui est la leur dans l'économie. Au même titre, le processus de transition d'un système économique centralisé a une économie de marché entamé au début des années 1990, a imposé au gouvernement Algérien, de mettre en place un certain nombre des réformes structurelles qui a rendu possible le rétablissement des équilibres macro économie et la libéralisation de certains aspect de l'économie. Ces réformes ont permis, entre autre, d'améliorer certaines performances en termes de croissance de produit intérieur brute (PIB) et le développement d'un secteur privé plus dynamique, entrainant par conséquent un plus grand flux entrant d'IDE. En effet, en 2002, l'Algérie était le premier pays d'accueil d'IDE au Maghreb et troisième en Afrique (CNUCED 2003), et a partir de 2003, l'accroissement des flux d'IDE attires a été régulier.

Cependant, la part de l'Algérie en termes d'IDE est restée relativement faible comparativement à d'autres pays qui ne présentent pourtant pas plus de capacités. Ce n'est qu'à la fin des années 2000 qu'elle a commencé à attirer un nombre important d'investisseurs étrangers, qu'ils soient de pays développés ou de pays en développement, tout en diversifiant les secteurs d'activité. Cela montre tout l'intérêt que revêt la qualité des facteurs qu'offre l'Algérie pour intéresser et attirer les investisseurs étrangers.

L'objectif de ce travail est d'analyser les différents facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie. Nous tenterons, au bout de ce travail, de rependre a la question centrale suivent : **quelles sont les différents facteurs d'attractivité des IDE en Algérie ?**

Plusieurs autres questionnements peuvent être mis en avants:

- Quels sont les chantiers de réforme à engager pour attirer plus de capitaux étrangers, et Arrive t- elle à attirer les investisseurs étrangers ?
- Quelles sont les grandes étapes de l'évolution des investissements étrangers en Algérie?
- Ses facteurs et sa politique d'attractivité des IDE sont ils efficaces et suffisants ?
- Quels sont les obstacles qui risquent d'empêcher la pérennisation des IDE en Algérie?

Les hypothèses

Nous entamons notre recherche en supposant que la disponibilité de ressources naturelles, et le capital humain sont des facteurs ayant un impact positif sur l'attractivité des IDE alors que la qualité des institutions a un impact moins attractif.

La méthodologie de la recherche

Nous avons suivi une démarche basée sur une recherche documentaire et une consultation de plusieurs ouvrages, revues et textes réglementaires, relatifs à l'investissement, ainsi qu'une analyse de l'évolution des flux des IDE, en utilisant les rapports des différents organismes nationaux et internationaux, ceci pour cerner d'une part, toute l'évolution des IDE, les facteurs et les déterminants de leur attractivité, et d'autre part, l'évolution des IDE et leur attractivité dans le contexte Algérien.

La structure du travail

Pour répondre à notre question centrale, notre travail sera organisé en quatre chapitres. Le premier va reprendre une évolution des IDE dans le monde.

Dans un second chapitre, on parlera d'une analyse des déterminants théoriques et empiriques. Nous introduirons ensuite les différents déterminants qui influencent le choix de localisation en fonction des stratégies des firmes.

Ensuite, dans le troisième chapitre nous présenterons les investissements étrangers en Algérie, la politique d'investissement en Algérie, et les flux des IDE en Algérie.

Et enfin dans le quatrième chapitre nous essayerons de faire une analyse sur les principaux facteurs et déterminants d'attractivité de l'Algérie, et les obstacles qui freinent ainsi, l'afflux des IDE en Algérie.

Chapitre I
L’évolution des IDE dans le monde

Introduction

Pendant bien longtemps les échanges entre nations ne portaient que sur les biens et services, mais ces dernières décennies, nous assistons à l'apparition d'une nouvelle forme d'échange qui porte sur l'échange des facteurs de production, notamment le capital. Ces mouvements de capitaux qui consistent en des investissements directs étrangers (IDE), prennent une importance avec la mondialisation.

Les IDE sont des éléments principaux de la stratégie d'internationalisation des entreprises, tandis que leur apport est essentiel pour la croissance économique, l'emploi, la balance des paiements, les transferts technologie. Ils représentent des effets bénéfiques sur les économies d'accueil.

En effet, l'IDE n'est pas un phénomène récent, dès la moitié des années 80, les IDE ont contenue à accroitre considérablement. Depuis 1984, les IDE ont connu une croissance continue et régulière, passant d'un taux de croissance de 14% entre 1980/90 à 20% la décennie suivante 1990/2000[5]. Via les firmes multinationales, les flux de capitaux ont pu dépasser largement les flux de marchandises, favorisant d'importants échanges engendrés par un développement économique très remarquable.

Ce premier chapitre sera consacré à l'importance des IDE et leurs distinctions des autres formes d'investissements. Celui-ci s'articulera alors autour de deux sections. La première section sera consacrée à donner un aperçu sur les IDE, alors que la deuxième traitera l'évolution des IDE et ses flux à travers le temps sous l'influence des différents changements et bouleversements qu'a connus l'économie mondiale.

Section 01 : Aperçu sur les IDE

Cette première section sera une présentation de certains aspects purement théoriques de l'IDE. Nous l'entamons par quelques définitions des concepts phares liés à l'IDE. Nous rappellerons, ensuite bien que brièvement, la différence entre 'IDE et les autres formes d'investissement à l'étranger, les formes principales que peut prendre l'IDE, pour terminer par la présentation des avantages et des inconvénients.

1. Définition des Investissements Directs Etrangers(IDE) :

Les investissements directs étrangers sont traités et définis par plusieurs économistes et organismes, dont nous retiendrons les plus importantes.

❖ Définition générale

L'investissement direct étranger (IDE) ce définit par la prise d'intérêt dans l'entreprise ciblée par l'investisseur. Le seuil de 10% de contrôle directe est retenu par la convention. En deçà de ce seuil on parlera d'investissement de portefeuille. L'IDE peut être comptabilisé en flux (valeur des opérations enregistrées en balance des paiements au cours d'une année) ou

[5] **akkal. A,** (2008), « le commerce extérieur moteur de la mondialisation. Quelles perspectives pour l'Algérie », Mémoire de magister, en économie et statistique appliquées, option analyse économique, Université de Tizi Ouzou.

en stock. Dans le deuxième cas, une convention de comptabilisation, valeur comptable ou valeur de marché, s'impose. Les flux financiers comptabilisés concernant :

- Les opérations en fonds propres (création d'entreprise, acquisition ou extension d'une entreprise existante, achat d'obligation convertibles en actions, subventions, financement de déficits d'exploitation, consolidation de prêtes immobiliers).
- Les prêts à long terme (plus d'un an) entre maisons mères et filiales.
- Enfin les flux financiers à court terme entre affiliées résultant de la gestion centralisée Des trésoreries au sein des groupes. »[6]

Mais, celles données par les institutions internationales (FMI, OCDE, OMC) se sont les plus retenue

❖ **Définition de l'IDE selon le FMI**

"Les investissements qu'une entité résidente d'une économie (l'investisseur direct) effectue dans le but d'acquérir un ***intérêt durable*** *dans une entreprise résidente d'une autre économie (l'entreprise d'investissement direct). Par intérêt durable, on entend qu'il existe une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise et que l'investisseur exerce une influence significative sur la gestion de l'entreprise. Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise".*[7]

A partir de cette définition donnée par le FMI on peut dégager les éléments suivent :

- La notion de la durabilité d'intérêt dans l'entreprise cible ;
- L'exercice de pouvoir de contrôle et d'influence sur la gestion d'une entreprise

Étrangère ;

- Le transfert de gestion et de logique de production.

Cependant, la définition de LOCDE ne diffère de celle du FMI que sur certain détail.

❖ **Définition de l'OCDE**

L'OCDE donne pour sa part une autre définition de l'IDE qui ne diffère de celle du FMI que sur certains détails : *«L'investissement direct est un type d'investissement transnational effectué par le résident d'une économie (« **l'investisseur direct** ») afin d'établir un intérêt durable dans une entreprise (« **l'entreprise d'investissement direct** ») qui est résidente d'une autre économie que celle de l'investisseur direct. L'investisseur est motivé par la volonté d'établir, avec l'entreprise, une relation stratégique durable afin d'exercer une influence significative sur sa gestion. L'existence d'un « intérêt durable » est établie dès lors*

[6]Les investissements français à l'étranger, analyse et réflexion par Lionel-fontagné-novembre 2001.
7 FMI : Manuel de la balance des paiements 1993 et 2000.

que l'investisseur direct détient au moins 10 % des droits de vote de l'entreprise d'investissement direct. »[8]

Sous ce rapport, en peut distinguer trois types d'IDE

- La création d'une entreprise entièrement nouvelle dite « Greenfield » (investissement de création).
- La modification du statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquissions).
- Le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capitale (emprunts et prêts à court ou à long terme réalisés entre la société mère et sa filiale implantée à l'étranger).

La notion de prise de contrôle est donc déterminante, il y a investissement direct étranger s'il y a contrôle de 10 % ou plus des actions ordinaires ou des droits de vote. Si la prise de participation est inférieure à 10 %, la transaction sera classée dans les investissements *de* portefeuille.

- **Définition de l'OMC**

« L'investissement direct étrangers, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert des actifs dans un autre pays (pays d'accueil) avec l'intention de les gérer »[9]

L'IDE représente donc l'ensemble des ressources (apports au capital social, dotations, prêts, mise à disposition de trésorerie, de crédits commerciaux ou de bénéfices réinvestis) qu'un investisseur étranger laisse à la disposition d'entreprises avec lesquelles il est en relation.

2. Distinction avec les autres formes d'investissement

Selon leurs importances et leurs natures, les investissements ne sont pas tous perçus de la même façon par les entreprises qui les accueillent. Ainsi, les flux des capitaux entrants dans une entreprise ou dans un Etat peuvent être classés en trois grandes catégories à savoir les prêts bancaires, les investissements de portefeuilles (investissement indirect), et les investissements directs.

2.1. Les prêts bancaires

Ils désignent un ensemble de capitaux prêtes à des conditions commerciales, ces dernières sont généralement instables et imprévisibles d'une année à une autre aux grés de la préférence ou de la défaveur manifestées par les banques pour un pays ou une région donnés.

8 OCDE, Définition de référence des investissements directs internationaux, 4e édition, avril 2008. 4

9 Bellon, B, Goula, R, (1998) « investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen », édition ECONOMICA, paris, p17.

2.2. Les investissements de portefeuille

Ils consistent à investir par l'acquisition d'actions ou d'obligations dans une entreprise donnée. Ces investissements n'ont pas pour but de prendre le contrôle de la firme en question, il s'agit souvent d'investir à court terme en quête d'un rendement plus élevé.

Ces deux formes d'investissements sont assez volatiles et instables car ils ne possèdent pas un caractère d'implantation leur permettant d'agir dans la firme d'accueil et d'avoir un control durable et une part de gestion sur l'entreprise d'accueil.

3. Les différentes formes d'IDE

A mesure qu'il prenait de l'ampleur, l'investissement international s'est diversifie dans sa forme s'adaptant aux nouvelles conditions offertes par le progrès technologique, la réglementation financière et la libéralisation économique. A côté des types traditionnelles d'IDE (création, fusion acquisition et une large mesure coentreprises), qui ont comme caractéristique commune d'impliquer un flux transnational de capitaux et de permettre aux investisseurs de garder un niveau de contrôle élevé de leurs opérations à l'étranger, se sont par conséquent développées de nouvelles forme (licence ou franchise, sous-traitance, le contrat de partage de la production.), d'internationalisation de la production ou de coopération internationale. Ces généralement ces nouvelles formes ce présentes lorsque les débouchés sont incertains (un pays a situation difficile) ou bien lorsque les résultats sont aléatoires (recherche, développement), les entreprises vont chercher alors à minimiser leur engagement financiers.

3.1. Les formes traditionnelles.

3.1.1. Investissement de création (Greenfield)

Il consiste à créer une nouvelle entreprise de production, avec l'installation de nouveaux moyens de productions et de nouveaux employés.

3.1.2. Fusions acquisition :(brownfield)

C'est une acquisition d'une entreprise étrangère déjà existante. Dans ce cas, l'IDE d'acquisition se traduit principalement par un transfert de propriété des titres de la filiale acquise.

3.2.Les nouvelle formes des IDE

3.2.1. La franchise

La fédération française de la franchise la défini comme « une méthode de collaboration entre une entreprise (le franchiseur), d'une part, et une ou plusieurs entreprises, (les franchisés), d'autre part, pour exploiter un concept de franchise mise au point par le franchiseur et composé de trois éléments : la propriété ou le doit d'usage de signes de

ralliement de la clientèles (marque de fabrique, enseigne, raison sociale, nom commerciale, signes et symboles, logos), l'usage d'une expérience et la mise en point d'un savoir-faire donné, un ensemble de produits et/ou le service et/ou de technologie »[10].

L'objectif de la franchise est de faire bénéficier le franchisé du savoir, de l'expérience, des méthodes commerciales ou industrielles, de l'assistance logistique du franchiseur, ainsi que des compagnies publicitaires ayant un impact direct sur la clientèle du franchisé. Généralement le franchisé est de pays de l'implantation de la franchise, il apporte donc l'avantage de bien connaitre son marché, notamment de point de vue culturel. Il pourra conseiller le franchiseur à adapter son concept au niveau de vie, aux habitudes, aux conventions sociales, aux goûts et aux perceptions du marché local.

3.2.2. La sous-traitance

C'est un contrat de gestion et de partage de production, cette forme d'IDE est fortement développée dans le commerce international. Le principe est d'assurer plusieurs implantations dans les différents pays. Pour le donneur d'ordre, les avantages sont indiqués à ceux de la sous-traitance nationale recentrage sur le métier de base, meilleure autonomie financière, masse salariale réduite des donneurs d'ordres conservant la responsabilité de la conception et de la commercialisation (recherche, marketing).

Dans le cas de la sous-traitance internationale, un groupe peut répartir les risques de production entre les fournisseurs et leurs usines en s'implantant dans différents pays. La responsabilité de la fixation des salaires et des conditions de travail est laissée ou sous-traitant.

3.2.3. La concession de réseau publique[11]

Les appels aux compétences privées pour gérer les réseaux publics, d'infrastructures, se sont multipliés avec la reconnaissance des carences des systèmes de gestion publique directe dans les pays en développement, mais également dans les pays industrialisés. Ils impliquent plus souvent le recours à des entreprises étrangères. Les formes financières variées selon qu'ils prévoient la construction du réseau, sa réhabilitation (ou simple transfert de sa gestion), la mobilisation de ressource nouvelles étant très inégale d'une situation à l'autre.

3.2.4. Le contrat de partage de la production

Ce type de contrat consiste à ce que l'entreprise étrangère sollicitée, s'engage à entreprendre la prospection et la production dans certaines zones géographiques précises et reçoit on contrepartie une part prédéterminée de la production après que les couts engagés auraient été couverts. Ce type de contrat est couramment utilisé dans l'industrie pétrolière.

10 Meier.O, Schier.G, (2005), «Entreprises multinationales », édition DUNOD, Paris, p 97.
11 **Kaci Ch. T,** (2012), «Les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb», Mémoire de magister, Université de Tizi Ouzou.

Rapport-Gratuit.com

4. Les avantages et les inconvénients qu'on attribue aux IDE

4.1 Les avantage[12] :

Bien des économistes attributs aux IDE un certain nombre de vertus et les considèrent comme un vecteur de développement de grande portée, qui dépasse de loin les autres formes de développement basés sur :

- La formation brute du capitale fixe (FBCF).
- Louverture commerciale (développement des exportations et des importations).
- L'intégration verticale et/ou horizontale.
- L'endettement extérieur et/ou intérieur.

Les IDE sont considérés comme un moyen d'essaimage de développement par excellence. On avance pour preuve l'émergence de Nouveaux Pays Industrialisés (NPI) qui ont attiré de ce fait un flux important d'IDE, qui leur a servi de base au décollage économique.

P.A PETRI[13] établie une relation de cause à effet entre la hausse des IDE et la croissance économique. Grâce à des études effectuées par celui- ci, il associe à une hausse de 1% des IDE, un taux de croissance de 0,4% à 0,9%.lequel taux dépasse de loin celui de 0,15% obtenu dans les mêmes conditions par l'investissement local (FBCF) ou par Louverture commerciale.

- ✓ En plus de financement de projet sans endettement extérieure ou intérieure, ce sont des financements qui n'engendre pas de transfert de valeurs vers l'extérieures du mois pour le court et moyen terme, avant que le projet ne commence à porter ses fruits. L'IDE non générateur d'endettement et non volatile permet à court terme de rétablir l'équilibre de la balance de paiements et à moyen terme de stimuler l'offre.
- ✓ L'IDE est la forme privilégiée de la circulation internationale du capital, c'est donc un moyen de création de l'emploi.
- ✓ L'IDE procure des biens analogues à ceux que permet l'intégration classique comme la rationalisation de la production et une concurrence accru.
- ✓ En plus des retombées indirectes qui peuvent résulter de la Recherche et Développement (R &D) sur l'économie du pays d'accueil.
- ✓ Les échanges internationaux en termes d'IDE permettent à ceux-ci de profiter d'avantages comparatifs et des économies d'échelles que les entreprises locales n'ont pas pu exploiter.

---

[12] Benhabib. A, (2013), « Déterminants Et Effets Des Investissement Directs Etrangers Sur La Croissance Economique en Algérie », les communications du colloque international « Evaluation des effets des programmes d'investissement publics 2001-2014 et leurs retombé sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique », école doctorale, université setif.

13 -P.A PETRI « the case of missingforeigninvestment in the southernMediterranean » technicalpapers n°128, OCDE, doc. 1997, p.28 d'après l'article de M.Y FERRERA et Y. Benabdellah, processus de Barcelone et la construction de la région euro méditerranéennequelle intelligence pou les pays du sud ?P39.

- ✓ Les IDE améliorent les capacités d'exportations du pays d'accueil en biens manufacturés et en services vers les marchés mondiaux et par conséquent, il améliore la capacité d'intégration de l'économie nationale au marché mondial.
- ✓ Il accorde également la possibilité au pays d'accueil, notamment quand il s'agit de pays en voie de développement, d'accéder à la technologie moderne qu'il ne détenait pas ou d'améliorer celle qui existe déjà. Ils permettent également de développer des techniques de management et de marketing et imprègnent la société avec de nouvelles habitudes de production, de consommation et d'organisation sociale. quand le pays d'accueil est assez développé, les IDE permettent dans ce cas d'améliorer la productivité des facteurs et la compétitivité des entreprises locales, ils leurs permettent d'accèdes à certains demi-produits au moindre coût.
- ✓ Les IDE sont un moyen de diffusion du savoir faire des sociétés mères vers les sociétés d'accueil par l'intermédiaire de leurs filières.

Toutefois, il y a l'autre revers de la médaille que présentes les IDE et qu'il convient d'éviter pour ne pas subir ses méfaits.

4.2. Les inconvénients des IDE[14] :

Théoriquement les IDE peuvent provoquer les méfaits suivants :

- ➢ La hausse des salaires de certains secteurs et sur lesquels les autres ne peuvent pas s'aligner d'où la fuite de la main d'œuvre de ces derniers.
- ➢ La cassure des prix, en faisant économie des frais de transport et des intermédiaires.
- ➢ L'assèchement par les emprunts du marché financier local au détriment des firmes autochtones.
- ➢ Arracher au gouvernement des déductions fiscales qui sont à l'origine des déficits budgétaires.

En effet, certaines FMN, lorsqu'elles s'implantent dans un pays sous-développé notamment, procèdent par acquisition plutôt que par la construction de nouvelles installations, de sorte que le nombre d'entreprises sur le marché demeure stable et même diminue. Une fois installées, de par leurs tailles et leurs efficiences technologique et commerciales, elles dressent des barrières à l'entrée et empêchent ainsi les autres entreprises de s'y installer. On finit alors par voir une poignée d'entreprises qui détienne tout le marché, ce qui leur permettent facilement de nouer des ententes tacites ou même explicites pour maintenir les prix élevés, avantageux pour tous les producteurs, mais désavantageux pour les consommateurs et pour l'économie nationale.

- ➢ La propriété étrangère peut occasionner des pertes aux pays d'accueil. Celles-ci peuvent résulter notamment de « l'effet siège social » de la recherche et

[14] Benhabib. A, (2013), « Déterminants Et Effets Des Investissement Directs Etrangers Sur La Croissance Economique en Algérie », les communications du colloque international « Evaluation des effets des programmes d'investissement publics 2001-2014 et leurs retombé sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique », école doctorale, université setif.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

développement et de la manipulation des prix de cession interne. Les entreprises mères, confisquent toujours un segment du processus de production qu'elles jugent le plus important leur permettant de conserver leur avance sur les filiales. Elles ne le donnent pas pour ces dernières au risque de devenir autonomes et prendre de l'avance sur elles. Cette logique est encore plus valable pour les produits à haute teneur technologique. Dans ce genre de situation, les IDE n'engendrent pas de gains substantiels d'emplois, il peut même se traduire par des pertes d'emplois et de revenus et des pertes aux chapitres de la balance commerciale de certains secteurs de l'économie d'accueil.

Nombre de pays ont vécu cette macabre expérience. En effet, certains pays de la zone du sud-est asiatiques ayant adopté un modèle de croissance tiré par les exportations se trouvent confrontés à une forte surproduction industrielle (automobiles, composants électroniques etc.), mais qui ne trouvent pas de marché local à cause de la perte de l'emploi et du pouvoir d'achat de larges couches de la population.

Section 02 : Les flux et croissance des IDE dans le monde

L'investissement direct étranger n'est pas un phénomène récent, apparu au cours des années 80 avec la mondialisation des entreprises et des marches. Mais au contraire, c'est un phénomène économique significatif dès le début du XXème siècle, comme en témoigne l'estimation 14 milliards de dollars du stock mondial en 1914[15.]

Attirer les investisseurs étrangers ou les maintenir sur le territoire constitue une préoccupation pour un bon nombre des économies même celles des pays en voie de développement compte tenu de leur impact vraisemblable sur les variables économiques clés comme l'emploi, l'exportation, et donc la croissance. Pour cela, beaucoup des pays disposent d'une réglementation très favorable aux IDE. Dans cette section, nous essaierons de retracer l'historique dès l'IDE et son évolution.

8 Bertin, G.Y, (1983), « L'investissement international», PUF, 3eme Edition, p 16 .

Carte 01 : Flux d'IDE entrants et sortants dans le monde 2011

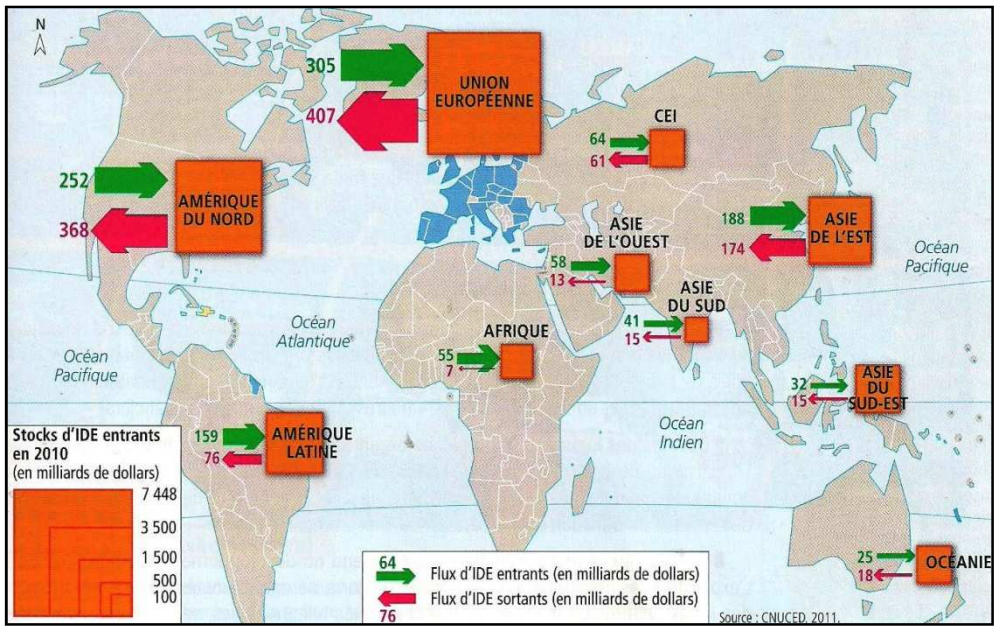

Source : CNUCED 2011.

1. Historique sur les IDE

L'évolution des IDE dans le monde peut être structurée en plusieurs étapes :

1.1.L'âge d'or des IDE (1800-1914)[16]

Cette période est considérée comme l'âge d'or des IDE, vue leurs importance remarquable à cette époque. Pendant cette période de suprématie (supériorité) de la Grande Bretagne avec une part de 44% d'IDE dans le monde (voir tableau 01). Grace à son avancée économique considérable, elle était pratiquement le seul pays investir à l'étranger, et son capital était largement dominant, grâce à une épargne abondante, une place financière stable et un réseau bancaire international dynamique.

A côté, la France s'engage elle aussi, très tôt, dans le processus d'internationalisation a partie des années 1850, ou ses investissements ont cru rapidement et ses avoirs sont multipliés par six jusqu'à la première guerre mondiale. Elle investir en Europe et outre –mer. Quant à l'Allemagne, elle a basé son expansion commerciale au Brésil et en Turquie. Dès la fin du XIXème Siècle, les Etats Unis, bien que débiteur net, jusqu'à 1914, se mettent à investir et commercialiser de façon agressive dans les cette époque produits pour lesquels ils détiennent l'avantage technologie.

Pour cette époque, il faut souligner, que l'initiative de l'investissement à l'étranger était laissée aux banques et aux sociétés privées en majorité, les pouvoirs publics n'intervenaient que lorsque cela est nécessaire. D'autre part, les opérations de placement

[16] Braham. N, Hellal. Z , (2014), « Essai d'analyse des déterminants d'attractivité des IDE en Algérie Cas de la wilaya de BEJAIA », p12.

l'emportaient très nettement sur les investissements directs, et l'activité des marchés financiers européens, était très marquante, elle canalisait plus de 80% du total des investissements. L'éclatement de la guerre avait obligé les investisseurs à rapatrier une grande partie de leurs actifs détenus à l'étranger, en Amérique notamment, ce que est traduit par un repli des avoirs européens placés en titres financiers, et des flux des capitaux ne reprenant que vers 1930.

Tableau N°01 : le stock des investissements internationaux en 1914 (106 $).

Pays investisseur	Montant	% du total	Principale zone d'accueil
R U	18	41%	Empire Britannique 47% Etats-Unis 20% Europe 6 %
France	8.5	19.3	Europe 61% Russie 25% Empire français 9%
Allemagne	6	13.7%	Europe centrale 53% Amérique latin 16% Empire du nord 15%
Etats Unis	3.5	7.9%	Canada, Mexique et Cuba
Belgique	2	4.5%	Congo, Russie, Europe
Divers	2.5	5.7%	

Source : Bertin G.Y, (1983). « L'investissement international »PUF, 3eme Edition, p17.

1.2.La période entre les deux guerres (1914-1945)

L'effet de la guerre a été dévastateur sur l'économie européenne et ces avoirs en capitaux dans sa zone et aussi dans les colonies détenues en outre- mer par cette dernière. Ce recule d'une Europe puissante économiquement a donné l'occasion a une montée nouvelle d'une Amérique (Etats- Unis) dominante, devenue le grand créancier et premier investisseur par les flux de capitaux. Au cours de cette période, les USA ont connu une hausse de leur part en termes d'investissement de 27,7% du stock mondial d'IDE en 1938, donc une croissance de 9,2% au détriment du l'Europe, voir une baisse de sa part (Royaume- Uni de 45,5 en 1914 à 39,8 en 1938, respectivement en période de 12,2% à 9,5% et de 10,% à 1,3% pour la France et L'Allemagne), comme c'est illustré dans(voir le tableau N° 02)[17].

[17] KACI. Ch, (2012), « Les facteurs d'attractivité des Investissements Directs Etrangers en Algérie: Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb », p18

Tableau N°02 : Répartition du stock d'IDE par pays d'origine (en pourcentage).

Pays	1914	1938	1960	1973	1994
Pays du G5	86,9	81,2	72.8	75,7	65,4
Etats – Unis **Japon** **Royaume Uni** **Allemagne** **France**	18,5 0,1 45,5 10,6 12,2	27,7 2,9 39,8 1,3 9,5	48,3 0,8 16,3 1,2 6,2	48,1 4,9 12,8 5.7 4,2	25,7 11,7 11,7 9,6 7,7
Europe hors G5dont Pays Bas suisse	10.8 - -	15 - -	18,4 10,3 3,4	14,8 7,5 3,4	21,8 6,1 4
Stock mondial (milliards $)	100 (14,5)	100 (26,3)	100 (66,1)	100 (210,5)	100 (2378)

Source : Tersen. D et Bricout j- L, (1996), « Investissement international », édition Armand Collin, Paris, p8.

La période des trente glorieuses (1945-1975)

Avec la fin du conflit mondial commence une phase d'expansion de l'investissement international qui va se prolonger jusqu'au premier choc pétrolier de 1973.[18]Cette période est caractérisée par une polarisation des IDE dans les pays développés. La décennie 1950 a été le début d'un renversement des tendances en faveur des pays industrialisés. Pour expliquer cette réorientation, il est nécessaire de rappeler que cette période est celle de l'arrivée à l'indépendance de la majorité des pays colonisés, les nouveaux gouvernements redoutaient une ingérence dans leurs affaires intérieures ; les nouveaux gouvernements redoutaient une ingérence dans leurs affaires intérieures, se montrèrent hostiles aux firmes multinationales.

Il y eut, donc, une nouvelle polarisation des IDE. De cette façon l'après-guerre permet d'assister à une profonde redistribution des rôles au sein des principaux pays investisseurs européens ne représentent plus que le quart du stock des IDE mondiaux en 1960, contre la moitie en 1938 et le déclin du royaume –uni étant le plus prononcé (de 39,8% à 16,3%). Contraire, les Etats-Unis, dont l'appareil industriel est resté intact durant cette période, s'affirme comme la puissance dominante en matière d'investissement international.

Leur part dans le stock mondial est estimé à 48,3% en 1960(voir tableau N°2).Cette évolution porter des IDE (de 66,1 en 1960 à 210,5 milliard $ en 1973) peut être expliquée par plusieurs facteur, par exemple, le plan Marshall pour la construction de

[18] Ait Atmane , B , (2010), « contribution à la compréhension du rôle des IDE dans le développement en Algérie ».

l'Europe et la baisse des couts des transports et des communication. En plus, dans cette période marquée par la dévaluation du dollar en 1971, l'abandon du Système Breton Wood et l'adoption en 1973 d'un système de change flottant est défavorable pour les USA, mais a une l'appréciation d'autre monnaies, comme le deush mark et le yen accompagner par l'augmentation de la part des investissements Allemands et japon.

2. L'explosion des IDE à partir des années 80

Figure N°01 : Evolution des flux mondiaux d'IDE entrants depuis 1970.

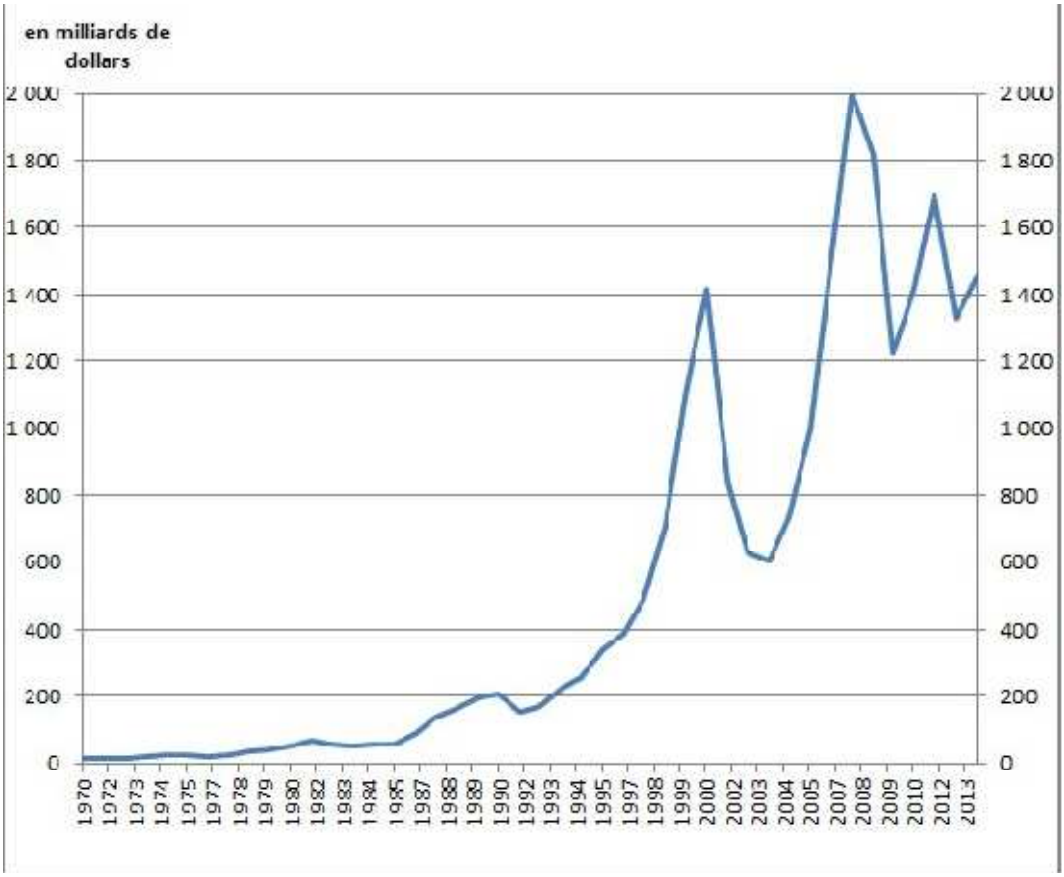

Source: Rapport, (2013), « Investissement direct à l'étranger », p18.

.

En général, Pendant les années 80 l'augmentation de l'IDE dans le monde a été d'un rythme lent tandis que les années 90 ont vu une très forte croissance des flux des investissements directs étrangers particulièrement de 1995 à 2000. Puis les flux d'IDE se sont contractés depuis le pic de l'année 2000. Alors les années 2001,2002 et 2003 ont enregistré une chute tout aussi spectaculaire qui est considéré par la CNUCED, en partie, comme retour à la normale .Et cela est essentiellement dû à la diminution des fusions, des acquisitions, à la baisse des valeurs boursières et des bénéfices des entreprises[19 , 20]. Puis l'augmentation des flux d'IDE a repris légèrement pendant l'année 2004.

19 CNUCED (2002), "Rapport sur le commerce et le développement ».

L'essor véritable des IDE débute au milieu des années 1980. Dans les années 1950 et 1960, le taux de croissance des IDE est en effet inférieur à celui du commerce international ; l'exportation demeurant la modalité principale de la concurrence à l'échelle mondiale. Dans les années 1970, le taux de croissance des IDE rejoint celui du commerce mondial, mais dans un contexte de décélération du commerce mondial.

A partir des années 80, les IDE ont connu une vaste diversification particulière. Plusieurs facteurs (causes) ont été à naissance de cette déflagration, principalement :

- la forte croissance économique des pays de l'OCDE,
- la libéralisation qu'a connue le secteur des services, en raison de la désindustrialisation des pays développés, essentiellement au niveau des banques, des assurances et des télécommunications,
- la déréglementation, cette déréglementation des IDE consiste à supprimer un certain nombre de restrictions aux flux entrants d'IDE, tels les TRIMS (Trade related investissement measures : par exemple, règle d'équilibre du commerce extérieur, règle de contenu local). Nous avant aussi, le processus de libéralisation et d'innovation des marches financière des pays développés à partir de 1985-1986 qui a permet aux entreprises de bénéficier de financement nouveau et souple.
- Les flux d'IDE connaissent un essor considérable avec de nouvelles destinations : les pays émergents (et particulièrement l'Extrême-Orient) drainent de plus en plus de capitaux, dans le cadre d'une redistribution mondiale des activités productives. Les pays de l'Est deviennent également une nouvelle terre d'accueil attractive avec leur entrée dans l'union européenne, gage de stabilité macro-économique et politique, de réformes institutionnelles et d'une modification des politiques économiques.

2.1. L'analyse des flux des IDE

En réalité, les IDE ont pour caractéristique d'être inégalement répartis entre les pays. Plus précisément, les flux d'IDE sont le fait des pays développés qui reçoivent la plupart des flux entrants des IDE tout au long des années depuis 1980 jusqu'au 2003.Tandis que les pays en voie de développement ne reçoivent durant la même période que la faible quantité de ces investissements internationaux.

Les flux d'investissements directs étrangers dans le monde ont connu une hausse graduelle entre 1980 et 1990. A partir de la première moitié des années 1990, ils ont connu une forte accélération, puis une baisse jusqu'en 2003, date à laquelle le montant d'IDE était de 1050 milliards de $. En 2004 les IDE dans le monde ont connu une légère hausse de 2% par rapport à sa valeur de 2003, passant ainsi à 1200 milliards de dollars[21].

Les IDE dans les PVD ont connu la même tendance que les IDE mondiaux, c'està dire une hausse graduelle jusqu'en 1990, puis une légère baisse dans la première moitié des années1990 et ensuite une forte accélération jusqu'en 2000 avec un montant d'environ 66

20 CNUCED (2003), « rapport d'investissement dans le monde ».

[21] CNUCED (2005), « rapport d'investissement dans le monde ».

milliards de $. A partir de 2004, les IDE des PVD ont connu une hausse graduelle jusqu'en 2006, atteignant presque le montant record de l'année 2000 (WIR, 2005). Les pays d'Asie (la Chine notamment) et de l'Océanie se sont taillé la part du lion avec 80% du montant total d'IDE vers les PVD. La part de l'Afrique est restée stable, mais à un niveau élevé par rapport aux années antérieures.

Tableau N°03 : Flux d'investissements directs étrangers.

En millions de Dollars et en pourcentage	**1990**	**1995**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**
Monde	**207883**	**341086**	**1092052**	**1396539**	**825925**	**716128**	**632599**	**648146**
***PAYS DEVELOPPES (*PD)**	82.7	64.1	77.7	81.2	72.2	76.5	70	58.6
Pays en voie de développement	17.2	34.3	21.3	18.2	26.3	21.7	26.3	36
Moyen orient (en% du monde)	02	1	0.17	0.26	0.85	0.8	0.01	0.015
Pays de l'Europe de l'est et de l'ex-union soviétique	0.1	1.5	1	0.6	1.5	1.8	3.7	5.4

Source : CNUCED 2005.

Le tableau au- dessus montre que pendant la période de 1990 à 2004, les pays en voie de développement ont reçu entre 15% et 34% des flux entrants d'IDE, alors que les pays développés ont eu la plupart de ces flux allant de 58% jusqu'à 82%. Quant au pays du Moyen Orient, on constate que malgré cette tendance, ils ont pu attirer un peu plus des IDE vers leur pays durant cette période, mais ceci reste timide comme leur part n'a pas pu dépasser le 1% des flux mondiaux des IDE. Et cela revient aux contraintes présentes dans ces pays qui peuvent être en relation avec l'incertitude politique et les conflits dans cette région, ainsi que d'autres restrictions liées à l'instabilité macroéconomique, aux réglementations et autres obstacles reflétant le climat d'investissement[22].

[22] Selon le rapport du développement dans le monde(2005).

Tableau N° 04 : Les sorties des IDE par région.

En millions de dollars					En pourcentage du total			
Période	1985	1990	1995	2000	1985	1990	1995	2000
Monde	61277	235836	335194	1068786	100	100	100	100
Pays de l'OCDE	42055	189166	263716	904349	68.6	80.2	79.7	84.6
Pays non membres de l'OCDE	19222	46670	71437	137747	31.4	19.8	21.3	12.9
Afrique	404	195	3100	7267	0.7	0.1	0.9	0.7
Asie*	2171	12650	25106	2494	3.5	5.4	7.5	2.8
Europe*	8	408	3570	14026	0.0	0.2	1.1	1.3
Amérique latin et Caraïbes*	9101	18948	23632	68374	14.9	8.0	7.1	6.4
Proche et Moyen-Orient	212	1056	1936	1571	0.3	0.4	0.6	0.1
Non spécifies	7325	13413	14093	1015	12.0	5.7	4.2	1.6
***Non compris les pays de l'OCDE**								

Source : OCDE, (2002), « L'investissement direct étranger au service du développement », p 7.

A partir des données du tableau N° 04, constate que le faible pourcentage des IDE qui va aux pays en développement est très inégalement réparti. En effet les deux tiers des apports des IDE membres de l'OCDE et des pays non membres vont à l'Asie et a l'Amérique latin, ce qui fait ressorti ainsi, la difficulté du continent Africain à attirer les IDE.

Une rupture apparaît en 1985 : Les flux d'IDE entrants et sortants accélèrent sensiblement, passant d'un flux annuel de 50 milliards de dollars courants, à plus de 200 milliards en 1989-1990. La croissance des flux d'IDE s'est pour suivie dans les années 1990, pour culminer à 1400 milliards de dollars en 2000. Le montant des IDE s'est fortement contracté à la suite de l'éclatement de la bulle sur les nouvelles technologies : 825 milliards de dollars en 2001, et566 milliards en 2003.

3. Les évolutions récentes des IDE dans le monde

Malgré un redressement au milieu des années 2000, la crise financière mondiale de 2008-2009 se traduit par un nouveau repli des flux mondiaux d'IDE, avec une chute de 32 % en 2009. En dépit des conséquences persistantes de la crise, les entrées mondiales d'IDE ont progressé de16% en 2010, puis de 20% en 2011[23], pour s'établir à un eu plus de 1691

[23] CNUCED, (2012), « rapport d'investissement dans le monde ».

milliards de dollars. Après avoir reculé de 22% en 2012, ils progressent à nouveau en 2013 d'un peu plus de 9% et atteignent 1452 milliards de dollars.[24]

La CNUCED reste prudente tout en prévoyant une hausse des flux d'IDE entrants pour la période allant de 2014 à 2016, notamment dans les pays développés.

Cependant, les fragilités identifiées dans un certain nombre de pays émergents ainsi que la montée des risques dus aux incertitudes politiques et à l'instabilité régionale pourrait amoindrir la croissance espérée des investissements à l'étranger.

Les entrées d'IDE dans les pays développés représentent, en 2013 et pour la deuxième année consécutive, une part historiquement faible du total (39%).

Ils ont augmenté de 9% par rapport à 2012, mais ils restent inférieurs de plus de la moitié à leur niveau record de 2007.

Après avoir décliné en 2012, les flux vers les États-Unis ont progressé, consolidant le pays comme première destination des IDE devant la Chine et les Iles vierges britanniques.

Les entrées d'IDE dans les pays en voie de développement ont atteint en 2013 un nouveau record à 759 milliards de dollars, soit 52% du total mondial. Les flux vers l'Amérique latine et les Caraïbes se sont inscrits en hausse de 14%. L'Asie, avec des entrées en progression de seulement 3% par rapport à 2012, demeure la principale zone d'accueil des IDE parmi les pays en développement. Les flux d'IDE vers les pays en transition ont progressé de 29% en 2013 pour s'établir à 108 milliards de dollars, soit 7% du total.

Figure N° 02 : Principaux pays d'accueil des IDE à fin 2013 (données en milliards de dollars)

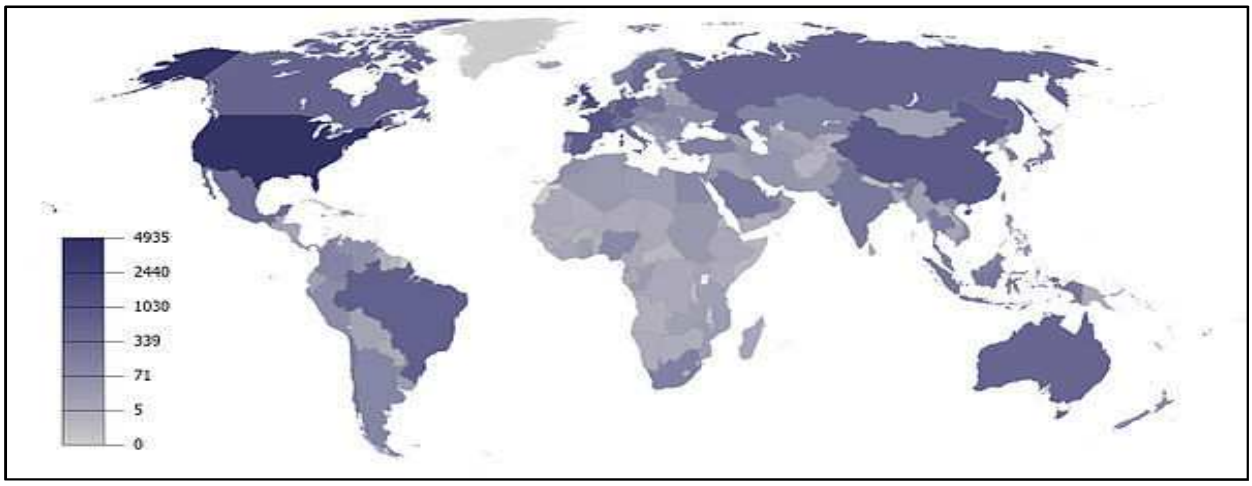

Source: Rapport, (2013), « Investissement direct à l'étranger », p18.

L'évolution des flux d'IDE, qui dépend notamment de la stabilité de la terre d'accueil et des perspectives qu'elle semble offrir à terme, reflète en quelque sorte la confiance que portent les investisseurs étrangers dans un pays ou une région. Les flux d'IDE entre l'Union européenne,

[24] CNUCED, (2014), « rapport d'investissement dans le monde ».

les États-Unis et le Japon (flux Nord-Nord) sont les plus importants, même si leurs parts dans le total mondial est plutôt en baisse. Ainsi, on observe ces dernières années une forte augmentation des flux vers l'Asie du Sud-est et tout particulièrement à destination de la Chine.

D'une manière générale, le continent africain attire peu d'IDE même si quelques pays comme l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie ou l'Égypte constituent des exceptions. Pour les autres pays africains, l'IDE est essentiellement concentré dans l'industrie extractive.

[25]Environ 63 % des stocks d'IDE entrants se concentrent dans les pays développés. Les pays en développement et les pays en transition se partagent les 37 % restants. Dix pays (par ordre décroissant : les États-Unis, le Royaume-Uni, Hong Kong, la France, la Chine, la Belgique, l'Allemagne, Singapour, la Suisse et le Brésil) accueillent 55 % du stock mondial d'IDE à fin 2013, et une quarantaine d'États reçoit 90 % du stock total d'IDE. Les États- Unis recueillent à eux seuls un peu plus de la moitié des IDE reçus par l'ensemble des pays en développement et des pays en transition. La seule véritable rupture de ces dernières années provient de l'émergence foudroyante de Hong Kong et de la Chine qui se hissent respectivement à la troisième et à la cinquième place des pays d'accueil avec des poids respectifs de 5,7 % et 3,8 % du stock mondial. Les IDE sont le fait de très grandes firmes industrielles (multinationales) ou de services originaires des pays industrialisés.

[25] Rapport, (2013), « Investissement direct à l'étranger »,p19.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Tableaux N°05 : Principaux pays d'accueil des flux d'IDE (montants en milliards de dollars).

Rang	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014[26]
1er	Canada (1,8)	Canada (3,4)	États-Unis (16,9)	États-Unis (20,5)	États-Unis (48,4)	États-Unis (58,8)	États-Unis (314,0)	Royaume-Uni (177,9)	États-Unis (198,0)	États-Unis (160,6)	États-Unis (187,5)	Chine (128)
2e	Royaume-Uni (1,5)	Royaume-Uni (3,3)	Royaume-Uni (10,1)	Royaume-Uni (5,7)	Royaume-Uni (30,5)	Chine (37,5)	Allemagne (198,3)	États-Unis (104,8)	Chine (114,7)	Chine (121,1)	Chine (123,9)	Hong Kong (111)
3e	États-Unis (1,3)	États-Unis (2,6)	Canada (5,8)	France (2,2)	France (15,6)	France (23,7)	Royaume-Uni (118,8)	France (85,0)	Hong Kong (82,7)	Hong Kong (74,9)	Iles vierges britanniques (92,3)	États-Unis (86)
4e	Australie (0,9)	Arabie saoudite (1,9)	France (3,3)	Australie (2,1)	Espagne (13,3)	Royaume-Uni (20,0)	Luxembourg (88,7)	Chine (72,4)	Belgique (77,0)	Iles vierges britanniques (72,3)	Russie (79,3)	Singapour (81)
5e	Allemagne (0,8)	France (1,5)	Mexique (2,1)	Mexique (2,0)	Pays-Bas (10,5)	Suède (14,4)	Canada (66,8)	Allemagne (47,4)	Allemagne (65,6)	Brésil (65,3)	Hong Kong (76,6)	Brésil (62)
6e	Pays-Bas (0,6)	Indonésie (1,3)	Pays-Bas (2,0)	Espagne (2,0)	Australie (8,5)	Australie (13,4)	Pays-Bas (63,9)	Hong Kong (41,0)	Singapour (55,1)	Singapour (61,2)	Brésil (64,0)	Royaume-Uni (61)
7e	Italie (0,6)	Pays-Bas (1,2)	Brésil (1,9)	Chine (2,0)	Belgique (8,0)	Pays-Bas (12,3)	Hong Kong (61,9)	Pays-Bas (39,0)	Iles vierges britanniques (50,1)	Australie (55,5)	Singapour (63,8)	Canada (53)
8e	France (0,6)	Brésil (1,2)	Australie (1,9)	Brésil (1,4)	Canada (7,6)	Allemagne (12,0)	France (43,3)	Belgique (34,4)	Royaume-Uni (49,6)	Russie (50,6)	Canada (62,3)	Australie (49)
9e	Brésil (0,4)	Belgique (1,0)	Belgique (1,5)	Pays-Bas (1,4)	Italie (6,3)	Singapour (11,5)	Chine (40,7)	Canada (25,7)	Brésil (48,5)	Royaume-Uni (45,8)	Australie (49,8)	Pays-Bas (42)
10e	Afrique du Sud (0,3)	Espagne (0,7)	Espagne (1,5)	Canada (1,4)	Singapour (5,6)	Belgique (10,7)	Espagne (39,6)	Espagne (25,0)	Russie (43,2)	Canada (43,0)	Espagne (39,2)	Luxembourg (36)

Source : La base de données sur les flux d'IDE gérée par la CNUCED (UNCTAD Stat) permet d'établir le palmarès des principaux pays d'accueil d'IDE.

26CNUCED, Global Investment Trends Monitor, n° 18, 29 janvier 2015.

Tableaux N° 06 : Principaux pays investisseurs (montants en milliards de dollars).

Rang	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013
1er	États-Unis (7,6)	États-Unis (14,2)	États-Unis (19,2)	États-Unis (13,4)	Japon (50,8)	États-Unis (92,1)	Royaume-Uni (233,4)	Pays-Bas (123,1)	États-Unis (277,8)	États-Unis (386,7)	États-Unis (366,9)	États-Unis (338,3)
2e	Royaume-Uni (1,7)	Royaume-Uni (3,0)	Royaume-Uni (7,9)	Royaume-Uni (11,1)	France (36,2)	Royaume-Uni (43,6)	France (177,4)	France (115,0)	Allemagne (126,3)	Japon (107,6)	Japon (122,5)	Japon (135,7)
3e	Pays-Bas (1,3)	Pays-Bas (2,5)	Allemagne (4,7)	Japon (6,4)	États-Unis (31,0)	Allemagne (39,0)	États-Unis (142,6)	Royaume-Uni (80,0)	Hong Kong (98,4)	Royaume-Uni (106,7)	Hong Kong (88,1)	Chine (101,0)
4e	Allemagne (1,1)	Allemagne (2,2)	Canada (4,1)	Allemagne (5,7)	Allemagne (24,2)	Hong Kong (25,0)	Belgique (86,4)	Allemagne (75,9)	Suisse (87,4)	Belgique (96,8)	Chine (87,8)	Russie (94,9)
5e	Canada (0,9)	Japon (1,8)	Pays-Bas (3,8)	Suisse (4,6)	Royaume-Uni (17,9)	Japon (22,6)	Pays-Bas (75,6)	Suisse (51,1)	Chine (68,8)	Hong Kong (95,9)	Allemagne (79,6)	Hong Kong (91,5)
6e	France (0,4)	France (1,4)	France (3,1)	Canada (3,9)	Suède (14,7)	Pays-Bas (20,2)	Hong Kong (59,4)	Japon (45,8)	Pays-Bas (68,3)	Allemagne (81,0)	Iles vierges britanniques (64,1)	Iles vierges britanniques (68,6)
7e	Japon (0,4)	Canada (1,3)	Japon (2,4)	Pays-Bas (2,7)	Pays-Bas (13,7)	France (15,8)	Espagne (58,2)	Espagne (41,8)	France (64,6)	Chine (74,7)	Canada (55,4)	Suisse (60,0)
8e	Suède (0,2)	Suède (0,4)	Afrique du Sud (0,8)	France (2,2)	Italie (7,6)	Suisse (12,2)	Allemagne (56,6)	Italie (39,4)	Japon (56,3)	Russie (66,9)	Russie (48,8)	Allemagne (57,5)
9e	Belgique (0,2)	Italie (0,3)	Italie (0,7)	Australie (1,9)	Suisse (7,2)	Belgique (11,6)	Canada (44,7)	Hong Kong (33,9)	Iles vierges britanniques (53,9)	France (59,6)	Suisse (45,0)	Canada (42,6)
10e	Italie (0,1)	Belgique (0,2)	Suède (0,6)	Suède (1,8)	Belgique (6,3)	Canada (11,5)	Suisse (44,7)	Belgique (32,7)	Russie (52,6)	Iles Vierges britanniques (56,4)	France (37,2)	Pays-Bas (37,4)

Source : La base de données sur les flux d'IDE gérée par la CNUCED (UNCTAD Stat) permet d'établir le palmarès des principaux pays investisseurs.

Au cours du premier semestre 2006, les firmes multinationales indiennes ont acheté 76 concurrents européens, asiatiques ou américains pour un total de 5,2 milliards de dollars au totale[27].

27D'après une étude de la fédération indienne des chambres de commerce et d'industrie, cité dans « Le groupe indien Tata Steel prêt à racheter le sidérurgiste Corus », Le Monde, 17/10/2006.

En 2005, les IDE des pays émergents se sont élevés à 117 milliards de dollars soit 17 % du total mondial contre 10 % en 1982[28].

3.1.La reprise de l'IDE remise en question en 2012

L'investissement étranger direct mondial a chuté de 18 % pour s'établir à 1 350 milliards de dollars en 2012. Le contraste est saisissant entre cette forte diminution et d'autres indicateurs économiques fondamentaux comme le PIB, le commerce international et l'emploi, qui tous ont enregistré une croissance positive au niveau mondial. La fragilité économique et les orientations incertaines d'un certain nombre de grands pays ont incité les investisseurs à la prudence. En outre, bon nombre de Sociétés Transnationales (STN) ont redimensionné leurs investissements à l'étranger, procédant notamment à des restructurations, des cessions d'actifs et des relocalisations. La reprise de l'IDE tarde donc à se confirmer et pourrait prendre plus longtemps qu'attendu.

La CNUCED prévoit que l'IDE reste proche en 2013 de son niveau de 2012, avec une estimation haute de 1 450 milliards de dollars − ce qui serait comparable à la moyenne des années 2005-2007avant la crise (fig. 03).À mesure que la situation économique s'améliorera et que les investisseurs reprendront confiance à moyen terme, le niveau record des liquidités des STN pourrait donner lieu à de nouveaux investissements. Les flux d'IED pourraient atteindre alors un montant de 1 600 milliards de dollars en 2014 et de 1 800 milliards de dollars en 2015. Des risques significatifs pèsent encore toutefois sur ce scénario de croissance. Des facteurs comme la faiblesse structurelle du système financier mondial, la dégradation possible du climat macroéconomique et l'incertitude significative des orientations dans des domaines essentiels pour la confiance des investisseurs pourraient encore tirer les flux d'IED à la baisse[29].

28D'après le rapport annuel sur l'investissement de la Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement, chiffres cités dans « Le groupe indien Tata Steel prêt à racheter le sidérurgiste Corus », Le Monde, 17/10/2006.

29 CNUCED, (2013), « Rapport sur l'investissement dans le monde ».

Figure 03 : Flux mondiaux d'IDE, 2004-2012 et projections, 2013-2015 (en milliards de dollars E-U).

Source: CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde 2013.

3.2.Les pays en développement dépassent les pays développés comme destinataires de l'IDE

Les flux d'IED vers les pays en développement ont résisté beaucoup mieux en définitive que les flux à destination des pays développés, enregistrant leur deuxième niveau le plus élevé − même s'ils ont légèrement diminué en 2012 (-4 %) pour atteindre 700,3 milliards de dollars (tableau 07). Atteignant la proportion record de 52 % des flux d'IED mondiaux, ils dépassent pour la toute première fois, de 142 milliards de dollars, les flux à destination des pays développés. Le classement mondial des destinataires de l'IED témoigne aussi d'une évolution dans la structure des flux d'investissement: 9 des 20 plus importants destinataires ont été des pays en développement. Sur Le plan régional, les flux vers les pays en développement d'Asie et d'Amérique latine sont restés à des niveaux historiquement élevés, mais leur dynamique a faibli. L'Afrique a vu ses flux d'IED augmenter en glissement annuel en 2012.

Tableau N° 07: Flux d'IED par région, 2010-2012 (En milliards de dollars et en pourcentage).

Région	Entrées d'IED Sorties d'IED					
	2010201120122010201120 12					
Ensemble du monde	1 409	1 65	1 351	1 505	1 678	1 391
Pays développés	696	820	561	1030	1183	909
Pays développés	637	735	703	413	422	426
Afrique	44	48	50	9	5	14
Asie	401	436	407	284	311	308
Asie de l'Est et du Sud Est	313	343	326	254	271	275
Asie du Sud	29	44	34	16	13	9
Asie de l'Ouest	59	49	47	13	26	24
Amérique latine et Caraïbes	190	249	244	119	105	103
Océanie	3	2	2	1	1	1
Pays en transition	75	96	87	62	73	55
Petits pays structurellement faibles et vulnérables	45	56	60	12	10	10
Pays les moins avancés	19	21	26	3.0	3.0	5.0
Pays en développement sans littoral	27	34	35	9.3	5.5	3.1
Petits pays insulaires en développement	4.	5.6	6.2	0.3	1.8.	1.8
Pour mémoire: part dans les flux d'IED mondiaux (en pourcentage)						
Pays développés	49.4	49.7	41.5	68.4	40.5	65.4
Pays en développement	45.2	44.5	52.0	27.5	25.2	30.6
Afrique	3.1	2.9	3.7	0.6	0.3	1.0
Asie	28.4	26.4	30.1	18.9	18.5	22.2
Asie de l'Est et du Sud Est	22.2	20.8	20.8	24.1	16.9	19.8
Asie du Sud	2.0	2.7	2.5	1.1	0.8	0.7
Asie de l'Ouest	4.2	3.0	3.5	0.9	1.6	1.7
Amérique latine et Caraïbes	13.5	15.1	18.1	7.9	6.3	7.4
Océanie	0.	0.1	0.2	0.0	0.1	4.0
Pays en transition	5.3	5.8	6.5	4.1	4.3	4.0
Petits pays structurellement faibles et vulnérables	3.2	3.4	4.4	0.8	0.6	0.7
Pays les moins avancés	1.3	1.3	1.9	0.2	0.2	0.4
Pays en développement sans littoral	1.9	2.1	2.6	0.6	0.3	0.2
Petits pays insulaires en développement	0.3	0.3	0.5	0.0	0.1	0.1

Source*:* CNUCED, *World Investment Report 2013*.

Conclusion

L'importance des flux des IDE ces dernières années, montre qu'ils sont devenus un élément incontournable et une source de financement recherche par la plupart des pays. En effet, leur intégration au programme d'investissement justifie leur apport comme source de croissance et de développement.

Ainsi, les effets bénéfiques des IDE sont considérés comme substantiels. En effet, l'intérêt des IDE se manifeste non seulement par les entrées de capitaux qu'ils engendrent pour le pays d'accueil, mais également, par leur apport de technologie et de savoir – faire technologique et organisationnel et un accès à de nouveaux marchés. Grâce à ces retombées positives qui se manifestent à différents niveaux, les IDE peuvent contribuer d'une façon active à la croissance et au développement économique des pays d'accueil. Pour les pays en développement, les IDE constituent la solution aux problèmes de développement et de dette. Ce qui explique, les efforts déployés par plusieurs pays, qui se livrent à une concurrence accrue, pour attirer d'importants flux d'investissement international.

Introduction

La globalisation a introduit de nouvelles règles du jeu pour les firmes multinationales (FMN), dans la concurrence aigüe s'exerçant entre les territoires potentiellement attracteurs des entreprises dans un monde soumis à la logique des avantages comparatifs. La décision de localisation des firmes peut être décrite comme une séquence de choix géographiques dans laquelle elles choisissent un pays qui offre le plus d'opportunités et d'avantages possibles.

Les facteurs d'attractivité varient dans le temps et dans l'espace et selon les pays, voir dans le même pays, selon la spécificité des régions. De nos jours, la plupart des pays se sont orientés vers l'attraction et la promotion des IDE, en devenant ainsi l'un des grands enjeux de concurrence entre les pays. Pour faire la différence par rapport aux territoires voisins ou concurrents, un pays doit détenir toutes les collectivités territoriales mettant en place des politiques propres à favoriser l'implantation des entreprises ; (aides indirectes, exonérations fiscales, terrains équipés...etc.), pour offrir aux entreprises l'environnement le plus séduisant.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce deuxième chapitre, qui s'articule autour de deux sections. Dans la première nous exposerons une revue de la littérature des Principales théories explicatives des IDE, et les apports de la Nouvelle Théorie du Commerce International. La deuxième section sera consacrée ou facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers qui traitent, les avantages de pays hôte, les différentes variables explicatives tant économiques qu'institutionnelles et une Synthèse des différents déterminants des IDE.

Section 01 : L'attractivité : Concepts et mesures

La question de l'attractivité a donné lieu, au cours des années récentes, à une littérature à la fois abondante et très hétérogène, à la signification assez floue et donnant de ce fait lieu à une grande diversité d'interprétation.

1. Définition de l'attractivité du territoire

Un pays est attractif quand il recouvre un ensemble d'avantages spécifiques pour une firme qui lui permet d'asseoir une compétitivité ; c.-à-d. la capacité de celui-ci à retenir les entreprises tant nationales qu'étrangères. Le territoire au sens de l'économie régionale peut renvoyer à la ville, la région, la nation ou une zone économique comme l'UE et l'Union Maghrébine Arabe (UMA).

Le concept d'attractivité est caractérisé par un manque de précision dans sa définition. Pour Hatem : « L'attractivité est la capacité pour un territoire d'offrir aux investisseurs des conditions d'accueil suffisamment intéressantes pour les inciter à y localiser leurs projets de préférence à un autre territoire »[28].

[28] Hatem, F, (2004), « Investissement international et politiques d'attractivité »Edition économica, Paris.

Aussi, Veltz définit l'attractivité comme une notion complexe qui s'applique aux territoires, et tient compte des interactions entre trois facteurs[29]:
-La mondialisation industrielle en parallèle de la globalisation financière, dans un univers d'échanges et de production de plus en plus transnationaux.
-La métropolisation (polarisation de l'économie).
-Le mode d'organisation des firmes.

En résumé, l'attractivité peut être définie comme la capacité d'un territoire à attirer les investissements étrangers et à conserver ceux qui sont déjà présents et implantés. En effet, on peut retenir que l'attractivité est :
- Attirer de nouvelles activités (attractivité exogène).
- Retenir des activités existantes (développement endogène).
- Notion d'ancrage territorial.

2. Mesure de l'attractivité

Plusieurs organismes se sont lancés dans le calcul d'indicateurs spécifiques destinés à mesurer l'attractivité des IDE par les pays du monde. Ces dernier se mettent d'accord que ces mesure sont multipliés et apparait comme la combinaison de deux types d'élément: d'une part, la qualité de l'offre territoriale. D'autre part, la hiérarchie des critères de choix de localisation retenus par les investisseurs.

2.1. Les indicateurs élaborés par des institutions internationales

La CNUCED[30]publie chaque année un classement des pays en fonction de leur attractivité, classement qui est présenté sous forme d'une matrice, elle-même obtenue en croisant deux indicateurs de performance en termes d'investissement entrants, et du potentiel d'attractivité en termes d'investissement entrants.

[29] Samson, I, (2004), «Territoire et système économique », communication aux 4èmesjournées de la proximité réseaux et coordination, Marseille les 17et 18 juin.

[30] CNUCED, (2006), « World investment rapport 2005 », United Nations publication, New York et Genève

Rapport-Gratuit.com

-L'indicateur de performance en termes d'investissement entrants(IPIE): Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle un pays reçoit des IDE comparativement à sa taille économique. Il s'agit de la part d'un pays dans le total des IDE entrants d'une année donnée, rapportée à la part de ce pays dans le PIB mondial, multiplié par 100. Il est calculé par la fonction suivante : Si par exemple un pays représente

5% du PIB mondial, alors s'il reçoit 5% de l'IDE mondial, l'indice (IPIE) sera supérieur à 100 et si le pays reçoit moins de 5% l'indice sera inférieur à100.

- **L'Indicateur du Potentiel d'Attractivité en Termes d'Investissement Entrants (IPAIE)** Cet indicateur renferme plusieurs facteurs qui mesurent l'attractivité d'un pays pour les IDE. La CNUCED à sélectionné12 indicateurs statistiques et par conséquent,

$$\text{IPIE} = \frac{\dfrac{\text{IDE entrants dans le pays à l'année t}}{\text{IDE dans le monde à l'année t}}}{\dfrac{\text{PIB du pays à l'année t}}{\text{PIB mondial à l'année t}}} * 100$$

L'indicateur du potentiel d'attractivité est une moyenne simple des valeurs, préalablement normalisées, de 0 à 1, de ces 12 indicateurs. Plus l'indicateur tend vers 1 et plus le pays est considéré comme attractif pour les IDE et donc pour les entreprises multinationales. Plus il tend vers 0 et moins le pays est considéré comme attractif.
Ces indicateurs sont:

-Le PIB par habitant: Il indique le niveau de la demande et de son potentiel de clients. Plus le PIB par habitant est élevé, plus le pays attire des IDE destinés à produire des biens et services innovants et différenciés;
-Le taux de croissance du PIB/habitant des 10 années précédentes: La CNUCED estime en effet que les dirigeants des entreprises multinationales se fondent sur la croissance passée des pays pour anticiper leur croissance future;
-La part des exportations dans le PIB: Cet indicateur traduit l'ouverture du pays aux échanges ainsi que sa compétitivité;
-Le nombre de lignes téléphoniques fixes par millier d'habitant, ainsi que le nombre de téléphones mobiles: Indicateur de l'existence d'une infrastructure modernes d'information et de communication;
-La consommation d'énergie du secteur privé par habitant:

Indicateur de l'importance de l'infrastructure traditionnelle (hors information et télécommunications);

-La part des dépenses en R&D publique et privée du pays dans son PIB: Pour mesurer la capacité technologique du pays d'accueil;

-Le pourcentage d'étudiants de troisième cycle dans la population: Pour mesurer le potentiel de main-d'œuvre très qualifiée disponible dans le pays;

-Un indicateur du risque pays, calculé de façon composite, de manière à mesurer les facteurs qui peuvent influencer la perception du risque pays par les investisseurs: Cet indicateur comprend des données sur la dette publique et privée du pays, ainsi que des données sur la sécurité des biens et des personnes (criminalités, terrorisme) ou encore la stabilité institutionnelle;

-La part de marché du pays dans les exportations mondiales de matières premières: Cet indicateur est utile pour définir l'attractivité du pays pour les IDE orientés vers les industries extractives;

-La part de marché du pays dans les importations mondiales de parties et composants d'automobiles et de produits électriques: Cet indicateur permet de mesurer l'intégration du pays dans la décomposition internationale des processus productifs;

-La part de marché du pays dans les exportations mondiales de services: Pour mesurer l'attractivité du pays par rapport aux IDE orientés dans les services;

-La part du pays dans le stock mondial des IDE entrants: C'est un indicateur de l'attractivité passée et présente, ainsi que du climat général par rapport à l'investissement.

Selon la CNUCED, le croisement de l'indicateur de performance en termes d'investissements entrants avec l'indicateur du potentiel d'attractivité permet d'obtenir les résultats donnés dans le tableau suivant:

Tableau N°08: Matrice de comparaison de la performance et du potentiel.

	Performance élevée	Performance médiocre
Fort potentiel	Les pays de groupe de tête	Les pays en dessous du potentiel
Faible potentiel	Les pays au-dessus du potentiel	Les pays de group de queue

Source : CNUCED http://www. Unctad.org/Templates /Page.asp ?intItemID=2468&lang=1.

Les résultats ci-dessus font apparaitre quatre catégories de pays :

Les pays du groupe de tête : ce sont les pays qui ont à la fois un potentiel et des résultats élevés en termes d'entrées des IDE.

-Les pays du groupe de queue : ce sont les pays qui ont un faible potentiel d'attractivité et qui enregistrent des entrées des IDE faibles.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

-Les pays dont les résultats sont inférieurs à leur potentiel : ce sont les pays qui n'utilisent pas pleinement leur potentiel d'attractivité, ils ont un indice d'entrées potentiel élevé mais des entrées effectives faibles.
-Les pays au-dessus de leur potentiel : ce sont les pays qui ont un faible potentiel, mais qui réussissent néanmoins à attirer plus d'investissement étrangers que la moyenne.

2.2. L'indice de la Banque Mondiale (BM)

La BM a mis en place un dispositif destiné à mesurer les conditions de l'environnement réglementaire des affaires dans (133) pays de monde, intitulé «Doing business in data base». Cette base de données rassemble une trentaine d'indicateurs comparatifs concernant cinq thèmes principaux : Le lancement d'une entreprise, les conditions d'embauche et de licenciement, le cadre juridique des contrats, l'accès au crédit et la fermeture d'une entreprise[31].
Ces indicateurs sont fondés sur l'analyse objective du cadre réglementaire et juridique, la BM prévoit toujours d'accroitre le nombre d'indicateurs et de pays concernés par la comparaison. En 2011, elle a établi un classement de 183 pays et élargi la liste des thèmes à
11 thèmes différents à savoir : la création d'entreprises, l'obtention des primes de constructions, le transfert des propriétés, l'accès aux crédits, la protection des investisseurs, le paiement des taxes et d'impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats, la fermeture d'entreprises, l'accès à l'électricité et l'embauche des travailleurs.

2.3. Les indicateurs de synthèse globaux

D'autres institutions réalisent des baromètres en se basent sur la collecte d'un très grand nombre d'indicateurs d'attractivité et de compétitivité, dans le but d'appréhender le degré d'attractivité d'un territoire. Le tableau qui suit synthétise les plus connus.
Tableau N°09 : Quelques indicateurs d'attractivité territoriale (indicateurs de synthèse).

Indice	Méthode
IMD (Global Commpetitiveness Index)	Indice composite basé sur 200 indicateurs quantitatifs de compétitivité (résultats économiques globaux, infrastructures, Technologiques, administration...)
AT Kearney (Confidence Index)	Résultats d'une enquête d'opinion auprès des décideurs privés sur l'image du pays concerné
AT Kearney (Globalisation Index)	Indice composite basé sur quelques dizaines d'indicateurs mesurant le degré d'ouverture du pays aux

[31] Banque mondiale, (2011) , «agir pour les entreprises », rapports de Doing business, p 5.

	flux de différentes natures (commerce, capital, idées, technologies...)
World Invest Report (FDI Potentiel Index)	Indice composite basé sur une dizaine d'indicateurs d'attractivité du pays pour les flux d'investissements étrangers
World Economic Forum (Micro Commpetitiveness Index	Indice composite basé sur quelques dizaines d'indicateurs mesurant les conditions de compétitivité de la firme (organisation de la firme, environnement d'affaires)
ONU (Human Devlopment Index	Indice composite basé sur quelques indicateurs concernant la santé, l'éducation et le revenu par tête
World Invest Report (FDI Performance Index)	Moyenne sur trois ans (1999-2001) des flux d'investissements directs étrangers entrants rapportés au PIB

Source : Elaboré par les auteurs à partir du document de Hatem. F, (2004), p 249.

Section 02 : Les déterminants des investissements directs étrangers

Dans les années 50 et 60, les investissements directs étrangers étaient regardés avec beaucoup de méfiance et de suspicion. En effet, pour des questions d'ordre politique, plusieurs pays considéraient les IDE comme une menace et un facteur de dominance pouvant porter atteinte à la souveraineté nationale.

Aujourd'hui, la donne a changé du fait que la plupart des pays se sont orienté vers l'attraction et la promotion des IDE, en devenant ainsi l'un des grands enjeux de concurrence et de rivalité entre les pays. Ainsi, la question de l'attractivité a suscité depuis quelques années un intérêt croissant aussi bien pour les chercheurs que pour les décideurs politiques. Le rôle croissant des FMN dans l'économie mondiale, la diversité croissante des options dont elles disposent pour la localisation de leurs projets justifient l'omniprésence de la notion d'attractivité dans les discours politiques, et dans les différents travaux de consultants et de chercheurs.

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce deuxième chapitre, qui s'articule autour de deux sections. Dans la première nous exposerons une revue de la littérature des Principales théories explicatives des IDE, et les apports de la Nouvelle Théorie du Commerce International. La deuxième section sera consacrée ou facteurs d'attractivité des

investissements directs étrangers qui traitent, les avantages de pays hôte, les différentes variables explicatives tant économiques qu'institutionnelles et une Synthèse des différents déterminants des IDE.

1. Les approches théoriques explicatives des déterminants des IDE

Un consensus assez large se présente à travers une littérature riche pour expliquer les différents arguments de l'attraction d'un pays en matière d'IDE.

1.1.La théorie de l'organisation industrielle[32]

Il revient à Hymer d'avoir pour la première fois rompu avec les approches traditionnelles des IDE. Dans sa thèse de dotation soutenue en 1960 et publiée en 1976, il montre les limites de l'approche des mouvements de capitaux.

Hymer dans la structure du marché et des caractéristiques spécifiques des firmes un élément central dans l'explication de l'IDE, il a donc émis l'hypothèse de l'organisation industrielle, ou ce qui est aussi appelé la théorie du comportement oligopolistique.

Dans les conditions de concurrence pure et parfaite ou les entreprises ne possèdent pas d'avantage spécifique les unes sur les autres, c'est-à-dire qu'elles produisent des produits standards, car en pratique les situations de monopole pur sont rares, c'est plutôt celles de l'oligopole où il y a plusieurs entreprises dont chacune est assez grande pour affecter le prix qui structurent les marchés[33] peuvent en profiter pour compenser les coûts et les risques que suppose la production à l'étranger et rivaliser avec les autres entreprises dans le pays d'accueil.

Il considère que l'existence d'avantages spécifiques est une condition essentielle à l'internationalisation des entreprises. Le concept d'avantage spécifique recouvre généralement les actifs intangibles issus de la taille et des positions acquises par les entreprises (image de marque, capacité d'innovation, maîtrise technologique, personnel qualifié, capacité de financement, expérience managériale...). Ces avantages spécifiques que possède la firme étrangère sur les firmes locales lui permettent de concurrencer et de réussir sur le territoire étranger. L'approche de Hymer comporte une dimension stratégique importante comme le souligne Rabiâa Mekki[34]dans la mesure où elle considère que l'internationalisation favorise l'interdépendance des firmes et incite ces dernières à adopter des stratégies de collusion pour augmenter leur part du marché.

---

[32]LINDER. H, ET KINDLEBERGER. P, (1983) «Economie internationale», Economica , Paris.

[33] Idem.

[34] Mekki Rabiâa, mars 2004, « Stratégie de localisation in revue de la littérature et répercussions sur le commerce international », Séminaire doctoral organisé par le CEMAFI, université de Nice Sophia Antipolis.

1.2.La théorie de diversification du produit

La théorie de diversification de produit comme déterminant central des IDE,est apparue en 1971 (R. Caves)[35]

La diversification est analysée comme un élément essentiel dans la croissance des firmes et de leur multinationalisation. L'auteur estime que la firme qui produit un produit bien différencié détient un ensemble de connaissance pouvant être utilisées sur des marchés extérieurs sans couts additionnels. Ceci constitue donc une incitation majeure pour l'investissement direct étranger. Dans le même contexte, R Pearce[36] montre qu'il existerait une relation forte entre la diversification constituant une arme de défense idéale pour la firme, nouvelle venue, face aux firmes locales ou précédemment implantées. Pour lui, les marchés oligopolistiques sont essentiellement caractérisés par des formes de concurrence par différenciation de produits.

R Caves estime qu'il est implorant de rechercher dans quelle mesure l'IDE est le résultat d'un effort de diversification. En fait, nous pouvons formuler deux appréciations dans ce sens : l'une théorique, l'autre empirique.

Sur le plan empirique, il semblerait qu'il y ait une relation forte entre le degré de diversification des produits et la proportion des filiales implantées à l'étranger. R Caves (1974) a en effet, montré dans une étude réalisée sur les firmes aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au canada, que les entreprises exerçant dans les secteurs de l'automobile, des biens de consommation durables et des produits chimiques ont de nombreuses filiales à l'étranger, alors que celles qui sont plutôt dans le papier, le cuir ou le textile en ont peu, soulignant que les premières ont une capacité plus importante de diversification que les secondes. Notons, cependant, que l'auteur fait intervenir, dans son étude sur l'industrie manufacturière canadienne et américaine, d'autres font intervenir, dans leurs études sur l'industrie manufacturière canadienne et américaine, d'autres facteurs susceptibles d'expliquer l'IDE, comme les économies d'échelle ou la sous-utilisassions des ressources mises à la disposition des entreprises.

La diversification des produits qui s'exprime par l'intensité des dépenses de publicité et de recherche et développement a une influence significative sur l'IDE. Par ailleurs T. Horst (1972), note que la taille de la firme pourrait avoir davantage d'influence sur l'IDE[37]

Sur le plan théorique, nous sommes dans l'obligation d'accepter que la diversification du produit est un facteur essentiel d'implantation à l'étranger, car comme le rappelle Caves, sur un marché oligopolistique et de plus concentré, la diversification relève à la fois de l'organisation du marché et de connaissance ; est-ce suffisant pour admettre directement la diversification comme explication globale de l'IDE ? Gannagé estime que rien n'est moins sur, la diversification étant plutôt un élément incorporé dans la théorie de la connaissance et

[35] Ait Atmane , B , (2010), « contribution à la compréhension du rôle des IDE dans le développement en Algérie » Mémoire de Magister: sciences économiques, Université Abderrahmane Mira de Bejaïa.
[36] Idem.
[37] idem.

elle n'est pas en relation directe avec la confirme pas comme un facteur suffisamment d exterminant de l'IDE.

1.3.La théorie de l'arbitrage financier

L'arbitrage est une combinaison de plusieurs opérations permettant de réaliser un bénéfice sans risque en tirant partie des seules imperfections susceptibles d'apparaître entre différents marchés. L'arbitrage permet d'assurer l'égalité des prix à un même moment. Il assure la fluidité entre les différents marchés et contribue à leur liquidité. C'est l'opération de base qui permet de garantir l'efficience des marchés. L'arbitrage sur les marchés de capitaux est le processus par lequel les actifs financiers sont achetés à un prix plus bas sur un marché et vendu à un prix plus élevé sur un autre. Les fonds peuvent alternativement être empruntés à un taux plus bas et prêté à un tiers à un niveau plus élevé. L'arbitragiste agit bien sûr ainsi pour dégager un profit, mais l'arbitrage a pour effet d'égaliser les prix ou les taux d'intérêt entre les marchés si les mouvements des capitaux sont totalement libres. Aussi longtemps que des différences de prix ou de taux d'intérêt existent entre les marchés, le capital sera attiré vers les marchés sur lesquels il peut obtenir la rémunération la plus élevées. Cette théorie a été appliquée aux flux d'investissement étranger. La manière dont elle peut s'appliquer au portefeuille d'investissement est évidente, dans la mesure où ce type d'investissement est souvent très sensible aux mouvements internationaux des taux d'intérêt, entre autres. Elle est moins facilement applicable à l'IDE, qui réagit davantage à des facteurs de long terme qu'à des facteurs de court terme. Cependant, d'un point de vue général, tout investissement sera attiré par des perspectives d'une rémunération supérieure. Dans le cas de l'IDE, la rentabilité d'un investissement est souvent influencée par une combinaison de facteurs, et l'arbitrage du capital dès lors qu'une analyse plutôt général[38].

1.4.La théorie du cycle de vie du produit[39]

La théorie de l'internationalisation de l'entreprise démarre avec la théorie du cycle de vie du produit de Raymond Vernone constate en analysant l'investissement manufacturier américain en Europe, Vernon a développé, la théorie de cycle de vie de produit qui appuie largement l'internationalisation oligopolistique de hymen. Dans l'étude sur les firmes américaines, il constate qu'il y a un avantage oligopolistique externe à l'entreprise et interne au pays (Etats- Unis) et qui procura aux firmes américaines une supériorité par rapport aux firmes non américaines et le point central de cet avantage est l'innovation. En plus des avantages constatés Par Hymer Vernon, on remarque que le marché américain offre des faveurs qui lui sont spécifiques.

- Une rareté du facteur travail ; ce qui favorise la production intensive en capital, il s'en suit que les salaires sont relativement élevés, ce qui inciterait à l'innovation de

[38] -Haid, Z. T (2012) , « La politique d'attractivité des IDE en Algérie Cas de la banque BNP PARIBAS », sciences économiques, Mémoire de magister, Université de TiziOuzou.
[39]Ait Atmane , B , (2010), « contribution à la compréhension du rôle des IDE dans le développement en Algérie » Mémoire de Magister: sciences économiques, Université Abderrahmane Mira de Bejaïa.

machines utilisant de moins en moins de main-d'œuvre, pour faire face au problème de pénurie de travail et de hausse des salaires.

- Des consommateurs détenant le revenu moyen le plus élevé au monde, donc un niveau de vie très élevé, menant à une demande des produits et meilleures qualités sur le marché. Tout nouveau produit conditionné par une demande à haut revenu aurait alors plus de probabilité d'être fabriqué aux Etats-Unis.
- La concurrence des firmes rivales aux Etats-Unis mène à une commande constante pour l'invention et l'innovation, ce qui expliquerait l'intensité des dépèces de recherche et développement.

Le cycle de vie du produit comme un élément important dans la détermination de la décision d'internationalisation. A partir de l'examen du comportement des firmes américaines, Vernon montre que la vie d'un produit se décompose en 4 phases : l'émergence, la croissance, la maturité et le déclin. Tout d'abord, le produit est inventé et fabriqué par une firme innovatrice (l'émergence) dans un pays technologiquement avancé. Dans cette première phase, le produit est seulement commercialisé dans le pays d'origine. Puis en phase de croissance, le produit est fabriqué en masse et fait l'objet d'une forte demande. La firme innovatrice commence à l'exporter vers les marchés d'autres pays. Dans ces deux premières phases, le coût de travail importe peu du fait de l'existence de l'avantage d'innovation technologique et il n'existe pratiquement pas de concurrents. Lorsque le produit arrive à son stade de maturité, la firme innovatrice perd son avantage technologique absolu. Les entreprises des pays importateurs commencent à vouloir imiter le produit. Pour essayer de maintenir sa position de domination, la firme innovatrice va tenter de délocaliser sa production vers les pays importateurs; d'abord, vers d'autres pays développés ayant une demande et un niveau de technologie similaires. Cela lui permet de réduire les coûts liés à l'exportation et de mieux adapter son produit à la demande locale, grâce à une meilleure connaissance des préférences des consommateurs locaux. A partir d'un certain moment, lorsque le produit est banalisé, la firme aura intérêt à investir dans des pays en développement. La raison peut être double : du côté de la production, lorsque la technologie est standardisée, le coût de main-d'œuvre représente une partie plus importante dans le coût total. Cela incite la firme à transférer la production vers des pays à bas salaire. Du côté de la demande, le produit pour rait se trouver à la fin du cycle de vie dans le pays innovateur –sa demande est en déclin ou en voie de disparition (remplacé par un nouveau produit). Mais dans les pays en développement, il se peut que ce produit ne se trouve qu'au stade de croissance ou de maturité. Ainsi, en produisant et/ou commercialisant le produit dans des pays en développement, la firme innovatrice peut profiter d'une baisse de coût de production et/ou d'une prolongation de la vie de produit.

1.5.La théorie des marchés[40]

Elle repose sur l'hypothèse de l'imperfection des conditions de la concurrence pour expliquer les mobiles de l'investissement étranger et permet de mieux prendre en considération les situations réelles rencontrées par les firmes; l'idée de l'oligopole imparfait constitue le cas de figure le plus riche de l'analyse de la multinationalisation. En effet, l'oligopole favorise l'internationalisation du capital; permets à la firme grâce à la transnationalisation d'éliminer les obstacles qui s'opposent à son profit et sa croissance; la firme se délocalise vers les nouveaux marchés pour exploiter les avantages technologiques et les produits différenciés dont elle dispose, ainsi que pour maximiser son profit, en ce sens «la multinationalisation» apparaît comme le moyen de surmonter les limitations qu'une firme rencontre dans l'oligopole national; elle confère à la firme qui s'implante à l'étranger un atout décisif ces concurrents, et l'exploitation directe de cet atout, qu'il soit technologique ou commercial, lui permet d'en retirer une quasi rente économique. «La multinationalisation» correspond par conséquent à une situation économique négative, et ce, dans la mesure où elle est le seul refuge pour les FTN pour écouler leurs produits, trouver des débouchés et sortir du marasme interne, mais aussi à une situation économique positive, et ce, dans la mesure où la FTN exploite ses atouts et avantages comparatifs dont elle dispose pour résorber ses déficits internes et réaliser plus de profit.

1.6.La théorie de paradigme éclectique

Pour j. Dunning, l'une des raisons les plus importantes de l'existence des firmes multinationales repose sur l'idée que les marchés dans lesquels elles évoluent sont imparfaits et contiennent de multiples imperfections, dont il faut deux groupe.les imperfections naturelles qui portent essentiellement sur les coûts de transactions et les coûts relatifs à la méconnaissance du marché-cible. Les premiers sont liés aux dépenses de transport, de communication, de négociation ou même de la recherche d'un acheteur ou d'un vendeur et les secondes ont trait à la difficulté de cerner un marché situé à l'étranger. Elles sont nombreuses lorsque l'incertitude n'est pas nulle et l'information chère. L'entreprise se trouve en net désavantage par rapport à ses concurrentes locales. Il y a les imperfections structurelles qui sont liées au comportement de certaine firmes oligopolistiques, voire monopolistiques et qui détiennent un pouvoir sur les prix de quelques produits. Elles sont même parfois, dans certains pays une mainmise sur les pouvoirs publics, et disposent d'avantages oligopolistiques intéressants tel que l'accès au capital… d'autres imperfections peuvent être dus à l'action des gouvernements des pays d'accueil qui imposent quelquefois des règles contraignantes (en termes de taxes ou de barrières commerciales).

[40] Haid, Z. T (2012) , « La politique d'attractivité des IDE en Algérie Cas de la banque BNP PARIBAS », sciences économiques, Mémoire de magister, Université de TiziOuzou.

Tableau N° 10: le marché imparfait de J.Dunning.

Imperfection naturelles : (les conditions de l'offre et la demande sur un marché)	**Imperfections structurelles** : (actions de participations, intérieures ou extérieures au marché, influençant les conditions de l'offre et la demande)
Les couts de transactions : -Base : Toute action effectuée sur un marché occasionne un cout (en recherche, trouver le bon vendeur ou acheteur, en communication, en négociation, en transport) **La connaissance de marché :** -incertitude sur l'obtention des informations sur le marché. (Quelle est la « bonne » technologie ?grand nombre de joueurs recherchant la meilleur opportunité) -la protection de savoir (les brevets et les droits de propriété intellectuelle)	**Les positions monopolistiques ou oligopolistiques :** -base : le pouvoir d'une firme sur un marché en détenant une position favorable (jouer sur les prix, la recherche et développement) Les gouvernements : -base : les règles étatiques (les impôts les taxes, les tarifs imposés ou les barrières économiques)

Source: E. jasmin, (Avril 2003), « Nouvelle économie et firmes multinationales : les enjeux théoriques et analytiques : le paradigme éclectique ». Cahier de recherche-CEIM Page8.

La première tentative explicative des flux des IDE dans une économie a été présentée par Dunning (1973)[41], tout en tenant compte du fait que l'environnement de l'investissement dépend essentiellement de la stabilité politique. Il a mis l'accent sur trois types de facteurs. Des facteurs de marchés, tels que la taille et la croissance mesurée par le PNB du pays récepteur; des facteurs de coûts tels que l'abondance de la main d'œuvre, la faiblesse des coûts de production et l'inflation; et des facteurs liés à l'environnement de l'investissement tels que le degré d'endettement du pays et de l'état de la balance des paiements. Complète ses premiers travaux en s'inspirant de la théorie de l'organisation industrielle.

Il développe ainsi une approche dite «l'approche éclectique» ou «le paradigme O.L.I» .ce lui fait de la multinationalisation le résultat global des facteurs explicatifs des investissements directs[42] d'une combinaison de trois éléments interdépendants qui sont:

[41] Ait Atmane , B , (2010), « contribution à la compréhension du rôle des IDE dans le développement en Algérie » Mémoire de Magister, sciences économiques, Université Abderrahmane Mira de Bejaïa.

[42] Boualam, F, (2010), « conduite de la politique de l'attractivité des IDE et Modèle de développement de l'Algérie : quel potentiel», in colloque international Algérie: Cinquante ans d'expériences de développement Etat-Economie -Société, P 8.

Rapport-Gratuit.com

- **le premier c'est Avantages spécifiques (Ownership avantage)**

Peuvent être un produit, ou des actifs incorporels susceptibles d'être exploitées de manière rentable à une échelle relativement large (brevets, droits d'auteur, noms de marque, réseaux de commercialisation facilités d'accès aux ressources financières, l'acquisition d'une technologie plus avancée, à l'existence d'économies d'échelle sur le plan logistique, l'approvisionnement et une expérience plus ancienne que celle de ses concurrents…ce qui permet à la firme de conserver la propriété de ses filiales à l'étranger).

- **Le deuxième c'est l'avantage à la localisation**

Est l'existence d'un avantage à utiliser pour produire dans plusieurs pays plutôt que d'exporter à partir d'une production dans le seul pays d'origine, pour la nécessité d'une présence physique sur les marchés étrangers pour y être compétitif, dans l'intérêt d'une division internationale du processus productif pour tirer profit des différences des prix et des salaires. La délocalisation peut aussi répondre à une volonté de contourner les entraves au commerce (frais de transport des produits, protectionnisme commercial du pays d'accueil) ou permettre une meilleure adaptation au marché (proximité des consommateurs, ajustement aux normes local, meilleure connaissance des concurrents locaux). Le choix de lieu d'implantation dépend des caractéristiques propres du pays d'accueil. Donc les motivations des firmes sont liées à la recherche des avantages comparatifs et la réalisation des gains à moindres coûts.

- **Le troisième c'est l'avantage d'internalisation**

Ce sont les avantages que la FMN espère les avoir si elle procède à l'internalisation de son processus de production par la délocalisation vers le pays d'accueil.

Ces avantages permettent d'éviter les coûts associés aux transactions entre sociétés interdépendantes (coûts de passation des contrats et de garantie de la qualité). Elle assure un meilleur contrôle sur l'utilisation des technologies, et évite sa sous évolution par le marché.

Ce mode de pénétration du marché étranger est choisi lorsque la firme réunit simultanément les types d'avantages. S'il n'y a pas d'avantage à la localisation, mais seulement un avantage spécifique et un avantage à l'internalisation, la firme garde la maitrise de la pénétration du marché étranger en y exportant et en établissant son propre réseau de vente. Pour Dunning enfin, si la firme ne possède qu'un avantage spécifique, elle effectue alors une vente de licence auprès d'une entreprise locale et lui laisse le soin d'exporter le marché de son pays.

C'est ainsi que plus le pays hôte procure des avantages répondant aux critères suscités, plus il attirera des IDE. Cette vision des déterminants des IDE est une vision dynamique, puisqu'elle évolue au fur et à mesure de l'évolution de l'attractivité du pays et des avantages spécifiques de la firme multinationale.

On peut résumer les trois avantages de la théorie d'OLI dans le tableau suivant :

Avantages spécifiques à la firme (O)	Avantages à la localisation dans un pays d'accueil (L)	Avantages à l'internalisation de la chaîne de production (I)
- propriété technologique. - taille, économies d'échelle. - différenciation du produit. - dotations spécifiques (hommes, capitaux, organisation). - accès aux marchés (facteurs et produits). - multinationalisation antérieure	-différences des prix des inputs. - qualité des inputs. - coûts de transport et de communication. - distance psychique (langue, culture,...). - distribution spatiale des inputs et des marchés. - possibilité d'entente	-diminution du coût d'échange. - diminution du vol de droit de propriété. - réduction de l'incertitude. - contrôle de l'offre (quantité et qualité). - contrôle des débouchés. - internalisation des externalités. - inexistence des marchés à terme.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Figure N° 04 : Les investissements dans le paradigme OLI :

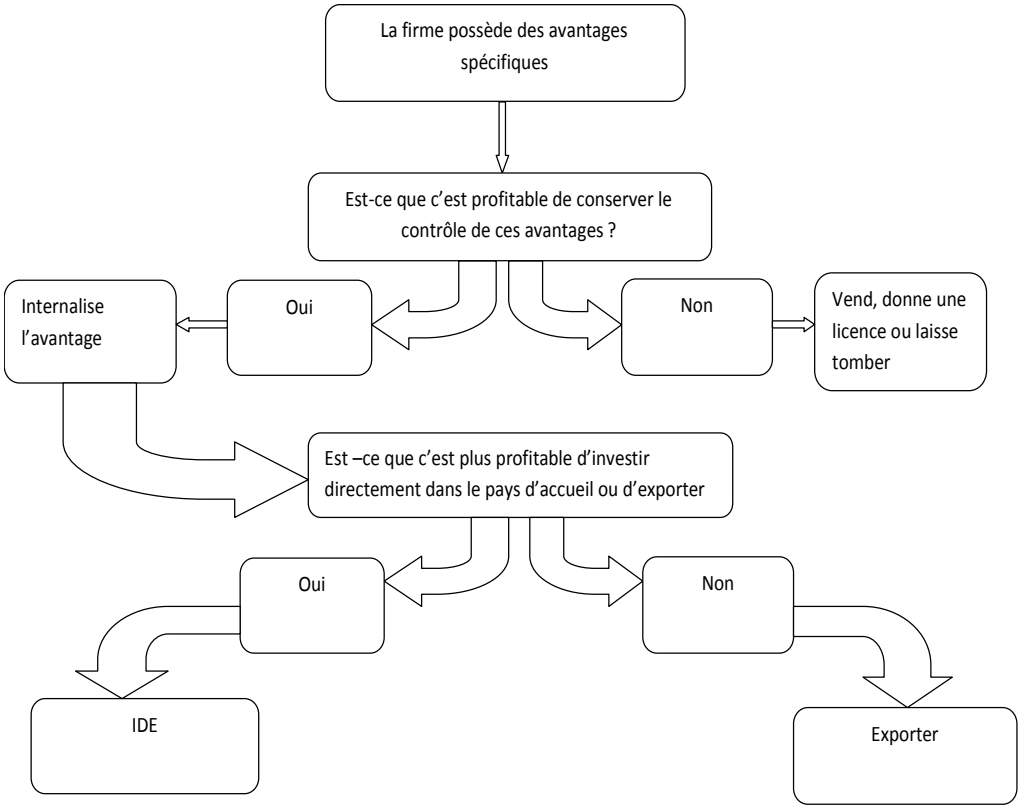

Source: BIE Foreign Direct Investment: Trends and Determinants. Dans Evaluation of the investment promotion and facilitation program. Bureau of Industry Economics, 1998.

1.7.Le paradigme (ESP) « Environnement, System, Politique »

Il a été développé par Koopman et Montias (1971) (Muchielli, 1991)[43]et selon leurs analyses, l'IDE dépend de l'évolution des variables structurelles d'un pays et l'interconnexion entre l'environnement (ressources naturelles, humaines et infrastructures), le système (institutions politiques, économiques et), et politique (les actions menées par les gouvernements). Selon ces auteurs, ces variables permettent de comprendre les flux d'IDE.

[43] Patricia.D, (septembre 2007), « Les déterminants des IDE dans les pays en développement : leçons pour l'UMOOM », BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest), document d'étude n° DER /07/03 , p 10.

Tableau N° 11 : les avantages de localisation (spécifiques aux pays d'accueil)[44].

Facteurs liés à l'environnement (E)	
Les composantes : -Ressources humaines -Ressources naturelles -Etapes de développement économique -Bagage culturel et historique	**Les résultats :** -Niveau et structure du rendement (secteur primaire, services industriels, spécialisation) -Attitude envers le travail, richesse naturelles…
Facteurs liés au système(s)	
Les composantes : -Système capitaliste (liberté d'entreprendre) -Système socialiste -Système mixte -Les alliances avec d'autres pays	**- Les résultats** -Prise de décision -Propension d'engagement dans le commerce international -Attribution de ressources demandées par le marché -Nationalisation…
Facteurs liés aux politiques (p)	
Les composantes : -Macroéconomique (monétaires, fiscales, sur le taux de change…) -Générales (éducation, protection des consommateurs…) -Spécifiques à l'IDE	**Les résultats :** -Ampleur et interposition des gouvernements. commandes -Condition d'exécution

Source : Ait Atmane , B , (2010), « contribution à la compréhension du rôle des IDE dans le développement en Algérie » Mémoire de Magister, sciences économiques, Université Abderrahmane Mira de Bejaïa, p25.

1.8.**Théorie de l'adaptation institutionnelle**

Les auteurs de ces deux théories acceptent l'hypothèse que l'IDE est un catalyseur pour la croissance économique comme, elle caractérise les institutions du pays d'accueil comme déterminant des flux d'IDE en proposant d'étudier sa capacité d'attirer, d'absorber et de préserver l'IDE. Les flux d'IDE sont dépendants de quatre institutions: le gouvernement, le marché, l'éducation et le milieu socioculturel.

2. Les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers

Les facteurs d'attractivité permettent de répondre à la question : pourquoi une firme choisit d'implanter une filiale dans un tel territoire et non pas dans un autre?

La décision et le choix d'implantation des firmes multinationales dans un territoire ne dépendent pas seulement de l'accueil qu'offrent ces pays mais aussi d'autres facteurs.

[44] Tableau traduit en français par l'auteur J. H. Dunning.

Les investissements sont attirés par les caractéristiques économiques fondamentales des territoires d'accueil : la taille du marché, le niveau du revenu réel, le coût et le niveau de qualification de la main d'œuvre, la stabilité politique et économique, la libéralisation des politiques commerciales, les mouvements du taux de change, les politiques de taxation, la qualité des infrastructures, la qualité des institutions, etc**.**

2.1.Les déterminants d'ordre économique

Les déterminants les plus importants pour l'implantation des IDE sont les considérations économiques, qui se manifestent de façon considérable dés qu'un cadre favorable aux IDE est en place.

2.1.1. L es déterminants du climat d'investissement

Pour choisir le pays hôte, l'investisseur étranger a besoin d'une évaluation du climat d'investissement. Ce dernier, peut être évalué sur la base du niveau de stabilité des variables macroéconomiques suivantes: le taux de chômage, la croissance, l'investissement national et le taux d'inflation.

2.1.1.1. Le taux d'intérêt réel

C'est une mesure du risque, c'est un indicateur important pour la croissance économique, car il élimine les effets d'inflation, et peut traduire le degré d'incitation à épargner, ce taux correspond au taux d'intérêt nominal sous déduction de l'inflation.

2.1.1.2. L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC)

Est un indicateur de la stabilité macroéconomique. Un accroissement de cet indice dénote d'une élévation du taux d'inflation, ce qui pourrait indiquer un cadre macroéconomique à instable et devrait décourager l'investissement étranger. Il est attendu pour cette variable un signe négatif

2.1.1.3.Le ratio exportations sur PIB (EXPORTS)

Représente l'ouverture au commerce international d'une économie. Pour une entreprise multinationale, l'intérêt d'une économie ouverte est double.

D'une part, elle garantit une plus grande flexibilité dans l'importation de biens de consommation intermédiaires nécessaires a la production, et d'autre part, elle accroit les facilites d'exportation.

Cependant, une entreprise multinationale peut avoir intérêt à s'installer dans une économie peu ouverte si cette dernière dispose d'un important marche auquel l'entreprise ne pourrait avoir accès autrement que par son implantation dans le pays. Le signe de cette variable est par conséquent ambigu.

2.1.1.4.Les dépenses publiques [45]

Bien qu'elles ne représentent pas uniquement les investissements publics, elles peuvent contribuer positivement à l'augmentation des flux d'IDE, notamment lorsqu'elles correspondent à des dépenses en infrastructures et un accroissement de la qualité des services publics.

2.1.1.5.La recherche de l'efficience

Lorsque les deux premières catégories de facteurs sont disponibles : vastes marches et coûts de production bas. Les investisseurs étrangers recherchent des territoires qui puissent être considérés comme des bases de production de haut niveau technologique et des plates-formes d'exportation. Les pays qui répondent à ces critères forment ce que Michalet (2002) appelle les « core countries ».

2.1.1.6.La croissance

La croissance d'une économie peut constituer un paramètre important pour les investisseurs potentiels. C'est un facteur dé terminant de l'attractivité. En effet, l'investisseur s'intéresse d'avantage au potentiel d'une économie qu'à son état présent. Ainsi, un taux de croissance faible ou en déclin indique le manque de dynamisme de la demande et de la taille du marché du pays hôte, d'où une faible profitabilité de l'investissement. Par contre, un développement rapide de l'économie du pays hôte représente une opportunité d'expansion supplémentaire pour l'investisseur, une fois installé.

2.1.1.7.Le taux d'investissement (TXINVEST)

(Formation brute de capital fixe rapporte au PIB) : ce taux témoigne du dynamisme du tissu économique d'un pays et de l'existence de riches d'investissement. En outre, une forte intégration verticale, à savoir l'existence d'entreprises qui peuvent servir de sous-traitants ou de débouchés locaux, stimule l'investissement, d'où la hausse du taux d'investissement. De même, la progression de ce ratio peut également traduire une volonté politique d'investir dans des infrastructures socio-économiques nécessaires au développement économique. L'impact attendu de cette variable est positif.

2.1.2. Les déterminants en termes de l'offre

Nous avons l'ensemble des déterminants ayant trait aux ressources disponibles dans les pays d'accueil. Ce sont principalement les facteurs directement liés à la production.

2.1.2.1.Accès aux ressources naturelles

La stratégie d'accès aux ressources naturelles était la première raison d'attraction des IDE. Son évolution et son ampleur étaient déjà existantes dès le XVIème siècle. Elle n'est pas une caractéristique de l'économie multinationale ou globale puisqu' elle est apparue avant même l'évolution du concept « Globalisation ».

[45] Abdellatif NOUREDDINE, (2010), « La localisation et l'attractivité territoriale des investissements directs étrangers : essai de modélisa ion économétrique », Thèse du Doctorat Sciences Economiques, Agadir.

Dans ce cadre d'analyse les ressources naturelles sont exploitées à l'étranger, car, pour des raisons climatologiques ou géologiques qui sont peu abondantes voir inexistantes dans le pays d'origine, ou que le pays disposant de ces ressources naturelles est incapable de les exploiter ou de les commercialiser sans investissement international, tel est le cas pour les exploitations de terrains pétroliers et miniers par exemple.

Néanmoins, l'importance relative des ressources s'est considérablement modifiée au cours de l'histoire. Aujourd'hui les métaux précieux ont été supplantés par le pétrole ou les minerais servant aux alliages, mais fondamentalement il s'agit toujours d'exploiter des ressources naturelles afin de les transformer et de les exporter vers le pays d'origine ou vers le reste du monde, et en faire ainsi une « vache à lait ». Cet aspect des IDE est le plus simple à comprendre et le plus évident à expliquer. Son déterminant principal est en fait l'existence des ressources naturelles dans le pays hôte[46].

2.1.2.2.Le capital humain

Le coût de la main-d'œuvre est un déterminant important des IDE, nous allons utiliser un indice de la scolarisation comme mesure de la qualité de la main-d'œuvre. Cependant, les Firmes Transnational (FTN) ne tiennent pas seulement compte du coût de la main-d'œuvre, mais également de leur qualité, et de leur flexibilité, en effet, le niveau d'éducation de la population constitue un atout indéniable pour la promotion de l'IDE[47].

2.1.2.3. La qualité des infrastructures de pays

Les facteurs infrastructurels constituent un reflet du degré de développement d'un pays. Ils représentent un puissant vecteur de croissance économique et d'attractivité. Ainsi, lorsque sur un territoire, l'infrastructure de base est développée, le coût de l'investissement est faible ainsi que son coût d'exploitation; ce qui augmente le rendement de l'investissement et de ce fait stimuler les IDE[48].

Les infrastructures de transport jouent également un rôle important dans l'attractivité des territoires du fait qu'ils conditionnent les relations entre la firme et ses différents partenaires (fournisseurs, clients, main-d'œuvre, etc.). Ainsi, les différents modes de transport doivent être développés, autrement dit, le réseau routier local et international, le réseau portuaire, mais aussi, le transport aérien, ceci dans le but de facilité le transport des marchandises, des biens, mais encore, pour les déplacements du personnel et des dirigeants.

2.1.2.4.Le système de communication:

Il est exclu qu'un pays puisse attirer des investissements étrangers dans le cas où il ne dispose pas d'un réseau de communications efficace et bon marché avec le reste du monde et

[46] Leon. A, et Sauvin. T, (2005), « De l'économie internationale à l'économie globale », Edition Ellipses, paris, p150.151.
[47] OCDE, PNUD, (2014) « Perspectives économiques en Afrique », édition régional Afrique du nord, p12.
[48] Belattaf. M, (2009), « Localisation industrielle et aménagement des territoires : aspects théoriques et pratiques, OPU.

qui permet à chaque unité et à chaque filiale d'être reliée24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à la maison-mère et aux autres filiales du groupe.

2.1.3. Les déterminants en termes de demande

Tout choix d'investissement est lié au concours de trois (03) conditions sine qua non :

2.1.3.1.La rentabilité

C'est l'élément premier qui détermine l'investissement. Avant de s'engager dans un territoire donné, l'investisseur doit s'assurer des éléments suivants[49] :

-que le lancement de son produit peut être réalisé avec un coût inférieur ou prix de vent pratiqué sur le marché international.

-Il doit garantir des marges bénéficiaires suffisantes pour amortir ses coûts et dégager un cash-flow.

- que le nouveau marché recèle des clients potentiels suffisamment nombreux et forts pour assurer la pérennité de son entreprise.

2.1.3.2.Le risque

Une fois il s'assure de la rentabilité de l'activité, l'investisseur fait un diagnostic des lieux pour jauger le risque et s'informer des conditions sociales, culturelles et politiques du pays où il a l'intention d'investir. Plus le niveau d'investissement est important plus la mesure de risque devient méticuleuse, et l'investisseur devient « craintif », c'est pourquoi, il est important de gagner la confiance des investisseurs étrangers.
Celles –ci passe nécessairement par l'assainissement de climat entourant les affaires par :

- Une plus grande transparence dans la gestion publique.
- un appareil judiciaire viable.
- la démocratisation de la société.
- La stabilité politique : établir des mécanismes qui assureront l'alternance au pouvoir sans violence.

2.1.3.3.La garantie d'une liquidité

L'existence d'une monnaie fluide permettant une facilité des transactions et une circulation non bornée par les « poteaux frontières » nationaux et non balisée par des règlements antiéconomiques. Une réglementation financière qui donne aux avoirs toutes les

[49] **-akkal. A,** (2008), « le commerce extérieur moteur de la mondialisation. Quelles perspectives pour l'Algérie » », Mémoire de magister, en économie et statistique appliquées, option analyse économique, Université de Tizi Ouzou.

caractéristiques d'une monnaie c'est-à-dire, une disponibilité immédiate et inconditionnelle en des espaces autre que ce des Etats qu'assurent l'émission.
La création d'une zone de libre-échange permet de réduire les risques et favorise la liquidité grâce ou développement des échanges commerciaux qu'elle induit avec des économies à tradition libérales ou la fluidité des liquidités est chose acquise. L'existence d'une zone de libre-échange augmenterait la transparence des transactions et encouragerait l'initiative privée et la décentralisation des décisions économique. Ce qui éroderait les rentes bâties à l'abri des barrières douanières et des règlements rigides favorisant une caste de rentiers se transforment en médiocres producteurs, alimentant le marché local par des ersatz (produit substitut nocif ou trop coûteux) de produit ou déterminant de consommateur local.

2.2. Les déterminants d'ordre institutionnel

Le choix d'implantation des firmes étrangères ne sont pas influencées uniquement par les facteurs économiques, mais aussi par des composantes institutionnelles qui justifie les différences flux des IDE entre les pays.

2.2.1. Le degré d'ouverture commerciale

L'attraction des IDE est aussi tributaire du degré d'intégration à l'économie mondiale. L'ouverture d'une économie sera mesurée par le volume des échanges en pourcentage du POE ; autrement dit, le ratio des échanges (exportations + importations) sur le POE.

2.2.2. La recherche d'un environnement des affaires stable

L'investisseur étranger cherche avant tout à s'assurer que l'avenir du pays est suffisamment prévisible pour que son projet d'investissement ne soit compromis ni par une instabilité politique ni par des problèmes sociaux.

2.2.3. Le taux de pression fiscale

Est utilisé comme un proxy du taux d'imposition des entreprises du secteur formel. En r1aison notamment de la faible imposition du secteur informel dans les économies de l'Union, le taux d'imposition permet de capter l'effet de la politique fiscale sur l'investissement. En effet, un taux d'imposition élève pourrait décourager l'investissement en général, et les IDE en particulier. Un signe négatif est attendu pour cette Variable.

2.2.4. Niveau éducationnel, développement humain et sécurité sociale

Les firmes, en particulier multinationales dans des pays en voie de développement, peuvent fonder leurs décisions d´investissement sur la disponibilité de travailleurs qualifiés. En plus de réduire les frais d´entrainement, ce qui serait fait en grande partie dans la firme, un marché avec des travailleurs qualifiés est associé, en général, à de hauts indices de

concentration industrielle, et tend à produire des externalités positives[50]. Le niveau éducationnel est également important dans l´attraction de l´IDE, car il détermine le type d´investissement d´entrée. Selon le rapport de la Banque Mondiale (BIRD, 2004), des pays ayant une basse qualification de la main d´œuvre et de bas salaires tendent à attirer des investissements qui visent à obtenir des avantages compétitifs à partir d´une réduction de ses coûts de production.

2.2.5. Risque et incertitude

Les décisions d'investissement sont aussi influencées par le risque et l'incertitude résultant, par exemple, de l'instabilité politique ou macroéconomique, ou encore de changements de stratégie. L'incertitude entraîne une hausse des coûts de transaction et d'ajustement liés aux investissements. Face à des facteurs d'incertitude, et compte tenu du caractère irréversible des décisions qu'ils doivent prendre, les investisseurs peuvent renoncer à investir ou reporter cette opération pour éviter d'avoir à supporter le coût d'un mauvais choix (Dixit and Pindyck, 1994)[51].

Tableau N° 12: classification des critères attractifs des IDE.

Classement	Critères	Note
1	La proximité du marché, des clients ou des consommateurs	7.9
2	La présence d'une main d'œuvre qualifiée	7.5
3	La sécurité de l'environnement politique, économique et sociale	7.5
4	Les infrastructures du transport et de logistique	7.5
5	Les infrastructures de communication	7.2
6	Le cout de la main-d'œuvre	6.8
7	La disponibilité et le prix du foncier et d'immobilier	6.7
8	Le niveau des charges fiscales de l'entreprise	6.7
9	La qualité des conditions de vie	6.1
10	La langue la culture et les valeurs	5.9
11	La possibilité d'obtenir des aides et des subventions ou des soutiens publique	5.4

Source : enquête réalisée par IPSOS AVRIL 2005 In quotidien d'Oran 20 Avril 2006 par Abdelmadjid bouzidi
p. 8.

[50] OCDE, PNUD, (2014) « Perspectives économiques en Afrique », édition régional Afrique du nord, p12-13.

[51] Mercier. S, (2004), « Déterminants et Impact de l'Investissement Direct Etranger sur la croissance économique en Haïti (1970 – 2000) » Rapport de Recherche, Faculté des Arts et des Sciences Université de Montréal, p110.

Rapport-Gratuit.com

D'après le tableau ci-dessus, ce qui attire le plus un investisseur étranger dans un pays pour s'implanter, c'est l'importance du marché intérieur de ce pays et celle du marché régional.

S'agissant de la main-d'œuvre, l'investisseur place la qualité de celle-ci avant son coût.

Autrement dit le niveau de qualification prime sur le niveau des salaires pratiqués. L'IDE est également attiré par la qualité des infrastructures de transports et de la télécommunication ainsi que le poids des charges fiscales qui pèsent sur l'entreprise. En d'autres termes, l'investisseur est prêt à payer plus pour un cadre de travail adéquat.

Tableau N°13 : Déterminants des investissements directs étrangers.

Tableau synthétique des différents déterminants des IDE	
Cadre réglementaire global du pays hôte.	- stabilité économique, politique et sociale. - lois concernant l'entrée et les opérations financières et juridiques. - régime fiscal. - politique de privatisations. - système judiciaire en général. - régime de commerce. - Accordes internationaux concernant l'IDE. - politiques relatives au fonctionnement structurel des marchés.
Climat des affaires	Promotions et incitations à l'investissement. - coûts d'activité. - Equipements collectifs. - Services après- investissement. - disponibilité de financement.
Déterminants économiques	- Taille du marché. - croissance du marché. - Matières premières. - Main- œuvre qualifiée. - ressource naturelle. - infrastructure physique (ports, routes, énergie, télécommunications…..). - Adhésion à un accord régional favorisant l'établissement des relations commerciales privilégiées. - infrastructure spécifique favorisant l'activité exportatrice (plate forme exportatrice).

Source : Le tableau est inspiré de plusieurs théories ainsi que le tableau de CNUCED, word Investment report 1998 : Trends and determinant, tableau IV.1, p.19.

Conclusion

Les implications de la théorie OLI sont très importantes. Pour énoncer les différents arguments de l'attractivité d'un pays en matière d'IDE, en propose une classification sur trois axes principaux : les déterminants économiques, le cadre réglementaire global du pays d'accueil, et les conditions des affaires vis-à-vis des investisseurs étrangers.

Donc, les politiques nationales et le cadre international de l'investissement jouent un rôle déterminant pour attirer les IDE et la faiblesse de ces derniers, soit le résultat.

Comme, on à constater qu'il existe bien des contradictions en matière de localisation entre les objectifs visés par les pouvoirs publics et qui sont d'ordres macro-économiques, et ceux des firmes qui sont d'ordre micro-économiques. Si les premiers visent l'intégration de l'économie nationale à l'économie mondiale tout en s'assurant de la réalisation des grands équilibres et des seuils minimaux en matière de création d'emploi et de la distribution des revenus, les seconds (les firmes) sont plus opérationnels et visent d'abord à garantir la rentabilité de leurs investissements en s'assurant des coûts de facteurs minimaux, une flexibilité de travail, une dimension du marché apte à lui garantir des économies d'échelle.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Chapitre III

Politique d’investissement en Algérie

Introduction

Après avoir étudié la théorie des IDE ainsi que les facteurs d'incitation et de promotion de l'IDE, nous relaterons à présent le comportement des IDE en Algérie.

Avant les années 90 les IDE se concentraient dans le secteur des hydrocarbures et étaient plutôt irréguliers, dépendant beaucoup des prévisions faites sur les prix et les conditions du marché du pétrole. Durant les premières années de la décennie 1990, le flux des IDE n'arrivait toujours pas à décoller malgré les efforts de l'Etat comme l'obligation faite pour la Sonatrach de coopérer avec les sociétés internationales par la création de joint-ventures pour l'exploration de réserves qui demandaient un haut niveau technologique. Le bas prix du baril et la détérioration de la situation macroéconomique ont dégradé l'attractivité du pays. Grâce à la stabilisation macroéconomique et au nouveau code des investissements, l'Algérie commence à recevoir des IDE à partir de la mi-90 et surtout à partir de 2001, date à partir de laquelle le volume commence à dépasser le milliard de dollars/an. Nous essaierons de passer en revue les tendances de l'évolution des IDE en Algérie, puis nous intéresser à la répartition sectorielle et aux pays émetteurs.

Donc, ce chapitre est consacré à l'étude des IDE en Algérie, il se compose de deux sections. La première va porter une approche globale des IDE. La deuxième section analyse le cadre juridique, réglementaire et institutionnel de l'investissement en Algérie.

Section 01. Cadre réglementaire des IDE en Algérie

L'évolution de la réglementation et des organismes de promotion et de facilitation des IDE en Algérie a connu plusieurs étapes et réformes.

1. L'évolution de la réglementation des IDE en Algérie

L'économie algérienne a vécu après l'indépendance deux ères différentes. Chacune se caractérise par une politique économique suivant les décisions politiques prises par l'Etat. La première, suit une logique socialiste (la phase de planification), et la deuxième favorise l'économie de marché **(**la période des réformes). A cet effet, plusieurs textes juridiques ont été promulgués, durant ces deux périodes.

1.1. Les investissements étrangers à l'ère de la planification

Il s'agit de la période, allant du lendemain de l'indépendance jusqu'au début des années 1990, incluant les anciens textes réglementaires de 1963, 1966 et de 1982.

1.1.1. Le code de 1963 (loi n°63-277 du 26/07/1963)

Le 23 juillet 1963, l'Algérie a promulgué un code destiné aux investisseurs étrangers.

Ce texte définit les garanties générales et particulières accordées aux investissements productifs en Algérie, les droits, les obligations et les avantages et le cadre général des interventions de l'Etat dans le domaine des investissements. Son article 3 stipule que « la liberté d'investissement est reconnue aux personnes physiques et morales étrangères sous réserve des dispositions d'ordre public et des règles d'établissement, résultant des lois

réglementés ainsi que des conventions d'établissements lorsque celles-ci sont postérieures au 1er juillet 1962[52] ». Aussi, l'article 23 de ce code dispose que « l'Etat intervient par le moyen des investissements publics, et créant des sociétés nationales ou des sociétés d'économie mixte avec la participation du capital, pour réunir les conditions nécessaires à la réalisation d'une économie socialiste spécialement dans les secteurs d'activités présentant une importance vitale pour l'économie nationale[53] ».

Les garanties et les avantages prévues par ce code s'appliquent aux investissements étrangers quelle que soit leur origine et tout investissement devrait faire objet d'un agrément auprès de la commission nationale d'investissement. Ce code est à la fois restrictif et discriminatoire.

Il présente des mesures d'encouragement, alors que plusieurs obstacles entravaient les investisseurs étrangers, telle la nationalisation des investissements qui sont restées en activité après l'indépendance, les lourdeurs administratives et les conditions du rapatriement des bénéfices qui sont limités à un maximum de 50% par an. Ainsi, malgré ces quelques avantages prévus, ce code n'a pas produit les résultats souhaités par les autorités.

1.1.2. Le code de 1966 (l'ordonnance n°66-284 du 15/09/1966)

L'échec de premier code a poussé les autorités à élaborer un nouveau code en septembre 1966, qui avait comme objectif de délimiter le cadre dans lequel est organisée l'intervention du capital privé dans les diverses branches d'activités économiques. L'article 3 de ce code indique que « *l'Etat peut, en outre, dans tous les secteurs s'associer, dans des sociétés d'économie mixte, avec la participation du capital étranger ou national. Il peut également lancer des appels d'offres de création d'entreprises dans tous les secteurs par des capitaux privés, dans des conditions déterminées, que les priorités du développement économique pourraient exiger*[54]».

Ce code a défini clairement les domaines de monopole de l'Etat auquel il est devenu, dorénavant, possible de s'associer avec le capital privé nationale ou étranger[55]. En générale, ce code a essayé de corriger les insuffisances remarquées dans les textes précédents, notamment celles liées aux délais des démarches administratives. Mais les résultats ont étaient insuffisants à cause des mécanismes pratiqués prévus par ce code comme l'orientation des investisseurs vers les objectifs tracés et la limitation de montant des investissements et le nombre des entreprises.

[52] Article 3, lois N° 63-277, du 26/07/1963, portant code des investissant, journal officiel N° 53, p774.

[53] Idem, p775.

[54] Article 3, lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissant, journal officiel N° 80, p901.

[55] Article 2, titre I, lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissant, journal officiel N° 80, p902.

1.1.3. La loi n°82-11 du 21/08/1982

En 1982, les pouvoirs publics ont essayé de clarifier la situation économique en invitant le capital étranger à entrer en association avec l'Etat dans leurs projets d'investissement (les sociétés mixtes), avec la promulgation de la loi 82-13 du 28 août 1982 relative à l'investissement privé, qui sera modifié par la loi n°86-13 du 19/08/1986.

Malgré les avantages accordés par ce troisième code des investissements, il n'a pas reçu un grand intérêt de la part des investisseurs étrangers, du fait que comme il était clair dans les articles 2 et 5 de la loi de 1986, le capital de la société se compose de plus de 50% en faveur du secteur public national et la prise des décisions administratives et financières sont confiées à la partie algérienne[56].

C'est relativement à ces éléments que la loi sur les sociétés mixtes était un autre échec.

1.2.**L'investissement étranger à la période des réformes**

Dés la fin des années 80, l'Algérie s'est engagé dans un processus de réformes économiques profond après l'échec incontestable du régime socialiste. La crise de 1986 à connu une double chute du pétrole et de dollar, la situation est devenu insoutenable avec une aggravation du stocke de la dette extérieure de plus de 41% entre1985 et 1987, un servis de la dette absorbent 78% des exportations1985 (1988) et une chute des recettes d'exportation de plus de 83 % entre 1985 et 1986. Cette crise qui a mise en évidence les rigidités et les faiblesses du model d'industrialisation adopté ou l'lendemain de l'indépendance.

Depuis le début des années 90, le pouvoir publique à mise en place des politique de reformes pour but une transformation profonde de l'économie, avec la définition d'un cadre juridique nouveau en faveur de l'économie de marché, des mesures de stabilisation macroéconomique, et des plans de restructuration sectorielles en vue de l'intégration de l'économie algérienne dans l'économie mondiale.

Parmi les réformes les plus importantes, l'ordonnance de 2001 et la création de l'ANDI ont été des étapes décisives dans l'amélioration du cadre de l'investissement et la mise en valeur des potentialités dont dispose le pays.

Dans le cadre de réformes, plusieurs mesures ont été prises dont notamment :

- Les réformes fiscales et douanières et la libéralisation du commerce extérieur,
- La réforme du système bancaire,
- L'assouplissement du dispositif réglementaire destiné à encourager les investissements,
- La dévaluation de la monnaie nationale,
- La libéralisation des prix intérieurs,
- La mise en place de politique monétaire et budgétaire rigoureuse,

[56]Article 2 et5, lois N° 86-13, du 19/08/1986modifiant et complétant la loi n° 82-13 du28/08/1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixte, p, 1016.

- La privatisation des entreprises publiques et le désengagement progressif de l'Etat de la vie économique,
- L'assainissement de l'économie et l'approfondissement des règles structurelles.

Ces mesures en été renforcé lors de l'application de Programme d'Ajustement Structurel (PAS), en 1994.

1.2.1. Le code de 1993(décret législatif n°93-12 du 5/10/93)

Le code des investissements mis en place par le décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 fixes le régime applicable aux investisseurs privés nationaux et étrangers.

Il se base sur le Principe de non discrimination entre le capital privé national et étranger, son objectif est la mise à niveau la réglementation nationale, par rapport à celles des pays étrangers.

Ce décret repose sur les principes fondamentaux de liberté d'investir pour les résidents et non résidents, de déclaration d'investissement comme procédure simplifiée, de désignation du guichet unique comme une autorité unique de soutien et assistance aux investissements, d'affirmation des garanties de transfert de capital investi et son bénéfice ainsi que la garantie de recours à l'arbitrage international, et enfin, l'institution des dispositifs d'encouragement et d'incitation à l'investissement, fondé sur le régime général et les régimes particuliers.[57]

C'est à partir de ce code que les libéralisations ont commencé à se généraliser et les règles de marché à s'instaurer pour rétablir les équilibres généraux pouvant assurer les investisseurs.

1.2.2. L'ordonnance 01-03 du 20 août 2001

Le cadre juridique de l'IDE en Algérie repose sur un ensemble de réglementations dont la plus importante est l'ordonnance du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement qui a abrogé le décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement.

L'ordonnance de 2001 constitue donc un progrès, sans toutefois changer fondamentalement le régime de l'investissement. C'est en raison des résultats décevants en matière d'investissements étrangers, que la législation s'efforce de rendre plus aisé et plus attractif le cadre de l'investissement en Algérie.

Ainsi, cette ordonnance a élargi le concept d'investissement, en étendant son champ d'application et en renforçant les avantages et les garanties pour les investisseurs avec la simplification des formalités administratives liées à l'investissement. Pour accompagner les investisseurs en Algérie, les pouvoirs publics ont décidé de créer en 2001 l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) qui est l'organe principal en matière d'investissement placée sous la tutelle du Conseil National de l'Investissement (CNI).

Le guichet unique est également créé. Le fond d'appui à l'investissement est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis

[57] Décret législatif n°93-12 du 19 correspondant aux 5/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement, p 3,4.

aux investissements, notamment les dépenses des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.

L'ordonnance de 2001 élargit le champ d'intervention de l'investissement privé national et étranger à certains secteurs qui étaient exclusivement réservés à l'État et organise le cadre juridique des privatisations.

Comme l'avait déjà prévue la loi 93-12, le principe de liberté d'investir est toujours d'actualité.

Cette liberté est cependant limitée aux activités non réglementées, c'est-à-dire celles qui ne sont pas soumises à une réglementation spéciale ou au régime de l'autorisation préalable (hydrocarbures, création d'institutions financières ou compagnies d'assurance)[58].

A l'exception du secteur des hydrocarbures, où l'investissement étranger est limité à des accords d'association avec l'entreprise publique SONATRACH, dans les secteurs ouverts aux investisseurs étrangers, il n'y a pas de restrictions quant au pourcentage du capital pouvant être détenu par un investisseur étranger.

Cette loi élargit le champ des investissements aux activités de production, de biens et de services « ainsi qu'aux investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession et/ou de service».

Il en résulte que toutes les formes d'investissement sont ainsi autorisées (directes, nouvelles formes, création nouvelle, extension d'un investissement ancien, rénovation et restructuration).

Cette loi garantit le traitement national et prévoit le principe de la déclaration préalable pour l'établissement de l'investissement. En réalité, l'autorisation subsiste et reste nécessaire pour l'octroi d'avantages.

1.2.3. L'ordonnance 01/3 du 20 Août 2001 modifié en 2006

Cette loi est le prolongement de la loi 01-03 du 20 août 2001. Elle vise la simplification des procédures et la réduction des délais d'étude des dossiers d'avantages pour les investisseurs qui est à la charge de l'ANDI.

A cet effet, l'article 5 prévoit « soixante-douze (72) heures pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de la réalisation ; de dix (10) jours pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de l'exploitation[59] .

L'agence peut, en contrepartie des frais de traitement des dossiers, percevoir une redevance versée par les investisseurs. Le montant et les modalités de perception de la redevance sont fixés par voie réglementaire »[60].

---

[58] Selon la CNUCED (2004), ce genre de limitation ne constitue pas en soi un obstacle, mais il est nécessaire de préciser les secteurs concernés. Effectivement, une formulation vague des restrictions est de nature à accorder aux pouvoirs publics un large pouvoir d'appréciation, et donc toute latitude pour limiter la liberté d'investir, voire y porter atteinte. Les investisseurs considèrent que l'arbitraire des décisions est aussi restrictif que l'interdiction pure et simple des IDE.

[59] Cette nouvelle disposition vise la quasi-automaticité d'octroi des incitations accordées par la loi, ce qui permet de soulager l'ANDI pour reprendre son rôle initial qui est l'accompagnement, la facilitation et la promotion.

[60] Les frais de traitement des dossiers ne sont pas clairement affichés. Dans la conduite de la politique d'attractivité des investisseurs étrangers, ces frais peuvent être onéreux et constituer une entrave à l'investissement.

1.2.4. La loi de finance complémentaire 2009 (ordonnance n°09-01 du 22/07/2009)

Les mesure de reforme n'ont pas permis de prendre des choix stratégiques cohérents et stable pour orienter la transition de l'économie algérienne et son intégration à l'économie international, et c'est dans ce cadre, c'est-à-dire le blocage des réformes et la non réalisation des objectifs recherchés, que certain expliquent les mesures prise dans le cadre de la LFC 2009, considérées comme étant des mesure correctives.

Ces mesures peuvent être classées en quatre (05) catégories :

- Les investissements étrangers, en vue de produire des biens ou des services, ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51 % au moins du capital social[61]. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.
- Les investissements étrangers directs ou en partenariat sont tenus présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet[62].
- Tout projet d'investissement étranger direct ou investissement en partenariat avec des capitaux étrangers doit être soumis à l'examen préalable du conseil national de l'investissement (CNI).
- Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 50% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires

- Malgré les dispositions du précédent alinéa, les activités de commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égale au moins à 30% du capital social.

1.2.5. Nouvelles mesures incluses dans la loi de Finances 2014

Pour assouplir les conditions d'investissement étranger en Algérie, trois nouvelles mesures sont prévues dans la loi de finances 2014 :

- La suppression de la condition de soumission des projets d'investissements étrangers directs ou d'investissement en partenariat avec des capitaux étrangers, à l'examen préalable du Conseil national de l'investissement (CNI) et concernant l'obtention des avantages fiscaux et parafiscaux, l'examen du CNI restera toutefois obligatoire pour les investisseurs.
- La généralisation de la règle 51/49% relative à l'investissement étranger au commerce extérieur. Le gouvernement explique que cette généralisation vise officiellement à limiter, d'une part, les transferts de dividendes en monnaie étrangère au profit d'actionnaires ou associés étrangers majoritaires et, d'autre part, à empêcher les investisseurs étrangers de prendre le contrôle d'entreprises de droit algérien.

[61] L'article 4 bis de L'ordonnance n° 01-03 du 20 aout 2001 relative au développement de l'investissement

[62] Article 58 de l'ordonnance n°01-03 du 20/07/2001 modifiée et complétée dans l'ordonnance n°09-01 du 22/07/2009, relative au développement de l'investissement est complété par un article 4 bis, p 12

- L'encouragement de l'investissement productif et le transfert du savoir-faire pour attirer de nouveaux investisseurs et promouvoir les partenariats entre les étrangers et les entreprises algériennes. L'Algérie veut accorder des avantages fiscaux et parafiscaux aux investissements étrangers en partenariat, avec un taux d'intégration de 40%.

1.2.6. Nouvelles mesures incluses dans la loi de Finances 2015[63]

Concrètement parlant le texte de loi s'articule autour de quatre volets : la simplification des procédures, l'adéquation entre le système d'incitation et la politique économique, l'ajustement du cadre de régulation des Investissements directes étrangers (IDE) et la révision du statut et des missions de l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).

A. Ajustement de la politique des IDE

Le texte de loi souligne « la nécessité de la plus grande prise en compte possible, de l'intérêt national à commander la mise en place de dispositifs ou de mécanismes de régulation destinés à favoriser les flux qui servent le mieux les objectifs retenus par notre pays », tout en précisant qu'il sera question « d'un traitement plus orienté des IDE »[64].

« Il appartient à l'État d'agir à travers la mise en place de mécanismes de régulation destinés à amoindrir, voir à annihiler les effets pervers qui peuvent accompagner les flux de capitaux », est-il noté dans ce texte dont les rédacteurs se défendent d'une ouverture « des hostilités ni envers les IDE, ni envers le capital privé d'une manière générale ».

De même qu'il est précisé qu'il n'est pas question d'une remise en cause « en aucune manière de l'investissement privé national et étranger ».

B. Maintien et renforcement de la règle 49/51

La règle 49/51, décrié par de nombreux investisseurs étrangers, « est non seulement maintenue, mais renforcée ».

Le texte précise qu'elle est extirpée du code des investissements pour être transférée dans la loi 2004-08 du 14/08/2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales. Ce transfert s'explique par 5 exigences : le renforcement de l'efficacité de la règle, la mise en harmonie du code des investissements avec ses propres dispositions, la mise en harmonie du code avec la législation et la règlementation en vigueur, la levée des confusions terminologiques et l'amélioration de la perception, par les investisseurs, du code, élément important du climat des investissements.

[63] IDE, 51/49, ANDI, CNI : ce que prévoit le nouveau texte sur l'investissement, 23:57 mardi 14 avril 2015 TSA Algérie.
[64] Idem

Rapport-Gratuit.com

2. Les organismes chargés de la promotion des investissements

Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères, du conseil national de l'investissement (CNI) ou encore de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI). Comme il été déjà précisé, les IDE se localisent dans un environnement légal clairement établi en harmonie avec les systèmes légaux nationaux[65]. Nous allons les examiner dans les points qui suivent.

2.1. Le Conseil national de l'investissement (CNI)

Le Conseil National de l'Investissement198 est un organisme placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence. Il est cependant placé auprès du ministre de la Promotion de l'investissement. Il a une fonction de proposition et d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision.
Ses principales missions sont les suivantes[66] :

- Au titre des fonctions de proposition et d'étude, on peut relever que le CNI :

- Propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement,
- Propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement,
- Propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur,
- Etudie toute proposition d'institution de nouveaux avantages

- Au titre des décisions que le CNI prend, au-delà de ses nouvelles attributions résultant de la loi de finance complémentaire[67], il y a :

- L'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages, ainsi que leur modification et leur mise à jour.
- L'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie national.
- L'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement.
- La détermination des zones susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance du 15 juillet 2006.

Il faut ajouter que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés et, d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement. Tous les ministres en charge des dossiers et questions économiques sont membres du CNI, soit neuf (9) au total. Assistent, en qualité d'observateurs seulement, le

[65] Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée ». P17
[66] KPMG. Dz, (2013), Guide investir en Algérie, p63.
[67] KPMG. Dz, (2013), Guide investir en Algérie, p63. (Au titre des nouvelles dispositions continues dans la LFC 2009 et des mesure en découlant, tout projet d'investissement étranger devra soumise au CNI, pour examen et avis, de même pour tout projet d'investissement supérieur à 500 millions de DZD).

président du conseil d'administration et le directeur général de l'ANDI. Il faut savoir que le CNI n'est pas une autorité administrative indépendante et que ses décisions et/ou recommandations ne s'adressent pas directement à l'investisseur mais sont destinées aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion de l'investissement, en tout premier lieu l'ANDI[68].

2.2. L'Agence nationale de développement de l'investissement(ANDI)

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif qui hérite de l'Agence de Promotion et de Soutien de l'Investissement (APSI) et lui succède. Elle est placée sous la tutelle du ministre de la promotion des investissements et exerce sept missions : a) une mission d'information, b) une mission de facilitation, c) une mission de promotion de l'investissement, d) une mission d'assistance, e) une participation à la gestion du foncier économique, f) la gestion des avantages et g) une mission générale de suivi[69].

[68] http://www.cni.org
[69] KPMG. Dz, (2013), Guide investir en Algérie, p64.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

A	S'agissant de l'information, on retiendra surtout que l'INDI assure un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banques de données.
B	Pour ce qui est de la facilitation, l'ANDI met en place le Guichet Unique Décentralisé (GUD), identifie les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforce de proposer un allègement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation de l'investissement.
C	Dans le domaine de la promotion de l'investissement, elle assure la mise en relation d'affaires des investisseurs non-résidents avec des opérations algériennes, entreprend des actions d'information pour promenoir l'environnement général de l'investissement en Algérie
D	Sa mission d'assistance consiste à organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs, leur accompagnement, la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non-résidents et les assister pour accomplir les formalités requises
E	La participation à la gestion du foncier se traduit par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité des assiettes foncières et la gestion du portefeuille foncier
F	Concernant la gestion des avantages, l'ANDI est tenue d'identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, de vérifier l'éligibilité aux avantages, de délivrer la décision relative aux avantages, d'établir les annulations de décisions et/ou les retraits d'avantages (totaux ou partiels).
G	Enfin, à travers sa mission générale de suivi, l'ANDI, en charge du développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un service de statistiques, collecté les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec les investisseurs, enfin s'assurer du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions (bilatérales et multilatérales) de protection des investissements.

2.3.L'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF)

Le gouvernement algérien a déployé des efforts pour régler la question du foncier qui était longtemps considéré comme une entrave à l'exercice de l'activité des firmes étrangères.

La création par décret en avril 2007 de l'ANIREF vise à faciliter l'émergence d'un marché du foncier économique pour encourager l'investissement.

C'est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du MIPI.

Le portefeuille foncier de l'ANIREF est constitué par les actifs excédentaires des Entreprises Publiques Economiques (EPE) et les terrains non attribués ou non utilisés, situés dans les zones industrielles.

L'agence est en charge de gérer, de promouvoir le marché foncier destiné à l'investissement et d'en informer les investisseurs potentiels.

Son portefeuille comprend 650 biens qu'elle se charge de commercialiser[70].

2.4. Le guichet unique

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'il doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements.

Le guichet unique des entreprises est une institution décentralisée, puisqu'elle est créée au niveau de la wilaya[71].

Siègent en son sein les représentants locaux de l'ANDI, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail, ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté.

Le décret n° 06-356 impartit à chaque représentant des institutions citées ci-dessus une mission spécifique en liaison avec la nature de l'administration qu'il représente, l'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur.

En premier lieu, le directeur du GUD constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident.

En deuxième lieu, le directeur du GUD doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages.

En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminés vers les services concernés. L'ensemble des documents délivrés par le GUD faisant foi, toutes les administrations sont tenues de s'y conformer.

Il existe actuellement quatorze guichets uniques décentralisés, implantés sur l'ensemble du territoire national (Adrar, Alger, Annaba, Batna, Bejaïa, Blida, Constantine, Laghouat, Oran, Ouargla, Saïda, Sétif, Tlemcen, Tiaret)[72].

3. Les mesures spécifiques pour promouvoir les IDE

L'Algérie a prévus de nombreux avantages et facilitations en faveur des investisseurs étrangers.

Ces réformes concernent tous les secteurs à l'exception de celles régies par une réglementation spécifique comme l'hydrocarbure et les compagnies d'assurances, dans la majorité ont mis en œuvre à partir de l'ordonnance n°01-03du 20 août 2001.

[70] ANIMA, (2009), « la carte des investissements en méditerranée : Guide sectoriel à travers des politiques publiques pour l'investissement en méditerranée », Etude n° 7, ANIMA Investement Network, octobre, p.11.
[71]CNUCED, (2000), Algérie, « Evaluation des capacités de promotion des investissements de l'agence nationale de développement de l'investissement », CNUCED.NATIONS UNIES Genève, p8.
[72]KPMG. Dz, (2013), Guide investir en Algérie, p65

3.1.Garanties, égalité et protection

La loi sur l'investissement pose le principe de l'égalité de traitement des investissements ainsi que des protections et des garanties conformes aux dispositions du droit international, tous ces dernières sont pleinement respectées en Algérie.

L'égalité de traitement est posée par l'article 14 de la loi précitée qui dispos que « les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement » et que « les personnes physiques et morales reçoivent toutes le même traitement, sous réserve des dispositions des conventions conclues avec les Etats dont elles sont ressortissantes ».

Le principe de traitement comporte l'interdiction de réserver, dans des circonstances similaires, un traitement différencié défavorable aux investissements étrangers par rapport aux investissements nationaux[73].

En matière de protection, la constitution du 8 décembre 1996 prévoit que « l'expropriation ne peut intervenir que dans le cadre de la loi et donne lieu à une indemnité préalable, juste et équitable ».

Ce document fondateur garantit aussi la propriété, ainsi que la liberté de commerce et d'industrie, mais l'ordonnance de 2001 semble faire des retraits par rapport à la constitution précédemment citée car elle indique que « sauf dans le cas prévus par la législation en vigueur, les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet de réquisition par voie administrative ».

En droit tout au moins, l'expression «réquisition administrative» est très restrictive et semble exclure les autres atteintes au droit de propriété ou de jouissance : nationalisation, expropriation directe ou déguisée, mise sous séquestre, saisie, etc.[74]

Cette restriction pourrait susciter une certaine inquiétude de la part des investisseurs étrangers.

3.2.**transfert des capitaux**

Aux termes de l'article 31 de l'ordonnance n°01-03 : « *les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la banque d'Algérie et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent.*

Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital investi. »[75].

[73] Idem, p 52,53.

[74] Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, (2004), « Examen de la politique de l'investissement en Algérie » New York et Genève, p 32.

[75] 0KPMG. Dz, (2013), Guide investir en Algérie, p 54.

L'application de ce texte pose problème car le transfert n'est pas permis en cas d'investissement techniques sans apport de capital en devises étrangers.

Un autre règlement remet la situation beaucoup plus claire par l'adoption du règlement de la banque d'Algérie n°05-03 du 6 juin 2005[76] relatif aux investissements fait obligation aux banques et établissements agréés « *d'exécuter sans délai les transferts au titre des dividendes, bénéfices, produits de la cession des investissements étrangers ainsi que celui des jetons de présence et tantièmes pour les administrateurs étrangers* ».

Ce texte définit les modalités de transfert des capitaux réalisés dans le cadre de l'ordonnance de 2001.

3.3.Les mesures incitatives (les avantages fiscaux)

En matière de fiscalité des investissements étrangers, plusieurs incitations sont mises par le législateur algérien dans l'ordonnance de 2001.

Cette loi octroie des incitations selon les trois régimes suivants :

**** Le régime général***

Le régime général concerne les projets d'investissement courants localisés en dehors des zones à développement.

Durant la phase de réalisation les avantages dont bénéficient les investissements sont :
- Exonération des droits de douanes pour les équipements ;
- Franchise de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour les biens et services ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

Et durant la phase d'exploitation, pour une durée de trois ans après constat d'entrée en activité, les incitations sont :
- L'exonération de l'Impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS).
- L'exonération de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP).

**** Régime dérogatoire***

Ce régime s'adresse aux projets d'investissement localisés dans les zones à développer. Durant la phase de réalisation les avantages dont bénéficient les investissements sont :
- Exemption des droits de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de (2%) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital ;

[76] Lois N°05-03 du 6 juin 2005, portant le code des investissant, journal officiel N°53, correspondant au 31 juillet 2005.

- Prise en charge totale ou partielle par l'Etat, après évaluation de l'agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- Exonération des droits de douanes sur les équipements ;
- Franchise de la TVA pour les biens et services entrants directement dans la réalisation de l'investissement.

Après constat de mise en exploitation, les mesures sont :

- Exonération pendant une période de 10 ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), et de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP) ;
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de 10 ans ;
- Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.

**** Régime de convention***

Ce régime s'adresse aux projets d'investissement qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale. Les avantages sont négociés au cas par cas, entre l'investisseur et l'ANDI et la convention et ensuite signée par le conseil national de l'investissement.

3.4.**Les Incitatives touristique**[77]

- Prise en charge sur le fonds d'appui à l'investissement, la promotion et la qualité des activités touristiques des dépenses liées à la promotion touristique et toute autre dépenses d'appui à la réalisation de projets d'investissement touristique;
- Les activités touristiques sont soumises à l'IBS au taux de 19 % alors que les autres activités sont soumises aux taux de 25%;
- En matière d'IBS, exonération pour une période de 10 ans pour les entreprises touristiques créées par les promoteurs nationaux ou étrangers à l'exception des agences de tourisme et de voyages ainsi que les sociétés d'économie mixte exerçant dans le secteur du tourisme ;
- Les investissements dans les projets touristiques à réaliser au niveau des wilayas du nord et celles du sud bénéficient respectivement d'une bonification de 3 % et 4,5 % du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires;
- Les actions de modernisation des établissements touristiques et hôteliers à réaliser au niveau des wilayas du nord et celles du sud engagées dans le cadre du « plan qualité tourisme » bénéficient respectivement d'une bonification de 3 % et 4,5 % du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires;
- Exonération permanente de la TAP pour les activités touristiques, hôtelières et thermales;
- Application, jusqu'au 31/12/2019, du taux réduit de 7 % de TVA pour les prestations liées aux activités touristiques, hôtelières et thermales, de restauration touristique classée, de voyages et de location de véhicules de transport touristique) ;

[77] http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-du-tourisme.

- Exemption du droit d'enregistrement pour les opérations d'augmentation du capital ainsi que pour la constitution de sociétés dans le secteur du tourisme;
- Application du taux réduit de droit de douane sur les acquisitions d'équipements et d'ameublement non produits localement rentrant dans le cadre de la mise à niveau en application du « plan qualité tourisme »;
- En vue de favoriser le développement du secteur du tourisme au niveau du sud et haut plateau, la concession des terrains nécessaires à la réalisation des projets d'investissements touristiques bénéficie respectivement d'un abattement de 50 % et 80 %;
- Elargissement des avantages accordés dans le cadre du dispositif de l'ANDI aux investissements liés aux activités touristiques et hôtelières classées ;

3.5.La constitution des sociétés

Plusieurs simplifications ont été apportées en matière de création d'entreprise, par la législation qui autorise, désormais, toutes les formes de création d'entreprise à savoir : Investissement Greenfield, coentreprises, joint-venture, fusion et acquisition, franchise…et aucune condition de nationalité n'est exigée pour les dirigeants des sociétés.

3.6.Le processus de privatisation

La privatisation tient un rôle fondamental dans le processus d'ouverture de l'économie et de la promotion des IDE. Le programme de privatisation des entreprises publiques a été lancé en 1995 est mis en œuvre au début de 1998.

Six années seulement après avoir jeté les premiers jalons de la privatisation, avec l'ordonnance n° 95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques, les pouvoirs publics ont été amenés à définir une politique plus audacieuse avec l'ordonnance n° 01-04 du 20 août 2001 relative à l'organisation, la gestion et la privatisation des EPE[78].

Tous les secteurs d'activités économiques publiques sont ouverts à la privatisation et le législateur ne distingue plus entre les entreprises du secteur stratégiques et celles de secteur concurrentiel, et la politique de privatisation vise, à travers la cession d'actifs publics, l'amélioration du management et l'acquisition de nouvelles technologies, le désendettement du Trésor vis-à-vis de la Banque d'Algérie.

Le processus de privatisation s'appliquera selon les quatre formules traditionnelles: Appel d'offres internes et internationales, cession de gré à gré, introduction en bourse et cession au profit des travailleurs[79] Ainsi entre 2003 à 2007, il y a eu 417 privatisations, quel que soit le mode de privatisation qui a été choisi.

Selon les chiffres du ministère de l'industrie et de la promotion des investissements, il ressort que le mode de privatisation par privatisation totale est celui qui a remporté le plus de succès, celui par partenariat (Joint- *Venture*).

[78] KPMG. Dz, (2011), Guide investir en Algérie, , p 40.
[79] Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, (2004), op cit, p 47.

Section 02 : les flux des IDE en Algérie

L'Algérie a entrepris une politique de réformes structurelles, qui a permis le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie avec pour ambition d'améliorer les performances en termes de croissance, de développer le secteur privé, et d'accroître des flux entrants d'IDE.

Dans cette perspective, le pays a engagé des réformes de plus en plus ambitieuses, qui ont touché plusieurs domaines, en particulier celles ayant trait au climat d'investissement.

1. Evolution des flux des IDE en Algérie

Les IDE en Algérie ont suivie une évolution contrastée depuis les années 70, après une décennie de quasi absence de l'investissement étranger, la véritable reprise de flux entrant d'investissement étranger n'a en lieu qu'a partir de 1994 grâce aux réformes entreprises par les autorités nationales.

Figure N°05: Flux d'IDE entrant en Algérie (1970-2002) (Millions de dollars)

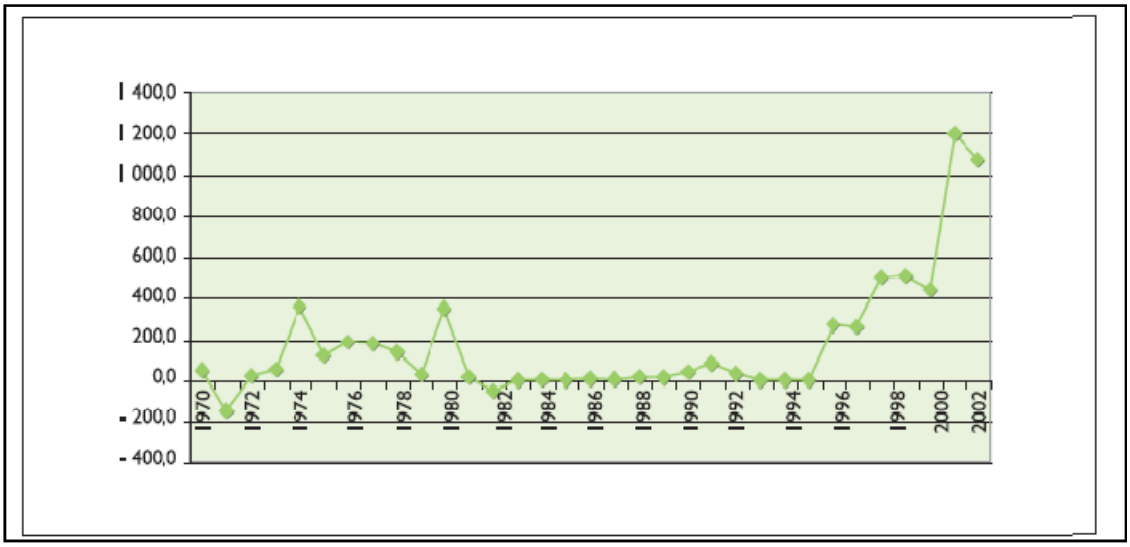

Source: CNUCED, base de données FDI/TNC 2004.

Deux grandes périodes caractérisent l'évolution des IED en Algérie :

1.1. De 1970 à 1994

D'après la figure N°05 en remarque, ce ni qu'à partir de l'année 1971 que commence l'augmentation des flux d'IDE entrant en Algérie.

Cette situation s'explique alors par l'ouverture de l'industrie du pétrole et du gaz naturelle aux capitaux étrangers qui en été concentré dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel.

Cette période ce caractérise par la concentration des IDE dans le secteur des hydrocarbures sachant que l'attractivité des flux de ce secteur sont accrue suite aux chocs et contrechocs pétroliers des années 70 et 80.

L'augmentation du prix du pétrole et l'interdiction faite aux grands groupes pétroliers de posséder des champs pétrolifères ont rendu d'autant plus intéressants les investissements dans les infrastructures pétrolières et gazières et permis par la même occasion de pallier le manque de ressources financières nécessaires pour l'entretien et la mise à niveau de celles-ci.

De plus, avant 1992, l'Algérie n'autorisait pas les sociétés étrangères de produire directement pour leur propre compte, néanmoins elles pouvaient bénéficier de contrats de partage de production ou autres contrats de prestation de service avec l'entreprise publique SONATRACH[80].

La décennie 80 est caractérisée par une quasi-absence d'IDE qui justifiée par la remise en cause du plan «valorisation des hydrocarbures » (VALYD)[81] .

Cette remise en cause a conduit à un quasi-arrêt des investissements, car les nouveaux IDE dans le secteur des hydrocarbures, sans être formellement interdits, n'ont pas été suffisamment encouragés.

La reprise des flux d'investissements été à partir de 1996 résulte principalement du retour de l'équilibre économique et dans une certaine mesure par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié.

1.2.Deuxième période (à partir de 1995)

Cette deuxième période est marquée par la reprise des flux des investissements qui résulte principalement de la détérioration de la situation économique du pays induite notamment par la baisse du prix du pétrole.

Le gouvernement ne pouvait plus assurer à lui seul le fardeau économique causé par la détérioration de la dette et par l'inefficacité du système économique.

Ainsi, la mise en place de réformes macroéconomiques viables a favorisé le désengagement progressif de l'État dans certains secteurs clefs de l'économie nationale, ce qui a permis l'émergence d'un secteur privé dont le poids s'est rapidement accru dans l'économie.

Bien que l'ambitieux programme de privatisations mis en place ait rencontré de nombreux obstacles (chômage, poids de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) dans les rouages politiques, rigidités administratives, résistance des acteurs partisans de l'ancien système) qui ont considérablement ralenti sa mise en œuvre.

[80] CNUCED. Examen de la politique de l'investissement-Algérie-NATIONS UNIES New York et Genève .2004.

[81] Idem ,p.7.

Dans cette phase l'Algérie est passée à une deuxième étape des réformes, en accentuant les options d'ouverture au partenariat international ainsi qu'aux échanges mondiaux entreprises dans le cadre des négociations d'adhésion de l'Algérie à l'OMC , mais surtout à la préparation de conclusion de l'accord d'association avec l'union Européen, signé en 2001.

A cela s'ajoute le lancement d'un ambitieux programme gouvernemental de dépendance publique. En effet, dans le Programme de Soutien à la Relance Economique (PSRE) lancé en 2001 pour une période de trois ans, la politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante.

Par ailleurs, l'État algérien a pris des dispositions pour offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs ; c'est ainsi que de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales en matière d'investissements ont été ratifiées[82].

Cette volonté politique forte est l'un des déterminants qui a permis une reprise rapide des flux d'IDE dans de nombreux secteurs (télécommunications, agroalimentaire, chimie et pharmacie) et une amélioration de l'image de l'Algérie auprès du secteur privé international.

La tendance de ces dernières années est donc encourageante ; elle devrait être maintenue en raison de l'importance du potentiel d'investissement en Algérie.

A cet égard, les autorités semblent afficher une volonté politique forte, avec l'objectif d'attirer et de maintenir des niveaux substantiels d'investissements étrangers directs.

Tableau N°14 : Evolution des IDE en Algérie (1997-2007).

Années	Flux d'IDE en millions de $
1997	260
1998	501
1999	507
2000	438
2001	1196
2002	1065
2003	634
2004	882
2005	1081
2006	1795
2007	1662

Source : **ANIMA**, « Investissement Direct Etranger vers MEDA en 2007, la bascule », Amima Investissement Network, Etude n°1, Mai 2008, p. 12.

[82] CNUCED. Examen de la politique de l'investissement-Algérie-NATIONS UNIES New York et Genève.2004.op cit .p7

De puis 1998, l'Algérie enregistre une nette accélération des flux des IDE. Les flux entrants chaque année sont désormais stabilisés au dessus de 1 Milliards de dollars alors qu'ils s'étaient encore inférieurs à 500 millions de dollars avant 2000.

Cette évolution traduit l'attractivité croissante du marché algérien pour les opérateurs étrangers, renforcée par l'amélioration du risque pays depuis 2006.

Cette évolution est très significative de l'effort réalisé pour attirer les IDE. En effet, le montant a été multiplié par plus de 23.

En 2002, l'Algérie est classée premier pays hôte d'IED au Maghreb et troisième en Afrique[83].

Cette performance remarquable est due essentiellement à la réalisation de certains investissements stratégiques (les hydrocarbures, licence GSM et sidérurgie)[84] donc en trouve que, l'expansion des investissements directs étrangers est soutenue depuis 2004, où l'Algérie enregistre la première place au Maghreb en attirant 882 millions de dollars.

Des flux des IDE continuent , sachant qu'en 2010, l'Algérie, à l'instar des autres pays MED-11 (Maroc, Tunisie, Libye, Egypte, Jordanie, Autorité palestinienne, Israël, Liban, Syrie et Turquie), ont attiré des flux des IDE estimés à37,7 Milliards de dollars, un montant presque identique à celui enregistré pour cette région en 2009, et qui représente 2,7 % des flux des IDE mondiaux et dont l'Algérie enregistre un montant de 2291 millions de dollars, mais avec une baisse de 17% par rapport à l'année 2009 (voir tableaux N°16).

[83] CNUCED. Examen de la politique de l'investissement-Algérie-NATIONS UNIES New York et Genève .2004.op.cit.p.5.

[84] CNUCED, «Examen de la politique de l'investissement en Algérie», op.cit, pp.19-20

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

Tableau N 15: Flux d'IDE dans les pays MED-11 (en millions de dollars).

Flux d'IDE	2008	2009	2010	Flux d'IDE 2009 /2010
Algérie	2 646	2847	2291	-17.1.%
Egypte	9 495	6712	6800	-4.9%
Israël	10 877	3892	5152	16.1%
Jordanie	2 829	2430	1704	-29.9%
Liban	4 333	4804	4955	3.1%
Libye	4 111	2674	3833	43.3%
Maroc	2 487	1952	1304	-33.2%
Palestinienne	52	265	115	-56.6%
Syrie	1 467	1434	1381	-3.7%
Tunisie	2758	1688	1513	-10.4%
Turquie	19504	8411	9071	7.8%
Total MED-11	60505	37569	37705	0.4%

Source : CNCED, « Mode de production international et de dévelopement sans participation au capital », 2011, p.72.

Tableau N°16 : Les IDE en chiffres.

Investissement Direct Etranger	2011	2012	2013
Flux d'IDE entrants (millions USD)	2.581	1.499	1.691
Stocks d'IDE (millions USD)	22.108	23.607	25.298
Indicateur de performance*, rang sur 181 économies	103	–	–
Indicateur de potentiel**, rang sur 177 économies	62	–	–
Nombre d'investissements greenfield***	27	17	16
IDE entrants (en % de la FBCF****)	4.1	2.2	2.5
Stock d'IDE (en % du PIB)	11.1	11.4	12.3

Source : CNUCED - dernières données disponibles.

Note : * L'indicateur de Performance de la CNUCED est basé sur un ratio entre la part du pays dans le total mondial des IDE entrants et sa part dans le PIB mondial. ** L'indicateur de Potentiel de la CNUCED est basé sur 12 indicateurs économiques et structurels tels que le PIB, le commerce extérieur, les IDE, les infrastructures, la consommation d'énergie, la R&D, l'éducation, le risque pays. *** Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère. **** La formation brute de capital fixe (FBCF) est un indicateur mesurant la somme des investissements, essentiellement matériels, réalisés pendant une année.

Donc, à partir de tableau, en remarque que, Après la nette diminution de 2012, les IDE entrants ont augmentée en 2013, sans atteindre le niveau de 2011.

Les autorités tentent d'améliorer le climat des affaires, qui reste perfectible. Ainsi, l'Algérie a été classée 154ème sur 189 pays.[85]

Un important gisement pétrolifère découvert en 2013[86] devrait attirer de nouveaux investisseurs.

Le développement des gisements d'hydrocarbures restants nécessitera des afflux d'IDE conséquents dans les années prochaines.

La série de mesures protectionnistes prise par le gouvernement algérien, de même que la corruption, les lourdeurs bureaucratiques, la faiblesse du secteur financier et l'insécurité juridique relative aux droits de propriété intellectuelle sont des freins à l'investissement. Officiellement, le gouvernement demeure cependant engagé dans la libéralisation économique et recherche les investissements étrangers dans des secteurs tels que les infrastructures, les télécommunications, l'énergie et l'eau.

85Dans le classement Doing Business 2015 de la Banque mondiale.

86 https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/explorer.

1.3.Analyse des Flux d'investissements et performance de l'Algérie

- L'Algérie occupe la 10e place parmi les pays arabes, en termes réception de flux d'investissements directs étrangers (IDE) en 2014.Elle a attiré 5,553 milliards de dollars en 2013. Une progression par rapport à 2012 est mise en relief puisque l'Algérie a enregistré 12,8% de hausse par rapport à 2012, année durant laquelle le pays n'avait attiré que 1 499 milliards de dollars.

L'Algérie est classée deuxième au Maghreb, après le Maroc qui vient en quatrième position des pays arabes, avec 3,4 milliards de dollars, soit 6,9% des IDE, et la Tunisie qui est classée en treizième position[87], avec 1,096 milliard de dollars.

Il est à noter que les Emirats arabes unis et l'Arabie Saoudite accaparent 40% des investissements, en arrivant respectivement en première et deuxième position des pays arabes.

Plus globalement, la région a enregistré, en 2013, un total de 48,457 milliards de dollars d'IDE, soit à peine 3,3% des investissements enregistrés en 2013 au niveau mondial[88].

-Sur cette toile de fond mondiale de croissance rapide des flux d'investissements entrant et sortant, l'Algérie apparait, à de nombreux égards au cours des dernières années, comme un pays qui « sous performe » tant au niveau du stock d'IDE rapporté au PIB, qu'au niveau de la contribution de ces IDE au développement économique du pays.

En Algérie, les investissements directs étrangers (IDE) ont bien enregistré une légère hausse en 2013, en s'établissant à 1,7 milliard de dollars contre 1,5 milliard de dollars en 2012, soit une augmentation de 13%.

Le document de La Cnuced relève que "Le gouvernement algérien a intensifié les efforts pour réformer le marché algérien et attirer davantage d'investissements étrangers".

Il cite l'exemple de la Société de gestion des participations des industries manufacturières, qui a conclu un accord avec une société turque, Taypa Tekstil Giyim.

L'objectif est de promouvoir le partenariat public-privé en Algérie, à travers la mise en place des joint-ventures.

La bonne nouvelle est donc que la baisse constante des IDE, enregistrée depuis 2009, à contre-courant des tendances internationales, semble donc enrayée, mais on reste cependant assez loin des 2,9 milliards de dollars enregistrés en 2009 ou même des 2,2 milliards de 2010.

-Avec un PIB qui est le 2éme ou le 3éme du continent, l'Algérie se classe seulement en 13éme position sur les 54 pays du continent en termes de montant des IDE.

Les entrées d'investissements directs étrangers en Afrique, représentent au total 57 milliards de dollars en 2013, ce qui s'explique notamment par « des investissements internationaux et régionaux visant à tirer parti de nouveaux débouchés ainsi que par les investissements dans les infrastructures ».

---

[87] file:///C:/Users/Home/Desktop.

[88] Idem

Notre pays reste très loin des trois plus grands récipiendaires des investissements étrangers à l'échelle africaine qui sont l'Afrique du Sud (8,2 milliards de dollars), le Mozambique (6 milliards de dollars) et le Nigeria (5,6 milliards de dollars). En Égypte, le montant des IDE − 5,6 milliards de dollars − a diminué de 19%, mais demeure le plus élevé en Afrique du Nord.

La plupart des pays voisins ont enregistré l'année dernière une hausse des investissements étrangers[89].

2. Répartitions sectorielles des IDE

Tableau N° 17: Les investissements étrangers réalisés (2002-2012)

SECTEURS D'ACTIVITE	NOMBRE DE PROJETS	%	MONTANT EN Millions DA	%	EMPLOIS	%
INDUSTRIES	220	56%	599 200	74%	23 450	57%
SERVICES	97	23%	167 118	21%	10 363	24%
BTPH	63	15%	12 082	1%	6 698	14%
TRANSPORT	16	4%	3 991	0%	505	1%
AGRICULTURE	6	1%	887	1%	82	2%
SANTE	5	1%	6 192	0%	737	0%
TOURISME	3	1%	13 587	2%	1 124	1%
TOTAL	**410**	**100%**	**803 057**	**100%**	**42 959**	**100%**

Source : http://www.andi.dz/index.php/fr/bilan-des-investissements.

Les investisseurs étrangers optent en général d'abord pour les Secteur des industries (56% en nombre **;** 74% en valeurs financières et 57% en emplois générés) par rapport à l'ensemble des secteurs d'activité.

Il y a aussi d'autres domaines de prédilection dans les secteurs des Services, du BTPH (soient 38% tout confondus en termes de nombre de projets), des Transports et du Tourisme (5% tout confondus).en emplois générés ces quatre secteurs participent ensemble à raison de 41% par rapport à la structure globale.

Les secteurs les moins loties voire les moins investis par les investisseurs étrangers relèvent de l'Agriculture et de la Santé où les projets se comptent à l'unité.

En résumé, cela traduit à bien des égards le ressentiment général des étrangers à vouloir travailler sur des projets industriels à forte ajoutée et rentable en cycle court au détriment des projets à rendement long. Agriculture, Tourisme et Santé.

[89]www. Algérie – focus. Com /blog/2014/ 07/l'Algérie-est-elle – en – train – de – rater –le- train- des- ide – mondiaux/.

Figure N° 06: Répartition des projets d'investissement étranger réaliser (période 2002-2012)

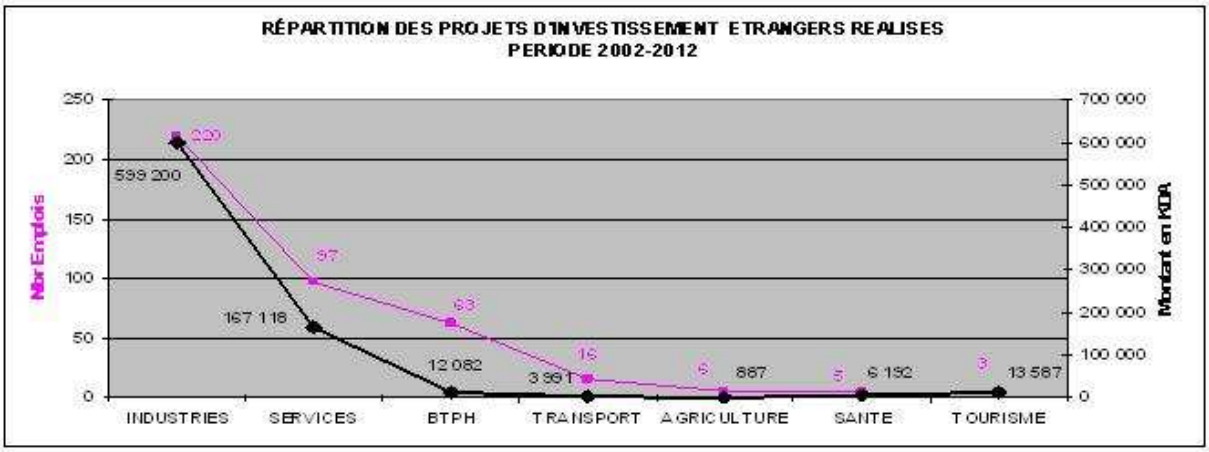

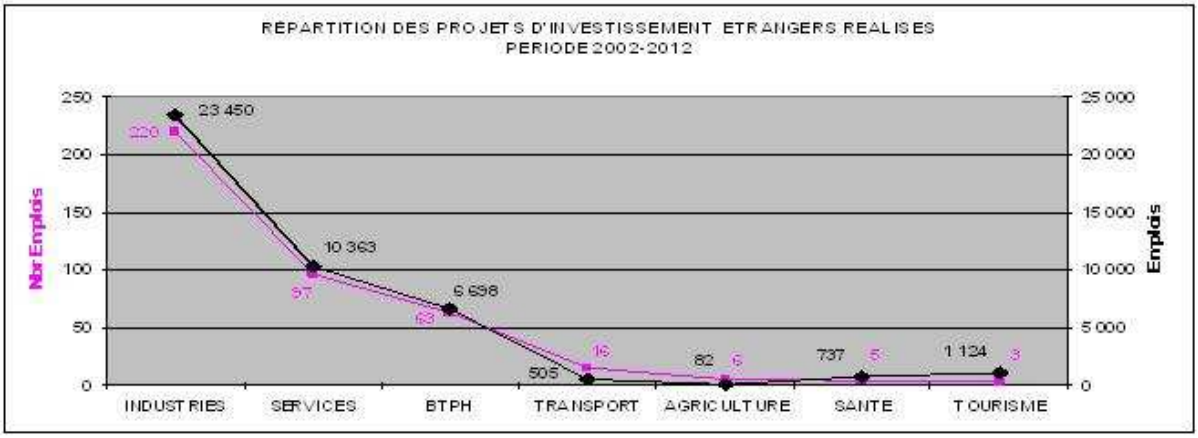

Source :http://www.andi.dz/index.php/fr/bilan-des-investissements

3. Les flux d'IDE par pays

Tableaux 18 : les pays investisseur en Algérie.

Les pays investisseurs	2012, en %
Koweït	23,0
Espagne	17,0
Egypte	17,0
États-Unis	13,0
France	7,0
Arabie Saoudite	6,0
Chine	4,0

Source: https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/explorer (andi).

Depuis quelques années les pays arabes qui commencent à prendre de plus en plus d'importance dans la part des pays émetteurs d'IDE en Algérie, en premier place Koweït avec 23% de nombre projet d'investissement, mais en remarque Une nette baisse des investissements européens en 2012 par rapport a 2008 elle été classé la première en terme de nombre de projet.

Conclusion

Les investissements étrangers en Algérie ont suivi une évolution contrastée depuis les années 70.

Après une décennie de quasi-absence, une véritable reprise des flux d'IDE est constatée depuis 1996, grâce aux réformes entreprises et au cadre d'appui à l'investissement.

Depuis 2000, l'Algérie attire un nombre important d'investisseurs étrangers, qu'ils soient de pays développés ou de pays en développement.

Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères, du conseil national de l'investissement (CNI) ou encore de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).

Le constat révèle que l'Algérie a déployé beaucoup d'efforts depuis ces quelques dernières années.

Chapitre IV

L'analyse de l'attractivité des IDE en Algérie

Introduction

L'Algérie présente un certain nombre d'avantages susceptibles d'intéresser les investisseurs étrangers : Disponibilité des ressources naturelles, taille du marché (40millions de consommateurs), population très jeune, proximité géographique des marchés potentiels et une situation macroéconomique en nette amélioration… En outre, il y a au niveau sectoriel, des créneaux qui présentent des opportunités intéressantes pour les investisseurs : mines, électronique, banque et finance, et NTIC…. Afin d'apprécier justement les atouts de l'Algérie en matière d'attractivité, nous intéressons aux secteurs potentiels d'accueil des IDE.

Dans ce dernier chapitre, l'analyse de l'attractivité de l'Algérie, suivant les points ci-dessous :

1- Les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie.
2- Les entraves à l'investissement en Algérie.

Section 01 : les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie

Dans le but de stimuler et d'attirer l'investissement, l'Algérie à fait plusieurs installations pour encourager les investissements. Est adopté un ensemble de politiques, aspects multiples dans le cadre des programmes dits de relance économique, où ces programmes visent à améliorer le développement humain et renforcer l'infrastructure à travers la réhabilitation économique nationale et la rendre plus compétitive. L'Algérie possède des richesses en ressource naturelles et d'une position géographique stratégique.

Nous essayons dans cette partie, de faire ressortir les facteurs d'attractivité contribuant à l'implantation des investisseurs étrangers en Algérie, et répondre à la question principale concernant les facteurs d'attractivité sur le choix de la localisation des investisseurs.

1. Disponibilité des ressources naturelles

Les ressources naturelles jouent sur les couts relatives de production et donc sur l'attractivité des pays hôtes ; les déférences en ressources naturelles est un avantage considérable en matière d'attractivité (dunning, 1993).

La palette des ressources de l'Algérie est suffisamment large et sa dotation suffisamment importante pour un facteur d'attractivité de premier plan.

La disponibilité des ressources naturelles joue un rôle géostratégique dans la région, en effet, les richesses naturelles en pétrole et en gaz naturel sont remarquables.

Le secteur énergétique représente un élément d'attraction pour les investisseurs étrangers : L'Algérie est en effet le troisième fournisseur de gaz naturel de l'Union européenne (UE) et le quatrième fournisseur énergétique.

Rapport-Gratuit.com

Par conséquent, les liens économiques, politiques et culturels avec l'UE pourront se renforcer.

À cet égard, deux gazoducs transportant le gaz algérien en Europe à travers la Tunisie et le Maroc sont déjà en activité ; Un troisième, qui devrait relier directement l'Algérie et l'Europe à travers l'Espagne, est en cours de construction[90].

Donc le potentiel énergétique (gaz et pétrole) est activement mis en valeur par les autorités algériennes ; Or cette politique proactive pourrait servir d'exemple pour les autres secteurs d'activité.

L'Algérie occupe la 15^{éme} place en matière de réserves pétrolières (45 milliards de tonnes en équivalent pétrole pour les réserves prouvées en pétrole), la 18^{éme} en matière de production et la 12^{éme} en exportation de pétrole, ses capacités de raffinage peuvent atteindre 22 millions de tonnes/an.

Concernant le gaz, l'Algérie occupe la 7^{éme}place dans le monde en matière de ressources prouvées en gaz, la 5^{éme} en production et la 3^{éme} en exportation de gaz.

Véritable géant énergétique, l'Algérie, forte de 50 % des réserves, de 48 % de la production totale et de l'impressionnant taux de 94 % des exportations de gaz naturel, n'a pas de rivale dans la Méditerranée, où elle est classée premier. L'Algérie est[91] :

- **4ème** puissance économique dans le Monde arabe selon l'Organisation arabe de garantie des investissements
- **2ème** plus gros détenteur de réserves officielles de change après l'Arabie saoudite
- **3ème** plus gros détenteur de réserves d'or dans la région MENA, après l'Arabie saoudite et le Liban
- Le moins endetté des **20** pays de la région MENA
- Potentiel solaire : **- 3 000** heures d'ensoleillement par an
- Autres richesses minières : phosphate, zinc, fer, or, uranium, tungstène, kaolin, silicium …etc.

Par ailleurs, ces avantage offre aux investisseurs potentiels un marché d'investissement intéressant en hydrocarbures (exportation, extraction, transport, transformation, pétrochimie…)

[90] http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir, (2013).

[91] Idem.

Carte N°02 : La Carte énergétique de l'Algérie.

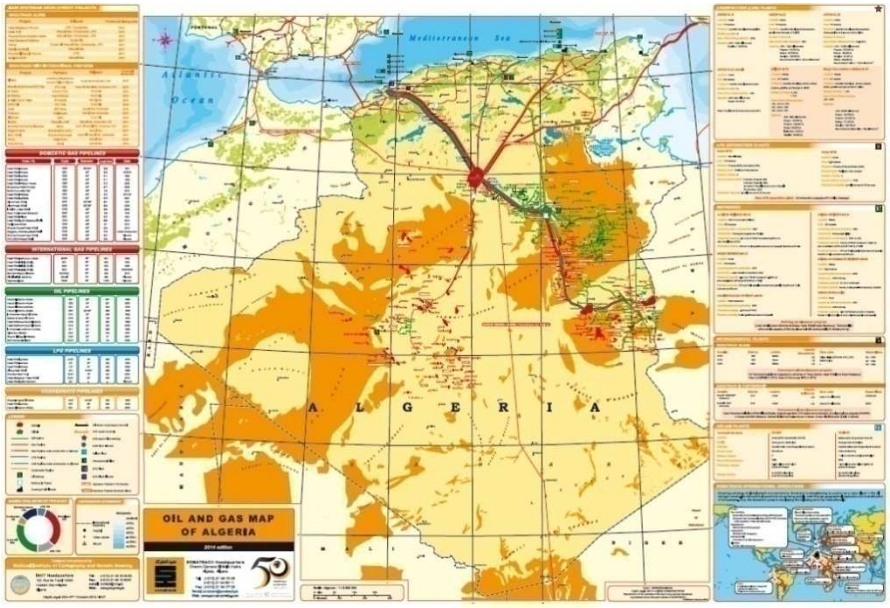

Source : www.sonatrach.com1038 × 705Recherche par image.

1.1.Les provinces pétrolières[92]

Du point de vue pétrolier, on distingue quatre provinces plus ou moins matures:

- Le Sahara Est, à gisements connus d'huile et de gaz, recèle encore un bon potentiel de découvertes ;
- Le Sahara Central, considéré comme gazéifier (gisements d'importance variable) mais où de récentes découvertes d'huile permettent d'espérer d'autres développements ;
- Le Sahara Ouest est surtout considéré à gaz, mais ses ressources demeurent pratiquement inconnues ;
- Dans le Nord de l'Algérie, malgré des découvertes d'huile et de gaz de petite taille, le potentiel pétrolier n'a pas encore été révélé du fait d'une géologie complexe.

1.2.Les bassins par des zones : On distingue :

- Les bassins de Tindouf et de Reggane situés sur les bordures Nord et Nord-est du bouclier Reguibat. La couverture sédimentaire atteindrait 8000m dans le bassin de Tindouf et 6500m dans celui de Reggane. Dans cette zone peu explorée, les formations paléozoïques pourraient se révéler à hydrocarbures liquides et gazeux;
- Le bassin de Béchar limité au Nord par le Haut Atlas, au Sud et l'Ouest par la chaîne d'Ougarta. sa couverture sédimentaire atteindrait 8000m. Les réservoirs se trouvent dans le détritique paléozoïque inférieur et les récifs carbonifères;
- Le bassin de l'Ahnet-Timimoun limité au Nord par le haut fond d'Oued Namous, à l'Ouest par la chaîne d'Ougarta. Au Sud par le bouclier Touareg et à l'Est par la

[92]file:///D:/internette/MEM ALGERIA- Géologie des provinces pétrolière en Algérie.htm.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

dorsale d'Idjerane-M'zab. La couverture serait en moyenne de 4000m. Dans le Sud, les réservoirs Ordoviciens et dévonien inférieur sont gazéifères. Au Nord, dans la cuvette de Sbaa, de l'huile a été découverte dans la totalité du paléozoïque;

- Les bassins Mouydir et de l'Aguemour-Oued Mya sont limités à l'Ouest par la dorsale d'Idjerane-M'zab et à l'Est par la dorsale Amguid-El-Biod. Au Sud, les sédiments paléozoïques affleurent dans le Mouydir. Au Nord, dans la dépression d'Aguemour-Oued Mya, comblée par une puissante série paléozoïque et meso-cénozoïque (5000m à Oued Mya), d'importants gisements ont été mis en évidence dans le cambrien (Hassi Messaoud) et le Trias (Hassi R'mel) ;
- La synéclise d'Illizi-Ghadamès est limitée à l'Ouest par la dorsale d'Amguid-El-Biod et l'Est par le môle de Tihemboka et les confins tuniso-libyens. Dans le bassin de Ghadamès, la couverture sédimentaire (supérieur à 6000m), renferme des gisements d'hydrocarbures dans le Paléozoïque et le Trias.

2. Les infrastructures

Le transport représente un des piliers fondamentaux de développement durable et de prospérité de tout pays.

Des systèmes de transports efficaces et des réseaux modernes sont donc une nécessite pour le développement économique, les biens – être social, la production à grande échelle, et la préservation de l'environnement.

En Algérie, le secteur du transport connait une véritable mutation,un grand nombre de projet ont été réalisé ou sont en phase de réalisation, afin de rendre ce secteur plus performant et plus efficace dans sa contribution dans le développement économique du pays.

La volonté du gouvernement s'est traduire dans le plan complémentaire de Soutien à la Croissance (PCSC) de 2011-2015[93] prévoir :

- Routes : 112 039 km dont 29 573 km de routes nationales.
- Aéroports: 35 aéroports
- Voies ferrées: 4200 km de voies ferroviaire dont une infime partie est électrifiée, à l'horizon 2016/2017, la longueur de ce réseau ferroviaire sera de 12.000 kilomètres
- Ports: 51 infrastructures maritimes dont 11 ports de commerce, 2 ports pétroliers, 41 ports de pêche et un seul port de plaisance.

Le système de transport est très étendu en Algérie, utilisant l'ensemble des modes : routier, ferroviaire, maritime, aérien.

2.1.Réseau routier

Le réseau routier algérien demeure l'un des plus denses du continent africain, sa longueur est de 112039 km dont 29573 km de routes nationales et plus de 4910 ouvrages d'art.

[93] Guide investir en Algérie 2015, p48.

Ce réseau devrait être complété par un important tronçon de 1216 km qui est en voie de réalisation, et qui devrait à terme relier la ville d'Annaba de l'extrême Est jusqu'à la ville de Tlemcen à l'extrême Ouest.

Carte N°03 : Les réseaux routier algerien.

Source : ANDI 2013

Le réseau routier algérien est en plein développement grâce au programme de modernisation des autoroutes. Nous citons la réalisation de l'Autoroute Est-Ouest totalisant 1216 km et le lancement prochain des travaux de réalisation de L'autoroute des hauts plateaux de 1020 km.

Il existe aussi la route transsaharienne (nord-sud) qui a été promu par le gouvernement pour accroître le commerce entre les six pays traversés par cette route (Algérie, Mali, Niger, Nigeria, Tchad et Tunisie)[94].

Le schéma directeur routier et autoroutier 2005/2025 est le référentiel de développement à court, moyen et long terme des infrastructures routières et autoroutières découlant d'une vision globale et d'une planification stratégique à l'horizon 2025,répartie sur quatre principales phases:

[94]http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-de-transport

Figure 10: Le schéma directeur routier et autoroutier 2005/2025.

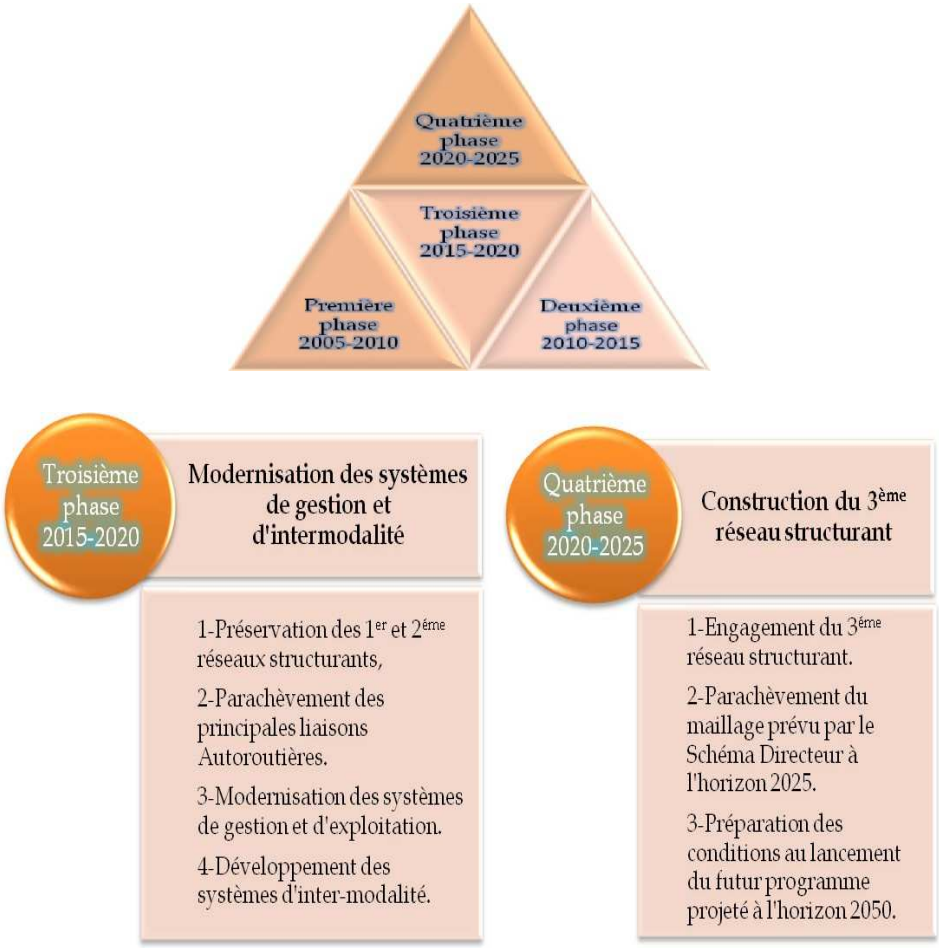

Source: Ministère des travaux publics

2.2. Réseau ferroviaire

Le secteur du transport ferroviaire a connu ces cinq dernières années un développement remarquable porté par la volonté des pouvoirs publics de désenclaver les régions éloignées du pays et d'assurer une croissance économique et sociale équilibrée.

Le réseau ferroviaire de l'Algérie est de 4200 km, il connaît depuis peu une électrification au niveau de certains tronçons, ce qui doit conduire incessamment à l'installation de trains à grande vitesse qui devraient relier les villes les plus importantes du pays.

Le réseau ferroviaire est géré par la société nationale des Transports Ferroviaires (SNTF).

Ce réseau est doté de plus de 200 gares couvrant surtout le nord du pays,parmi les projets ferroviaires en cours figurent notamment l'électrification de 1 000 km de voies ferrées, la réalisation de 3 000 km de chemins de fer.

Les régions des Hauts plateaux et du Grand sud constituent la première priorité affichée par les autorités dans ce sens avec une part assez conséquente dans les différents

projets inscrits pour le quinquennat qui s'achève en 2014.A l'horizon 2016/2017, la longueur de ce réseau ferroviaire sera de 12.000 kilomètres[95].

Carte N°04: Les grands axes de développement du réseau ferroviaire national.

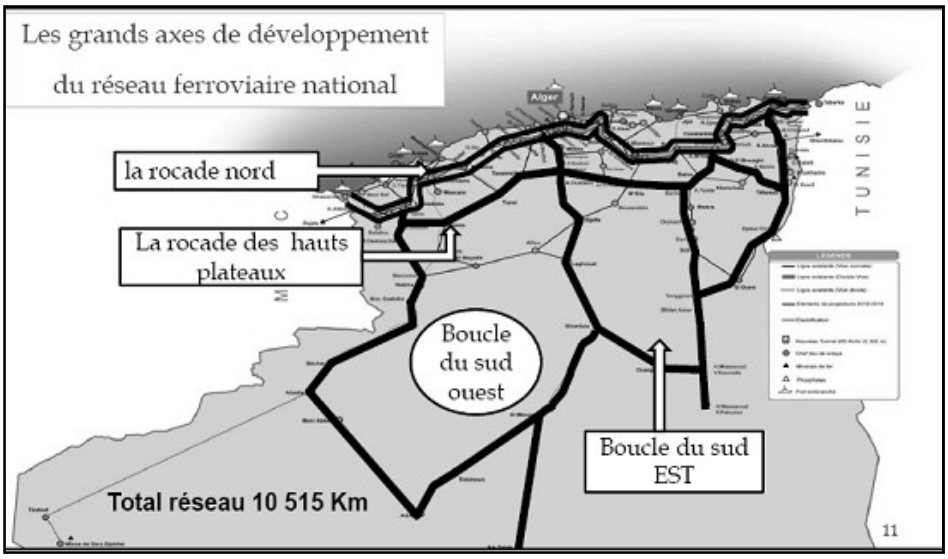

Source : ANDI 2013.

2.3. Transport aérien

L'Algérie a développé son secteur du transport aérien de manière à en faire un véritable moyen d'intégration au niveau régional et international.

Une enveloppe de 60 milliards de dinars (600 millions d'euros) sera consacrée pour renouveler la flotte d'Air Algérie durant la période 2013-2017.

La compagnie aérienne nationale devrait prochainement se doter de trois nouveaux appareils d'une capacité de 150 sièges et renouveler ses trois Boeing 767 actuellement en service. Il est également question de l'achat de deux avions cargos pour le transport de marchandises.

Durant la saison estivale, Air Algérie a enregistré un taux de progression de son trafic global de l'ordre de 15%. En 2011, les recettes d'Air Algérie étaient de 56 milliards de dinars.

L'Algérie compte 35 aéroports, dont 13 internationaux, le plus important est l'Aéroport d'Alger avec une capacité, de plus de 6 millions de passagers par an. Air Algérie est la compagnie aérienne nationale, elle domine le marché du transport aérien qui compte depuis son ouverture à la concurrence 8 autres compagnies privées. Elle s'occupe de plusieurs lignes vers l'Europe, l'Afrique, le Canada, la Chine, le Moyen-Orient. Plusieurs compagnies

[95] Idem.

aériennes étrangères ont des vols vers l'Algérie à savoir: Tunis air, Royal Air Maroc, Air France, Air Italie, Aigle Azur, Lufthansa, Turks Airlines, British Airways[96].

2.4. Transport maritime

La Compagnie nationale algérienne de navigation (CNAN) et l'Entreprise nationale de transport maritime de voyageurs sont les acteurs du transport maritime en Algérie. Plusieurs transbordeurs (navire traversier) font la liaison des passagers vers les côtes européennes ainsi que le transport de marchandises à travers le monde.

La quasi-totalité du commerce international est réalisé par la voie maritime, via onze ports de commerce à savoir:

Alger, Oran, Annaba, Skikda, Arzew/Berthou, Bejaïa, Mostaganem, Ghazaouet, Jijel, Ténès et Dellys.

À l'exception des terminaux gaziers et pétroliers, il y eut très peu de travaux d'aménagements des infrastructures portuaires...51 infrastructures maritimes dont 11 ports de commerce, 2ports pétrolières, 41ports de pêche et un seul port de plaisance[97].

3. Technologies de l'information et de la communication(TIC)[98]

A l'heure des grandes mutations que connaît le monde dans le domaine des TIC, l'Algérie est appelée à évoluer au rythme de ces transformations pour se mettre au diapason des exigences de ces nouvelles technologies et faire des TIC un levier puissant au service du développement économique.

Mais, ce secteur n'est pas encore saturé, car il est encore peu exploité tout en offrant des marges bénéficiaires intéressantes.

A savoir que le Groupe Algérie Télécom est actuellement le seul opérateur de la téléphonie fixe qui a enregistré 3.138 millions d'abonnés à fin 2013 soit une diminution de 5% par rapport à l'année 2012 qui enregistrait 3,231 millions d'abonnés, d'un côté et de l'autre côté dans la téléphonie mobile occupé seulement par trois opérateurs (Djeezy, Ooredoo, Mobilis) qui repartissent, à eux seuls, tout le marché algérien avec un nombre d'abonnements à la téléphonie cellulaire mobile qui n'a pas cessé d'augmenter pour atteindre 37 527 703 en 2014 par rapport aux 4 882 414 d'abonnés en 2004.

[96] http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-de-transport
[97] AND 2013 « raisons pour investir en Algérie ».
[98] AND 2013.

Tableaux N°19 : le marché de téléphonie mobile.

Année	Nombre Total d'abonnés	Le taux de pénétration
1998	18 000	0.06
1999	72 000	0.24
2000	86 000	0.28
2001	100 000	0.32
2002	450 244	1.5
2003	1 446 927	4.67
2004	4 882 414	15.26
2005	13 661 355	41.52
2006	20 997 954	63.6
2007	27 562 721	81.5
2008	27 031 472	79.04
2009	32 729 824	91.68
2010	32 780 165	90.3
2011	35 6615 926	96.52
2012	37 527 703	99.28
2013	39 517 045	102.11

Source : ANDI.2013.

Dans le cadre de la stratégie nationale visant à édifier une société de l'information et accélérer la transition du pays vers une économie du savoir, l'Algérie a décidé de créer des Cyber parc technologiques à travers le territoire national.

Il s'agit de projets stratégiques d'envergure, catalyseurs du secteur des TIC et propulseurs de l'innovation. En plus, le lancement de la 3G en janvier 2014 pour franchir une nouvelle étape dans le développement du secteur national des télécommunications.

Tableau N°20: Statistiques internet :

Nombre des sites web algériens	76 000
PME connectées	20%
Entreprises connectées par liaison spécialisée	700
Lignes spécialisées réalisées	34 500
Espaces communautaires	1 500
Cybercafés connectés	5 000
INTRANET	
Bureaux de poste connectés au réseau intranet de la poste	Plus de 3 400
Réseaux intranet sectoriels d'envergure nationale installés (éducation, enseignement supérieur, banques…)	Plus de 30

Source : Ministère de la Poste et des Technologies de l'Information et de la Communication: www.mptic.dz.

Tableau N°21 : Le nombre de projets enregistrés auprès de l'ANDI pour la période 2002-2014 dans le secteur des TIC.

SECTEUR D'ACTIVITE	Nombre de projet	Montant (En millions de DA)	Nombre d'emplois
Technologies de l'information et de la communication	148	372 580	8 642

Source : Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)- 2015.

4. Un cadre macroéconomique favorable

La stabilité macroéconomique et le dynamisme économique sont des facteurs forts auxquels sont sensibles les investisseurs étrangers.

L'investissement est directement affecter par divers facteurs économiques, et dans ce cadre, l'Etat algérien a fait un point de la reprise économique par la fourniture de conditions économiques appropriées pour incarner les différents projets d'investissement à travers la réhabilitation économique national et le rendre programmes plus compétitifs afin d'aller de l'avant dans le cadre du développement dans l'ensemble, où les statistiques indiquent un catalyseur pour l'investissement et le cadre économique amélioré au cours de la période 2001 – 2014[99].

[99] Voir plus de détails, les comptes du PIB, le Bureau national des statistiques, la date du 12Octobre, 2014Affichagevoirle site:
http://www.ons.dz/IMG/pdf/PIB_SCN_aff2000-2013.pdf

4.1. La stabilité économique

La situation macroéconomique qui concerne notamment l'inflation, la dette et le déficit de la balance des paiements peuvent influer négativement sur la décision d'investir des firmes et révéler par la même occasion une situation d'incertitude[100].

Algérie possède d'une stabilité économique en raison de la stabilité politique que le pays vit après la décennie noire, qui a déstabilisé l'Algérie du fléau du terrorisme dans la dernière décennie du siècle dernier.

4.1.1. L'évolution du produit intérieur brut

La valeur de développement du PIB en tondant Air significativement où presque doublé quatre fois au cours de la période 2001 - 2014 à la hausse de 4,123milliard de dinars algériens en année 2000 au niveau de 15 569 milliard dinars algériens à 2013[101].

4.1.2. L'Amélioration de Taux de croissance de rentabilité économique

Est noté que le taux de croissance économique améliorée pendant la période où il a augmenté à partir du niveau de 2% en 2001 à un niveau de 3,2% en 2012, l'Algérie a également enregistré un taux de croissance encourageante en dehors du secteur des hydrocarbures a été estimé à 1,7% en 2012, comparativement à 6,8 en moyenne sur la période 2005-2012.

4.1.3. Une diminution de la dette extérieure totale

La dette extérieure est diminues au niveau de 3,9milliards de dollars en2012, comparativement à 30 milliards de dollars américains en2001

4.1.4. L'augmentation des réserves de change

L'augmentation des réserves totales de change de l'Algérie pour atteindre le niveau de 193milliards de dollars en2012, comparativement à18 milliards de dollars en 2001[102].

---

[100]AIT ATMANE BRAHAME, (2010), « contribution à la compréhension du rôle des IDE dans le développement en Algérie » Mémoire de Magister : sciences économiques : Université Abderrahmane Mira de Bejaïa.

[101]Voir plus de détails, les comptes du PIB, le Bureau national des statistiques, la date du 12Octobre, 2014Affichagevoirle site:
http://www.ons.dz/IMG/pdf/PIB_SCN_aff2000-2013.pdf

[102]Réserves de la dette et d'échange de données externes privéesextraites de l'Agence nationale pour la promotion des investissements des données, voir la Date -12 -14 2014: le site http://www.andi.dz/index.php/ar/raisons-pour-investir

Rapport-Gratuit.com

4.1.5. Amélioration du taux de chômage et l'inflation

L'Algérie a enregistré durant la période2001 - 2014une réduction significative du taux de chômage, où jusqu'à 10% l'année 2011par rapport à8, 28% en 2000[103], dans le taux de l'inflation est restée à un niveau acceptable a été estimé à5,4%en 2013.

4.1.6. Le coût des ressources énergétiques

Le coût des ressources énergétiques telles que l'électricité et le gaz comme une opportunité pour ceux qui investissent en Algérie en raison de la baisse par rapport à de nombreux pays de la région où le coût du gaz naturel, allant de 18,0 à 37,0euros /thermiques, tandis que le coût estimé pour l'électricité: € 14,1/kWh pour la moyenne.

5. La position géographique et la proximité des marchés potentiels

Confinant avec l'Europe, l'Afrique et des pays arabes, l'Algérie bénéficie d'une position géographique stratégique car se trouvant à la porte de l'Afrique, à proximité de l'Europe et dans le cercle des pays arabes et au cœur du Maghreb.

L'Algérie a l'instar des autre pays voisin, bénéficie d'un espace géographique stratégique, qu'est couvre une superficie de 2 381 741 km² avec 1200 de cote méditerranéens, aussi est membre de l'Union de Maghreb Arabe (UMA) aux cota de la Libye, du Maroc, de la Mauritanie et de Tunisie.

L'Algérie un grand marché, à proximité des grands marchés potentiels Par rapport à ses voisins du Maghreb, l'Algérie bénéficie auprès des entreprises intéressées par la région d'un marché plus étendu, car l'accès et la taille du marché intérieur sont des facteurs décisifs dans la prise de décision d'investir sur place.

Les entreprises installées en Algérie jugent la taille du marché intérieur encore plus importante qu'elles ne le pensaient avant leur installation.[104]

Cette remarquable position devrait en effet favoriser les investissements étrangers orientés vers l'exportation et lui permettre de tirer avantage de l'accord de partenariat avec l'UE pour la création d'une zone de libre-échange. Euro-méditerranéenne, de l'accord d'association avec l'Union européenne.

6. Intégration économique régionale (UMA/UE) et mondiale (OMC)

L'intégration régionale au sein de l'Union du Maghreb arabe, qui comprend l'Algérie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, augmente significativement les possibilités d'exportation pour les produits algériens.

Ce processus d'intégration a toutefois subi un ralentissement important ces dernières années.

---

[103] Bureau national des statistiques, la date du 13Octobre, 2014Affichagevoirle site: http://www.ons.dz/IMG/pdf/CH2-EMPLOI_Arabe.pdf

[104]Abdellatif Benachenhou

Il est donc nécessaire de le relancer afin de bénéficier au maximum de l'ouverture des liens économiques et commerciaux avec les pays voisins.

Par ailleurs, l'adhésion prochaine de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce devrait entraîner l'intégration progressive du pays dans l'économie mondiale. Cette adhésion demeure primordiale pour l'économie et devrait contribuer à la création d'un climat plus favorable aux IED[105].

En effet, l'économie nationale s'ouvrira beaucoup plus à la concurrence des produits et services étrangers, ce qui induira nécessairement une plus grande compétitivité du secteur privé.

La réglementation en matière de propriété intellectuelle devra également être harmonisée en respectant les normes internationales prévues par l'Accord sur les ADPIC, créant ainsi de nouvelles opportunités d'investissements.

7. L'industrie

Une nouvelle politique de relance industrielle mettant en avent les activités telle que : La production pharmaceutique, Métallurgie, plastique et caoutchoucs, tactile et habillement.

7.1. Pharmacie[106]

L'Algérie constitue le 1er marché pharmaceutique au Sud du Bassin Méditerranéen, ces importations en produits pharmaceutiques ont atteint près de 1,64 milliard de dollars durant les neuf premiers mois de l'année 2013, contre 1,84 milliard à la même période de 2012, soit une baisse de 10,8%.

L'industrie pharmaceutique en Algérie s'est fixée l'objectif d'améliorer les mécanismes permettant d'assurer l'attractivité de l'investissement local et étranger avec l'objectif d'assurer la couverture du marché par la production locale à hauteur de 70% en 2014, se développe à une vitesse constante, le secteur en Algérie a connu un très fort taux de croissance.

Par ailleurs, le Ministère de la Santé a mis en place un nouveau dispositif d'approvisionnement en produits pharmaceutiques des établissements publics, destiné à assurer une disponibilité "totale et durable" des médicaments.

Ce dispositif s'ajoute aux mesures déjà prises par les pouvoirs publics pour assainir le secteur de la distribution du médicament, et pour développer et moderniser la gestion de ces produits "sensibles".

Les activités de la filière des produits pharmaceutiques regroupent:

[105]CNUCED. Examen de la politique de l'investissement-Algérie-NATIONS UNIES New York et Genève.2004.op site.

[106] http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-de-l-industrie.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

- Fabrication;
- Conditionnement,
- Grossistes importateurs;
- Distributeurs en gros;
- Distributeurs en détails (Officines et autres).

Tableaux N°22 : Le nombre de projets enregistrés pour la période 2002- 2013 dans l'industrie pharmaceutique (Montant: Millions de DA).

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT	NOMBRE D'EMPLOIS
INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE	198	103 756	12 391

Source: ANDI

7.2.Métallurgie[107]

La métallurgie recouvre un large éventail d'activités industrielles :

- Extraction du minerai et première transformation (minéralurgie) ;
- Recyclage des métaux;
- Fonderie (hauts-fourneaux et affinage) ; fabrication de produit brut par les laminoirs ;
- Transformation des produits bruts en produits semi-finis : tôles, feuilles minces, tubes, pièces moulées ;
- Fabrication de matériel et de produits finis pour l'industrie, le bâtiment et le transport.

L'industrie de la métallurgie s'est organisée en trois (03) principales spécialités :

- La production d'acier ;
- La production des métaux non ferreux et non précieux tel que l'aluminium ;
- La production des métaux précieux.

➢ **Le marché national**

La consommation en acier est le paramètre déterminant dans l'appréciation du marché des produits du sous-secteur métallurgie et travail des métaux. Pour ce qui est de l'Algérie, la consommation en acier (importation et production locale) est essentiellement destinée à la construction : Des grands projets

- Des travaux publics
- La construction de bâtiments industriels, commerciaux et d'habitation.

[107] Idem

Tableaux N°23: Le nombre de projets enregistrés auprès de l'ANDI pour la période 2002-2013 dans l'industrie métallurgique (Montant: Millions de DA).

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT	NOMBRE D'EMPLOIS
Industrie métallurgique	1 023	6623	73 32

7.3.Plastique et caoutchouc[108]

Les sous-secteurs industrie du caoutchouc et des plastiques regroupent les entreprises dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits par traitement selon des procédés technologiques.

Les plus courants en Algérie étant, pour les plastiques, l'extrusion et le moulage par injection, de nouveaux procédés apparaissent et connaissent une application plus ou moins usitée en Algérie (soufflage, calandrage, expansion moussage, roto moulage, thermoformage..).

Les activités de traitement du caoutchouc ou du plastique sont regroupées dans le même sous-secteur car les propriétés techniques de ces deux polymères sont apparentées.

Sur la base des données disponibles, le sous-secteur en Algérie reste encore faiblement développé notamment dans le créneau de la sous-traitance industrielle qui exige des produits spécifiques et/ou élaborés, assorties de normes (notamment pour les pièces automobiles et autres composants industriels).

Dans le même temps, on enregistre près de 300 sous-traitants dans le secteur automobile travaillant avec la Société nationale des véhicules industriels(SNVI) intégrant le secteur de la mécanique qui brasse à son tour un chiffre d'affaires de 32 milliards de DA et occupe 16.000 postes de travail.

Globalement, les 2/3 des matières premières sont importés. Les additifs sont totalement importés et leurs prix incorporent une importante valeur.

La consommation des plastiques est de l'ordre de 1 million de tonnes/an.

7.4.Textile et Habillement

Le secteur du textile et de l'habillement est un secteur varié et hétérogène qui couvre un grand nombre d'activités :

- La production d'une grande variété de produits tels que des fils synthétiques (acrylique; polyamide…), ou naturels (laine, soie…) ;

[108] http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-de-l-industrie.

- Le tissage;
- L'ennoblissement (la teinture, impression);
- La confection (ameublement et vêtements).

Marché national (textile et cuir)

Un marché qui avoisine actuellement quelque 2 milliards de dollars, dont 10% détenus par les entreprises nationales.

8. Le tourisme[109]

Le tourisme constitue le nouveau moteur de développement durable, de soutien à la croissance et de vecteur clé de la tertiarisation de l'économie en raison du potentiel de création de richesses, d'emploi et de génération de revenus durables, qui donne aux investisseurs nationaux et étrangers la possibilité de réaliser des projets dans le domaine touristique.

L'Algérie entend donner au secteur du tourisme une dimension à la mesure de ses potentialités et de ses atouts. Il s'agit désormais de développer la montée en puissance du tourisme national et de l'insérer dans les circuits commerciaux du tourisme mondial grâce à l'émergence de la destination Algérie comme destination touristique de référence au plan international.

Le Schéma Directeur d'Aménagement Touristique « SDAT» 2025 constitue le cadre stratégique de référence pour la politique touristique de l'Algérie. À sa faveur l'État :

- affiche sa vision du développement touristique national aux différents horizons à court terme (2009), moyen terme (2015) et long terme (2025) dans le cadre du développement durable afin de faire de l'Algérie un pays récepteur.
- définit les instruments de sa mise en œuvre et précise les conditions de sa faisabilité

<u>SDAT s'appuie sur 05 dynamiques:</u>

- Valoriser la destination « Algérie » pour accroître l'attractivité et la compétitivité,
- Développer des pôles et villages touristiques d'excellence par la rationalisation de l'investissement,
- Déployer un plan qualité tourisme (PQT).
- Promouvoir la transversalité et la cohérence dans l'action par l'articulation de la chaîne touristique et la mise en place du partenariat public- privé ;
- Définir et mettre en œuvre un plan de financement opérationnel pour soutenir les activités touristiques et les promoteurs- développeurs et attirer les grands investisseurs et les tours -opérateurs.

[109] http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-du-tourisme

Le SDAT a délimité 07 grandes zones touristiques selon les atouts propres et spécifiques à chacune des régions du territoire du pays : Zone Nord Centre, Zone Nord Est I, Zone Nord Est II, Zone Ouest, Zone des Hauts- Plateaux, Zone Sud, Zone Grand Sud.

Dans la perspective du développement du tourisme les autorités publics entreprennent la création de sept pôles touristiques dont l'objectif de répondre à la demande du marché et jouissant d'une autonomie suffisante pour pouvoir rayonner à l'échelle nationale et/ou internationale.

8.1. Les sept Pôles Touristiques d'Excellence[110]

- **Le pôle Touristique d'Excellence Nord-est :**(Skikda, Guelma, Annaba, El Tarf, Souk Ahras et Tébessa) se caractérise par plus de 300 km de côte et de 874.000 ha de forêt, constitue le point d'appui et la locomotive pour un développement touristique de niveau régional à dominance balnéaire et renfermant de fortes potentialités pour le développement du tourisme de montagne.
- **Le pôle Touristique d'Excellence Nord-Centre :** (Alger, Tipasa, Blida, Boumerdes, Chlef, Ain Defla, Médéa, Bouira, Tizi Ouzou et Bejaia) se caractérise par sa position centrale et une façade méditerranéenne s'étalant sur 615 Km, soit 51 % du littoral algérien, il est desservi par une infrastructure de base développée, et regroupe des équipements exceptionnels, de niveau national et international, des services variés, des pôles d'activités et d'industries, des potentiels qui ont favorisé une forte attractivité.
- **Le pôle Touristique d'Excellence Nord Est:** (Ghardaïa, Biskra et El Oued) s'étend sur une superficie de l'ordre de 160 000 km² et abrite une population estimée à environ 1,5 million d'habitants, avec Ghardaïa comme pôle majeur et porte d'entrée du désert.
- **Le pôle Touristique d'Excellence Nord-Ouest :** (Oran, Ain T'émouchent, Tlemcen, Mostaganem, Mascara, Sidi Bel Abbés et Relizane) de par sa position géographique extrêmement stratégique, situé à moins de deux heures du principal marché émetteur de touristes ; l'Europe (Espagne), ce pôle de 35.000 Km² est desservi par une infrastructure de base développée, et regroupe des équipements assez appréciables, de niveau national et international, des services, une industrie dense, un potentiel riche et varié qui ont favorisé une forte attractivité et une occupation non étudiée de certains espaces touristiques.
- **Le pôle Touristique d'Excellence Sud-Ouest :** (Adrar, Bechar) s'étend sur une superficie de l'ordre de 603 000 km²."Touat – Gourara" est un pôle patrimonial de dimension mondiale avec un nouvel espace dynamique à consolider, un nouvel espace émergent (zone frontalière).
- **Le pôle touristique d'excellence Grand Sud :** « Tassili N'Ajjer » se situe essentiellement dans la wilaya d'Illizi qui s'étend sur une superficie d'environ 284 618 Km² .Ses richesses naturelles, culturelles et archéologiques représentent 03 principaux atouts qui peuvent permettre son développement futur. Les grands espaces de ce pôle d'excellence, contiennent des abris de peintures rupestres de haute valeur historique. Ces richesses

[110] Idem

culturelles sont protégées grâce à la présence d'un parc national (parc national du Tassili) classé patrimoine mondial par l'UNESCO en 1981.

- **Le pôle touristique d'excellence Grand Sud : «** Ahaggar »s'étend sur une superficie d'environ 456 200 Km² du territoire national. Ce pôle qui s'articule autour de Tamanrasset, de par l'immensité de son territoire et des richesses culturelles et naturelles qu'il recèle, peut être considéré comme un pôle stratégique et de haute valeur en matière de développement touristique de la région. Le patrimoine archéologique, naturel, culturel présent dans l'Ahaggar est susceptible d'être exploité non seulement sur le plan touristique mais aussi sur le plan économique et social.

Plusieurs écoles supérieures et centres de formations spécialisés dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme ont plus de 10 ans d'expérience à savoir:

- Ecole Nationale Supérieure du Tourisme (ENST) – Alger
- Institut Nationale des Techniques Hôtelières et Touristiques (I.N.T.H.T.)- TIZI OUZOU
- Centre d'Hôtellerie et du Tourisme (CHT) – Bou-saada
- CFPA : 55 centres dispensant des formations diplômantes (CAP) dans les branches de l'hôtellerie (cuisine, restauration et réception).
- INSFP : 10 instituts dispensant des formations diplômantes (Brevet de Technicien supérieur) dans les branches de l'hôtellerie (cuisine, restauration, hébergement/réception, administration hôtelière et guide accompagnateur).
- Ecole Supérieure d'Hôtellerie et de Restauration (ESHRA) - Ain Benian – Alger

Tableaux N° 24 : Le nombre de projets enregistrés auprès de l'ANDI pour la période 2002-2013 dans le secteur du Tourisme(Montant: Millions de DA).

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT	NOMBRE D'EMPLOIS
Tourisme	489	886 445	43 871

Source : ADNI.

9. La pêche et des ressources halieutiques

Pour le secteur de la pêche l'Algérie dépose d'un potentiel très important mais peu exploiter.

Production annuelle estimée à 150.000 tonnes constituée de petits pélagiques (sardines et anchois) ;

- Moyenne d'exploitation de 2.2 millions d'has sur l'ensemble de la superficie sous juridiction nationale estimée à 9,5 millions d'has ;
- Aquaculture naissante avec une production avoisinant les 500 tonnes ;
- Consommation actuelle : 4,58 Kg/hab/an.

- Production aquacole et continentale annuelle : 2154 T
- Importation : 18 200,94 tonnes (soit 2 038,22 millions de DA ou 31,38 millions USD - année 2009)
- Exportation : 3121,6 tonnes (soit 975,68 millions de DA ou 15,11 millions USD - année 2009)

Tableau N°25 : Le nombre de projets enregistrés auprès de l'ANDI pour la période 2002-2012 dans le secteur de pêche (Montant: Millions de DA).

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT	NOMBRE D'EMPLOIS
Pêche	290	19 411	4 627
Aquaculture	15	3 387	738

Source : 2013 ADNI

9.1.Les opportunités offertes par le secteur

- Acquisition de navires de pêche ;
- Acquisition de matériels et d'équipement de pêche ;
- Réhabilitation et remotorisation des navires ;
- Unités de soutien à l'outil de production (moyens de carénage, de levage, et de mise à sec des navires, construction et réparation navales et fabrication de matériels de pêche) ;
- Unités de soutien à la production (chaîne de froid, entrepôts frigorifiques et tunnels de congélation, de transformation et de distribution) ;
- Aquaculture marine ;
- Aquaculture continentale ;
- Aquaculture saharienne.

10. Développement des ressources humaines

Les différentes firmes cherchant à maximiser la rentabilité grâce à la réduction des coûts et, en conséquence le pays, qui est disponible d'une main-d'œuvre qualifiée et à moindre coût est devenue une plus grande capacité à attirer les investissement étrangers et local[111], et dans ce domaine, nous constatons que l'Algérie dispose les énergies de jeune et qualifiée de 54% de la population algérienne âgée Entre 15 et 35 ans, et les universités et centres de formation diplômés chaque année des centaines de milliers de diplômés qualifiés, dans l'année 2013, le nombre d'inscrits dans les universités 3141000 étudiant et le nombre d'inscrits dans les centres de formation professionnelle 600000 étudiant.

Comme en trouve que la flexibilité de ce marché de travail est améliorée ces derniers temps. En effet, le principe de la liberté d'emploi a été reconnu et les employeurs peuvent conclure directement un contrat de travail avec les travailleurs.

[111] http://www.andi.dz/index.php/ar/raisons-pour-investir.

D'ailleurs, le coût relativement bas du travail pourrait contribuer dans un premier temps à augmenter la compétitivité du pays et son attractivité pour les investisseurs étrangers. La rémunération est fixée d'un commun accord entre l'employeur et le salarié.

Néanmoins, deux facteurs limitent cette liberté de manœuvre : Le salaire de base, qui résulte de la classification professionnelle du salarié déterminée par la convention collective applicable à l'employeur, et le salaire national minimum garanti (SNMG), correspondant à une durée hebdomadaire de travail de quarante heures (soit 173,33 heures par mois).

Il est estimé que le salaire minimum en Algérie pour 180 euros seulement, entre 180-540 euros pour le secteur public, tandis que dans le secteur privé les salaires vont de 180 à 700 Euros[112], est Cette salaires plus compétitifs par rapport à de nombreux pays arabes et les pays développés.

11. **Le secteur bancaire**

L'Algérie déposait d'un système bancaire qui est fonctionnait est évoluait en tant qu'un instrument gratifier ou service de l'économie publique et de planification centraliser.

Depuis l'adoption de la loi 1990 sur la monnaie et le crédit un nouvel environnement bancaire et financière allait être mise en place. Cette loi consacré le caractère universel du système bancaire et financière Algérienne en permettant Louverture de cette espace ou banques et institution financière national et étrangère. Le passage bancaire compote aujourd'hui plus de 26 institution bancaire et financière, dans 6 publique et 14 à capitaux privé.

Ce processus d'ouverture de ce secteur encourage l'entrée et l'arrivée des institutions bancaires et financières étrangères en Algérie, cette libéralisation vise à élever le niveau de la bancarisation encore très faible et introduire les moyens de paiements plus modernes.

Section 02 : Les contraintes à l'attractivité l'IDE en Algérie

L'économie algérienne, vu qu'il a reconnu les efforts remarquables, fournis par les autorités algériennes, afin de parvenir à un équilibre total de l'économie, malgré le potentiel de l'Algérie en matière d'investissements directs étrangers, et malgré les efforts considérables qui ont été menés en vue de traduire dans la réalité juridique le régime favorable à l'égard de l'IDE, malgré cette forte volonté politique, de nombreux obstacles à l'investissement subsistent et sont de nature à décourager les IDE désireux de venir s'implanter en Algérie. En effet et selon le FMI le climat des affaires en Algérie la classe à un niveau inférieur à 18 pays concurrents situés à la périphérie de l'Union européenne.

Quelles sont les insuffisances et perspectives d'amélioration du climat des affaires en Algérie.

[112] Op site.

1. Le déficit d'image et de communication à l'étranger

Le déficit d'image et de communication caractérise actuellement l'Algérie auprès des investisseurs privés étranger En particulier, le poids de l'État dans l'économie et le climat général des affaires sont perçus comme peu favorables à la création de richesse.

Cette effet de la médiocrité d'image à conduit les autorités algériennes à entamer des réformes importantes dans ce sons à savoir le Ministère de la participation et de la promotion de l'investissement (MDPPI), le Conseil National de l'Investissement (CNI) et l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) placée sous l'autorité directe du chef du Gouvernement. Cependant, et selon la CNUCED, aucun de ces organismes n'est chargé exclusivement de l'investissement étranger direct, les bons résultats en termes de flux d'IDE enregistrés lors des deux dernières années ne doivent pas masquer le problème du chevauchement des attributions de ces organismes, chevauchement qui contribue à renforcer l'idée chez les opérateurs privés ou publique étrangers d'un manque de clarté et de vision globale dans la politique de l'investissement mise en place par les autorités algériennes. De plus les réformes achevées n'ont pas été présentées de manière claire aux investisseurs privés potentiels. [113]

À cette effet, les opérateurs étrangers ont globalement une connaissance restreinte des nouvelles réglementations qui régissent les affaires intérieurs du pays, afin de libéraliser l'économie et de mettre en valeur le potentiel d'investissement.

2. Difficulté d'accès au foncier industriel

Le foncier demeure un grand empêchement à l'installation et ou développement d'un secteur privé national et étranger dynamique.

D'un côté, cette entrave vient de la rareté et l'indisponibilité des terrains, de cout de ces derniers et de manouvres spéculatives, Le de déficit en matière d'équipement, la multitude d'acteurs dans le domine de fonciers. D'un autre côté, le manque d'activité et de vivacité de la part de l'administration public dans ce domaine contribue à la répulsion des investissements. Néanmoins, quelque possibilité d'attribution par l'ANDI a été rendues possible par les actifs résiduels récupérés des entreprises publiques dissoutes. Aussi le ministère des finances a reçu l'autorisation légale de vendre ou d'accorder en concession des terraines bâtis ou non bâtis a vocation industrielle, à la suite toujours à la liquidation de certaines entreprises publique.

[113]. **GUERID Omar, (2008)**, « L'investissement direct étranger en Algérie: Impacts, opportunités et entraves »,Faculté des sciences économiques et de gestion Université Mohamed Khider de Biskra.

Rapport-Gratuit.com

Figue N°8: caractéristique des marchés de fonciers en Algérie

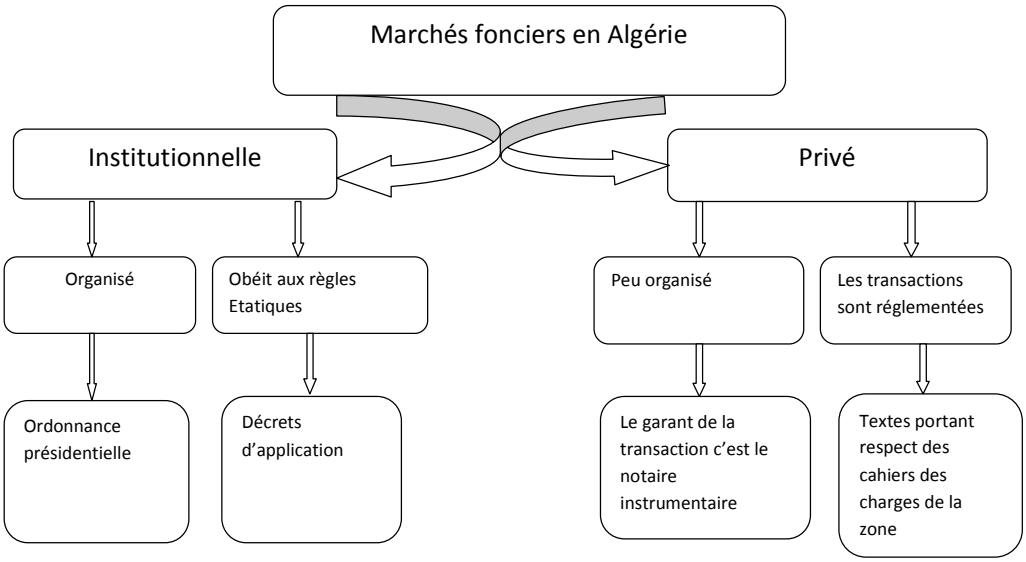

Source : AND 2008

3. L'inadaptation du système judiciaire

Des obstacles de réglementaires continuent toujours à freiner les flux des IDE en Algérie. Pour attirer le plus d'investissement et en tirer profit, il faudrait approfondir la modernisation du 1cadre juridique et administratif, adaptives à l'économie de marché.

Les failles et les anomalies que prisent le système juridique, explique la non performance et les lenteurs des procédures de ce système, en dépit des nouvelle réformes accomplies dans ce domaine.

D'après une étude effectuée par la Banque mondiale sur le climat de l'investissement à prouver une grande lenteur dans ce domaine ; le *Doing business* 2009 met l'Algérie à la 132ème pour le critère de la facilité à faire des affaires (l'année précédente, l'Algérie s'est classée 130ème).

4. L'existence d'un secteur informel considérable

Le marché informel en Algérie prend de plus en plus d'ampleur, surtout ces dernières années.

Le manque de transparence des procédures administrative et le poids du secteur informel dans l'économie, sont parmi les obstacles uniformément dénoncés par les opérateurs économiques et même confirmé par la CNUCED.

On estime que le secteur informel en Algérie représente 35 à 40% des emplois de l'économie.

Le problème de l'importation frauduleuse sans droits ni taxes a été toujours soulevé par les opérateurs privés nationaux et étrangers à l'image des logiciels dans lesquels la

contribution représente plus de 80% du marché national, ce qui décourage les investisseurs à investir.

5. Le ralentissement dans la mise en place des programmes de privatisations

Malgré le rôle importance de secteur privé dans la renforce de l'économie nationale, en trouve que le rythme de programme de privatisation est reste lent.

Certains secteurs restent sous le contrôle de l'état, comme le secteur financier qui demeure public à 94%, cette omniprésence pourrait donc être une source d'hésitation et un véritable frein pour la pénétration de tout nouvel opérateur étranger.

6. Les retards dans la modernisation des infrastructures

Malgré les améliorations et réformes mise en œuvre par le gouvernement algérienne dans ce processus, de nombreuse retard sont constatés dans la réalisation des infrastructures. Par exemple, la chaine portuaire qui traite la quasi- totalité des marchandises importées en Algérie souffre de graves dysfonctionnements.

La coordination entre les différant acteurs, notamment les autorités portuaires, les transitaires, les douaniers, les importateurs et les armateurs, s'avère insuffisante.

Il en résulte une multiplication des retardes préjudiciables à la bonne marche des unités de production[114].

Ces retards dans les infrastructures de base, notâmes dans les ports, mais aussi les aéroports internationaux, les chemins de fer, la distribution de l'électricité et l'accès aux télécommunications, constituent des freins à l'entrée des investissements étrangers.

7. Lenteur bureaucratique de l'administration publique

Les entreprises sont toujours confrontée à un comportement bureaucratique beaucoup exagéré, à des problèmes de l'accès à des formalités, à des réglementations fastidieuse et à des retarde importante pour obtenir des permis et autorisations, des barrières sont omniprésentes dans tous les secteur d'activité et les procédure les plus souvent citées sont les suivent :dédouanement des marchandises importées, notamment au port d'Alger ;l'obtention d'un permis de contraction ; l'immatriculation d'une entreprise…etc.

Cette lenteur est bien révélée, notamment dans le nombre de procédure pour la création d'une entreprise et qui est de 14 avec un délai de 24 jourspour chaque procédure.

Cette l'lenteur fini par décourager les investisseurs et préfèrent se retourner vers d'autres pays dont les procédures sont allégées et les démarches facilitée.

En effet, selon le rapport « Doing Business de 2010 » l'Algérie a le nombre de plus élevé des procédures et des délais le plus long par rapport à des voisins ceci est sous aucun changement de puis 2004, hormis les couts qui sont relativement en baisse.

8. Les obstacles su système bancaire et les difficultés d'accès ou crédit

Le système bancaire algérien n'est toujours pas apte à accompagner les entreprises nationales ou étrangères dans leur démarche de modernisation et d'investissement, et il ne

[114] CNUCED, (2004) p66.

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

semble pas encore capable d'ancrer l'économie nationale aux mutations profondes que connaît l'économie mondiale.

Les demandeurs de crédit sont toujours découragés par le manque d'institutions financières spécialisées (sociétés d'affacturage…) et de capital risque, répondant aux besoins financiers des petites et moyennes entreprise, mais aussi les insuffisances en termes d'analyse de dossiers de crédits et d'accompagnement des entreprises et de partenariat dans l'investissement freinent également ce dernière, le plus hasardeux reste sur crédits à l'investissement.

Conclusion

Le manque d'attractivité de IDE de l'Algérie est dûe, à la fois pour des raisons **économique** et **institutionnelles** et ce malgré l'existence d'avantages comparatifs pour les activités de main d'œuvre et l'avantage naturelle ou les ressources énergétiques.

En effet, la théorie de l'adaptation institutionnelle à l'IDE nous démontre que la répartition des flux des IDE est souvent sans proportions avec les ressources naturelles des pays.

Les pays apparemment désavantagés ont réussi à attirer un volume d'IDE relativement plus grand que les pays plus richement dotés de ressources naturelles et cela grâce à l'existence d'institutions saines et stables.

C'est donc cette carence d'institutions viables et d'un marché économiquement intégré qui expliquent pourquoi l'Algérie n'était pas en mesure de séduire les investisseurs étrangers.

Le manque d'avantages économiques tels que les subventions à l'implantation, les cadeaux fiscaux, etc., d'une part et d'autre part l'instabilité politique et sociale, le manque d'infrastructures de transport et de télécommunication, la formation insuffisante de la main d'œuvre, la corruption largement répandue et la nature autoritaire des gouvernements, tous ces éléments rendent le pays moins attractifs en IDE.

La mise œuvre d'une politique d'attractivité des IDE adoptée jusqu'à présent par l'Algérie repose dans sa grande majorité sur des mesures classiques d'ordre macro-économique, telles que : les incitations financières et fiscales, la libération et la privatisation des entreprises publiques, la libéralisation des prix, la création d'une ZLE etc. Bref ! Toutes les mesures contenues dans le programme d'ajustement structurel.

Depuis plus de trois décennies, les investissements directs étrangers deviennent de plus en plus incontournables dans le processus de développement des nations. Que ce soient les pays développés ou les PVD. La course aux IDE est devenue l'objectif majeur de la politique économique des Etats, lesquels rivalisent d'idées dans l'attractivité envers les firmes multinationales.

L'IDE joue un rôle important pour l'élargissement des possibilités de développement et l'amélioration du bien-être des pays d'accueil. Les bénéfices sont divers, une plus grande présence internationale.

La plupart des pays en voie de développement se trouvent confrontés aux problèmes du financement de leur activité économique. Ces pays manifestent des besoins énormes en matière de capitaux (domestiques ou étrangers, publics ou privés) pour, à la fois, financer le déficit commercial de la balance des paiements et pour combler l'écart entre l'épargne et l'investissement nécessaires au développement. Dans la mesure où les recours aux crédits internationaux sont pour la plupart de ces pays limités par le niveau de leur endettement, l'IDE se présente comme substitut non générateur de dettes.

Les pays en développement se livrent à une concurrence acerbe pour attirer des flux d'IDE importants sur leur territoire, Les politiques suivies par ces pays sont : Consolider la stabilité macro économique, politique et sociale , Assurer la crédibilité de la gouvernance , Adapter un environnement juridique spécifique aux investissements , Applique des normes spécifique concernant les filiales étrangères, Instituer des régimes fiscaux avantageux , Améliorer la qualité des infrastructures et des équipements collectifs et améliorer la qualité et le niveau éducatif , Accélérer le système des privatisations, diversifier les promotions des marchés.

Cet état de fait nous a conduits à mener une réflexion sur l'attractivité de l'Algérie dans ce nouveau contexte concurrentiel avec des potentiels inestimables, l'Algérie est rentrée depuis une décennie dans le cercle des pays engagés dans la concurrence pour l'attractivité des IDE. Ainsi, la politique d'attractivité est appuyée par des mesures libérales afin d'accélérer le processus d'ouverture du pays.

La politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante, à la suite du programme complémentaire de soutien à la croissance lancé en 2011 pour une période de quatre ans. Ce programme est suivi par le plan complémentaire pour la période (2011-2015)[115], ayant un intérêt particulier pour les infrastructures (nouveaux barrages, stations de dessalement, achèvement autoroute Est-Ouest, achèvement des lignes de métro d'Alger, tramways). Mais, le constat est que le pays n'attire qu'un nombre limité d'investisseurs étrangers et n'arrive pas à profiter des avantages de sa proximité avec l'Europe et de ses ressources. Les secteurs qui ont reçu le plus d'IDE sont les hydrocarbures, l'industrie par rapport à certaine secteurs d'activité (pharmacie, métallurgie, plastique et caoutchouc…) et les télécommunications. L'Algérie peine à atteindre l'objectif de diversification de l'économie, tant espérée, par le biais notamment des IDE.

Concernant les facteurs déterminants d'IDE que recherchent les investisseurs, l'Algérie satisfait amplement les conditions. Elle bénéficie d'une position géographique

[115] Guide investir en Algérie 2015, p48.

stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, notamment les investissements étrangers orientés vers l'exportation, d'une taille de son marché intérieur à 40 millions de consommateurs, d'une richesse naturelle importante (pétrole, gaz) et d'autres ressources minérales, non négligeables et qui restent peu exploitées, notamment les phosphates, d'une abondance des ressources humaines et flexibilité et qualifiées du marché du travail, d'une situation sécuritaire améliorée, de la maîtrise de la dette publique extérieure 3,9 milliards US en 2012 contre 30 milliards US en 2001 et Réserves de change 193milliards $ US en 2012 contre 18 Milliards US en 2001[116].

Les résultats réalisés jusqu'ici restent loin des potentialités du pays. Le regard que les opérateurs privés en général et étranger en particulier ont sur l'environnement des affaires en Algérie demeure critique en raison de ralentissement et de décentralisations de système économique, des problèmes d'accès au foncier, de la dépendance excessive de l'économie à l'égard de secteur énergétique du poids de l'économie informelle, des difficultés de rapatriement des capitaux, de la bureaucrate, de l'inefficacité du système juridique et de retard des infrastructures.

Finalement ce qui est évident, c'est que pour tirer le maximum de profit d'une présence étrangère dans l'économie algérienne, il faut que les compétences, les technologies et les infrastructures locales soient suffisamment bien développées pour que les ressortissants nationaux puis pleinement exploiter les retombées générales par les entreprise sà capitaux étrangers.

Les autorités devraient donc, en tenant dument compte des couts que cela implique par rapport au avantager attendu, et de l'Etat de développement de l'économie local.

[116]Source ONS (2013).

Bibliographie

A. Ouvrages

1-BELLON. B, GOULA. R, (1998), « Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen», Economica , Paris.
2- BERTIN, G.Y, (1983), « L'investissement international», PUF, 3eme Edition
3-HATEM. F, (2004), «Investissement international et politiques d'attractivité», Economica, Paris.
4- LEON. A, SAUVIN. T, (2005), «De l'économie internationale à l'économie globale», Ellipses, paris.
5- LINDER. H, ET KINDLEBERGER. P, (1983) «Economie internationale», Economica, Paris.
6- MUCCHIELLI. J-L, (1998), «Multinationales et mondialisation», Seuil, Paris.
7- MEIER. O, SCHIER. G, (2005), «Entreprises multinationales», Dunod, Paris.
8-TERSEN.D ET BRICOUT. J-L, (1996), «Investissement international», Armand Collin, Paris.
11. CROZERT. M ET FONTAGNE. L, (2010), « L'internationalisation des entreprises: une analyse microéconomique de la mondialisation », Economie et statistique.

12. Samson, I, (2004), «Territoire et système économique », communication aux 4èmesjournées de la proximité réseaux et coordination, Marseille les 17et 18 juin.

B. Mémoires et thèses :

1- Kaci Ch. T, (2012), «Les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb», Mémoire de magister, Université de Tizi Ouzou.

2- Khelladi. A, (2011), «Attractivité aux IDE : Quel rôle pour les villes en Algérie ? Cas de la ville de Bejaïa». Mémoire de Magister: sciences économiques, Université Abderrahmane Mira de Bejaïa.
3-Haid, Z. T (2012) , « La politique d'attractivité des IDE en Algérie Cas de la banque BNP PARIBAS », sciences économiques, Mémoire de magister, Université de TiziOuzou.

4-Braham. N, Hellal. Z , (2014), « Essai d'analyse des déterminants d'attractivité des IDE en Algérie Cas de la wilaya de BEJAIA », Mémoire de master, Université Abderrahmane Mira de Bejaïa.

6-akkal. A, (2008), « le commerce extérieur moteur de la mondialisation. Quelles perspectives pour l'Algérie » », Mémoire de magister, en économie et statistique appliquées, option analyse économique, Université de Tizi Ouzou.

7-Mercier. S, (2004), « Déterminants et Impact de l'Investissement Direct Etranger sur la croissance économique en Haïti (1970 – 2000) » Rapport de Recherche, Faculté des Arts et des Sciences Université de montreal.

8-Graiche L, (2012), « Les formes d'implantations des firmes multinationales en Algérie objectifs et stratégies » sciences de gestion, Université de TiziOuzou.

9. Ait Atmane , B , (2010), « contribution à la compréhension du rôle des IDE dans le développement en Algérie » Mémoire de Magister: sciences économiques, Université Abderrahmane Mira de Bejaïa.

C. Articles

1- Benhabib. A, (2013), « Déterminants Et Effets Des Investissement Directs Etrangers Sur La Croissance Economique en Algérie », les communications du colloque international « Evaluation des effets des programmes d'investissement publics 2001-2014 et leurs retombé sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique », école doctorale, université setif.

2- Guerid. O, (2008), « L'investissement direct étranger en Algérie: Impacts, opportunités et entraves », Faculté des sciences économiques et de gestion Université Mohamed Khider de Biskra.

3- Boualam. F, (2010), «Conduite de la politique de l'attractivité des IDE et Modèle de développement de l'Algérie : quel potentiel», in colloque international «Algérie: Cinquante ans d'expériences de développement Etat-Economie-Société», CREAD, Algérie, Octobre.

4-Boualam. F, (2008), « Ouverture et émergence en Méditerranée ». In colloque « Les institutions et attractivité des IDE », Rabat– Maroc, 17 et 18 octobre.

5-Boualam. F, (2010), « l'investissement direct a l'étranger le cas de l'Algérie »
Kamel Bouadam, (2007), « Le Climat Des IDE En Algérie : Tendances Et Perspectives » Farhat Abbas, Sétif.

6-Mekki Rabiâa, mars 2004, « Stratégie de localisation in revue de la littérature et répercussions sur le commerce international », Séminaire doctoral organisé par le CEMAFI, université de Nice Sophia Antipolis.

D. Textes de lois et réglementations

1-Lois N° 63-277, du 26/07/1963, portant code des investissements, journal officiel N° 53.
2-Lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissements, journal officiel N° 80.
3-Lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissements, journal officiel N° 80.
4-Lois N° 86-13, du 19/08/1986 modifiant et complétant la loi n°82-13 du 28/08/1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixte.
5-Décret législatif n°93-12 du 19 correspondant aux 5/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement.
6-Lois N°05-03 du 6 juin 2005, portant le code des investissements, journal officiel N° 53, Correspondant au 31 juillet 2005.
7-Ordonnance n°06-08 de 15/07/2006 modifiant et complétant l'ordonnance n°01-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement.
8-Ordonnance n°01-03 du 20/07/2001 modifiée et complétée dans l'ordonnance n°09-01 du 22/07/2009, relative au développement de l'investissement est complétée par un article 4 bis.

E. Rapports et documents statistiques

1-CNUCED, (2004), « Examen de la politique de l'investissement en Algérie» New York et Genève.

2-OCDE, PNUD, (2014) « Perspectives économiques en Afrique », édition régional Afrique du nord.

3-CNUCED, (2014), « le développement économique en Afrique », nations unies, New York et Genève.

4-CNUCED, (2013), « rapport sur l'investissement dans le mande », nations unies, New York et Genève.

5-KPMG. Dz, (2013), Guide investir en Algérie.

6- KPMG. Dz, (2014), Guide investir en Algérie.

7- KPMG. Dz, (2015), Guide investir en Algérie.

8-Lionel. F, et Farid. T, (2010), « Investissement direct étranger et performances des entreprises », Paris.

9-Centre National de l'Informatique et des Statistique. (1er trimestre 20015), « Statistique de Commerce Extérieure de l'Algérie », Ministère des Fiances Direction Général des Douanes.

F. Dictionnaires

Dictionnaire des sciences économiques, (2004), édition ARMAND COLIN, France.

G. Sites internet

1-Site Internet du ministère de l'énergie et des mines: http/www.mem-algeria.org.
2-www.cnuced.org.
3-www.imf.org.
4-www.Doingbusiness.org.
6-www.ocde.org.
7- http://www.andi.dz/index.php/ar/declaration -d-investissement?id=395.

8-http://www.andi.dz/index.php/ar/mesures -d-appui au--financement-des-entreprises.
9-http://www.andi.dz/index.php/ar/raisons-pour-investir

10-http://www.ons.dz/IMG/pdf/CH2-EMPLOI_Arabe.pdf.

11-http://www.andi.dz/index.php/fr/bilan-des-investissements.

12-http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-de-l-industrie.

13-http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-du-tourisme.

14-http://www.andi.dz/index.php/fr/secteur-de-transport.

15-http://www.andi.dz/index.php/fr/tic16042015.

16-http://www.andi.dz/index.php/fr/statistique-regionale.

17-http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement.

18-http://www.andi.dz/index.php/fr/vivre-en-algerie.

Rapport-Gratuit.com

Sommaire

Liste des abréviations

Liste des tableaux et figures

Introduction général: 1

Chapitre l: L'évolution des IDE dans le monde:..... 5

Section 01: Aperçu sur les IDE:..... 5

1. Définition des Investissements Directs Etrangers(IDE) :..... 5
2. Distinction avec les autres formes d'investissement :..... 7
   2.1. Les prêts bancaires :..... 7
   2.2. Les investissements de portefeuille : 8
3. Les différentes formes d'IDE :..... 8
   3.1. Les formes traditionnelles :..... 8
      3.1.1. Investissement de création (Greenfield) :..... 8
      3.1.2. Fusions acquisition :(brownfield) :..... 8
   3.2. Les nouvelles formes des IDE : 8
      3.2.1. La franchise :..... 8
      3.2.2. La sous-traitance : 9
      3.2.3. La concession de réseau publique :..... 9
      3.2.4. Le contrat de partage de la production :..... 9
4. Les avantages et les inconvénients qu'on attribue aux IDE :..... 10
   4.1. Les avantages :..... 10
   4.2. Les inconvénients des IDE : 11

Section 2: les flux et croissance des IDE dans le monde:..... 12

1. Historique sur les IDE : 13
   1.1. L'âge d'or des IDE (1800-1914) :..... 13
   1.2. La période entre les deux guerres (1914-1945) : 15
   1.3. La période des trente glorieuses (1945-1975) :..... 15
2. L'explosion des IDE à partir des années 80 : 16
   2.1. L'analyse des flux des IDE : 19
3. Les évolutions récentes des IDE dans le monde : 21
   3.1. La reprise de l'IED remise en question en 2012 : 24
   3.2. Les pays en développement dépassent les pays développés comme destinataires de l'IED 25

Chapitre II: Attractivité des investissements directs étrangers: 28

Section 1 : L'attractivité : Concepts et mesures: 28

1. Définition de l'attractivité du territoire 28
2. Mesure de l'attractivité : 29

2.1. Les indicateurs élaborés par des institutions internationales : 29
2.2. L'indice de la Banque Mondiale (BM) :..... 32
2.3. Les indicateurs de synthèse globaux : 32

Section 2 : Les déterminants des investissements directs étrangers: 33

1. Les approches théoriques explicatives des déterminants des IDE :..... ..34
1.1. La théorie de l'organisation industrielle : ..... .34
1.2. La théorie de diversification du produit : .....…35
1.3. La théorie de l'arbitrage financier : .....…36
1.4. La théorie du cycle de vie du produit : ..... ….36
1.5. La théorie des marchés : .....…38
1.6. La théorie de paradigme éclectique : .....…38
1.7. Le paradigme (ESP) «Environnement, System, Politique » : .....…42
1.8. Théorie de l'adaptation institutionnelle : .....….43
2. Les facteurs d'attractivité des investissements directs étrangers :.....….43
2.1. Les déterminants d'ordre économique :..... 44
2.1.1. Les déterminants du climat d'investissement : 44
2.1.1.1. Le taux d'intérêt réel : 44
2.1.1.2. harmonisé des prix à la consommation (IHPC) : 44
2.1.1.3. Le ratio exportations sur PIB (EXPORTS) : 44
2.1.1.4. Les dépenses publiques : 45
2.1.1.5. La recherche de l'efficience : 45
2.1.1.6. La croissance : 45
2.1.1.7. Le taux d'investissement (TXINVEST) : 45
2.1.2. Les déterminants en termes de l'offre : 45
2.1.2.1. Accès aux ressources naturelles : 45
2.1.2.2. Le capital humain :..... 46
2.1.2.3. La qualité des infrastructures de pays : 46
2.1.2.4. Le système de communication:..... 46
2.1.3. Les déterminants en termes de demande : 47
2.1.3.1. La rentabilité : 47
2.1.3.2. Le risque : 47
2.1.3.3. La garantie d'une liquidité : 47
2.2. Les déterminants d'ordre institutionnel : 48
2.2.1. Le degré d'ouverture commerciale : 48
2.2.2. La recherche d'un environnement des affaires stable : 48
2.2.3. Le taux de pression fiscale : 48

Rapport-gratuit.com
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

2.2.4. Niveau éducationnel, développement humain et sécurité sociale : 48
2.2.5. Risque et incertitude : 49

Chapitre III : Politique d'investissement en Algérie: 52
Section 01: Cadre réglementaire des IDE en Algérie: 52

1. L'évolution de la réglementation des IDE en Algérie : 52
1.1. Les investissements étrangers à l'ère de la planification : 52
1.1.1. Le code de 1963 (loi n°63-277 du 26/07/1963) : 52
1.1.2. Le code de 1966 (l'ordonnance n°66-284 du 15/09/1966) : 53
1.1.3. La loi n°82-11 du 21/08/1982 : 54
1.2. L'investissement étranger à la période des réformes : 54
1.2.1. Le code de 1993(décret législatif n°93-12 du 5/10/93) : 55
1.2.2. L'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 : 55
1.2.3. L'ordonnance 01/3 du 20 Août 2001 modifié en 2006 : 56
1.2.4. La loi de finance complémentaire 2009 (ordonnance n°09-01 du 22/07/2009) : 57
1.2.5. Nouvelles mesures incluses dans la loi de Finances 2014 : 57
1.2.6. Nouvelles mesures incluses dans la loi de Finances 2015 : 58
2. Les organismes chargés de la promotion des investissements : 59
2.1. Le Conseil national de l'investissement (CNI) : 59
2.2. L'Agence nationale de développement de l'investissement(ANDI) : 60
2.3. L'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF) : 61
2.4. Le guichet unique : 62
3. Les mesures spécifiques pour promouvoir les IDE : 62
3.1. Garanties, égalité et protection : 63
3.2. Le transfert des capitaux : 63
3.3. Les mesures incitatives (les avantages fiscaux) : 64
3.4. Les Incitatives touristique : 65
3.5. La constitution des sociétés : 66
3.6. Le processus de privatisation : 66

Section 02 : les flux des IDE en Algérie: 67

1. Evolution des flux des IDE en Algérie : 67
1.1. De 1970 à 1994 : 67
1.2. Deuxième période (à partir de 1995) : 68
1.3. Analyse des Flux d'investissements et performance de l'Algérie : 73
2. Répartitions sectorielles des IDE : 74
3. Les flux d'IDE par pays : 76

Chapitre IV : L'analyse de l'attractivité des IDE en Algérie: 77

Section 01 : les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie:..... 77

1. Disponibilité de ressources naturelles : 77
   1.1.Les provinces pétrolières : 79
   1.2.Les bassins par des zones : 79
2. Les infrastructures : 80
   2.1. Réseau routier : 80
   2.2. Réseau ferroviaire : 82
   2.3. Transport aérien : 84
   2.4. Transport maritime : 84
3. Technologies de l'information et de la communication (TIC) : 84
4. Un cadre macroéconomique favorable : 86

   4.1. La stabilité économique : 87
      4.1.1. L'évolution du produit intérieur brut : 87
      4.1.2. L'Amélioration de Taux de croissance de rentabilité économique : 87
      4.1.3. Une diminution dela dette extérieure totale : 87
      4.1.4. L'augmentation des réserves de change : 87
      4.1.5. Amélioriationdu taux dechômage et l'inflation : 88
      4.1.6. Le coûtdes ressources énergétiques : 88
5. La position géographique et la proximité des marchés potentiels : 88
6. Intégration économique régionale (UMA/UE) et mondiale (OMC) : 88
7. L'industrie : 89
   7.1. Pharmacie : 89
   7.2. Métallurgie : 90
   7.3. Plastique et caoutchouc : 91
   7.4. Textile et Habillement : 91
8. Le tourisme : 92
   8.1. Les sept Pôles Touristiques d'Excellence : 93
9. La pêche et des ressources halieutiques : 94
   9.1. Les opportunités offertes par le secteur : 95
10. Développement des ressources humaines : 95
11. Le secteur bancaire : 96

Section 02 : Les contraintes à l'attractivité l'IDE en Algérie: 96

1. Le déficit d'image et de communication à l'étranger : 97
2. Difficulté d'accès au foncier industriel : 97
3. L'inadaptation du système judiciaire : 98
4. L'existence d'un secteur informel considérable : 98
5. Le ralentissement dans la mise en place des programmes de privatisations :..... 99
6. Les retards dans la modernisation des infrastructures :..... 99
7. Lenteur bureaucratique de l'administration publique 99
8. Les obstacles su système bancaire et les difficultés d'accès ou crédit : 100

Conclusion général: 101

Bibliographie : 103

Table des matières

Résumé

Aujourd'hui, les différents pays ne considèrent pas la présence des IDE sur leurs territoires comme une menace ou un danger,l'entrée des investissements étrangers soit dans les pays développés ou en développement suscrite un intérêt, du fait de leurs rôles importants dans la modernisation des économies et les offres en ressources financières stables.

A cet effet l'Algérie opte à des politiques d'attractivité dans le but d'influencer les choix d'implantation des investisseurs étrangers.

Mais malgré tous ces efforts elle accuse un manque à gagner dans le domaine d'IDE, elle est en retard, dépit de tous les avantages naturels qu'elle possède et d'une réglementation encourageante qu'elle a mis au point dans l'intention d'intéresser les investisseurs étrangers.

L'Algérie demeure peu attractive tant que les conditions objectives liées à l'attrait des IDE que nous avons su- cité n'ont pas évolué. Pour combler ce retard, il est souhaitable que l'Algérie constitue une commission d'experts qui procédera à l'identification et la classification des secteurs prioritaires en fonction des besoins du marché intérieur.

Lesquels experts ne devaient pas s'arrêter à ce stade, mais ils doivent faire et le suivi et la réalisation sur le terrain du projet visé en collaboration du détenteur du capital.

Mots clés : IDE, l'attractivité.